



UNIVERSITE DE LIEGE – FACULTE D'ARCHITECTURE

IMPLANTER UNE MAISON DE DETENTION A LIEGE : ETUDE DES OPPORTUNITES DANS LES MASTERPLANS DE RENOVATION URBAINE

Travail de fin d'études présenté par Claire LEKEU en vue de l'obtention du grade de Master
en Architecture

Sous la direction de : David TIELEMAN
Année académique 2020 -2021
Axe de recherche : Haute Qualité Construite

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
REMERCIEMENTS	4
AVANT PROPOS.....	5
PARTIE 1 : INTRODUCTION	6
La prison : du 18 ^e siècle à nos jours	7
Les problèmes rencontrés en milieu carcéral.....	9
La prison et la ville	9
La surpopulation.....	10
Défaillance de la politique pénale.....	10
Inefficacité de l'exécution de la peine.....	11
<i>Morcellement du suivi de la peine.....</i>	11
<i>Absence de personnalisation de la peine.....</i>	11
Vétusté du modèle architectural pénitentiaire	12
Synthèse	13
Les essais de résolution	14
La loi de principes.....	14
<i>Notion.....</i>	14
<i>Contenu.....</i>	14
Master plan III	15
<i>Notion.....</i>	15
<i>Contenu.....</i>	16
Nouvelles prisons / extension de prisons existantes	16
Rénovation de prisons existantes.....	16
Politique de détention différenciée	16
<i>Réactions.....</i>	16
PARTIE 2 : LES MAISONS DE DÉTENTION	18
Le concept	18
Le « projet d'exécution différenciée de la peine » (PEP).....	18
<i>Les principes du PEP.....</i>	18
Ce qu'en pensent les détenus	19
Les principes des maisons de détention.....	20

<i>La petite échelle</i>	20
<i>La différenciation</i>	21
<i>La proximité</i>	21
Typologie de maisons de détention	22
Le plan de solution	23
<i>Principes</i>	23
<i>Contenu</i>	24
Plan de détention	24
Plan de réinsertion.....	24
Le personnel	25
Les résistances au projet	25
Le coût	26
L'opinion publique.....	27
Les effets pervers	27
Parcours	28
Les résultats.....	29
Projets.....	29
<i>Maison de transition à malines</i>	29
<i>Maison de transition à Enghien</i>	30
<i>Témoignages de détenus</i>	30
PARTIE 3 : MISE EN PRATIQUE	33
Méthodologie générale	33
Lecture des recherches de l'asbl de Huizen.....	33
Préparation pour l'analyse des masters plans	33
<i>Présentation des masterplans</i>	33
<i>La notice de l'asbl De Huizen</i>	34
Le programme d'une maison de transition	34
Les paramètres et facteurs d'implantation d'une maison de transition	35
<i>Le tableau d'analyse des masterplans</i>	41
Les masterplans.....	45
Les analyses.....	45
<i>Le lotissement du verger Fayenbois</i>	45
Description	45

<i>La requalification du quartier de Droixhe</i>	47
Description	47
Objectifs	48
Orientations programmatiques indicatives.....	48
Analyse	49
<i>La requalification du Val Benoît</i>	50
Description	50
Objectifs	50
Orientations programmatiques indicatives.....	51
Analyse	53
Synthèse	59
<i>L' éco-quartier sur l'île de Coronmeuse</i>	60
Description	60
Objectifs	61
Orientations programmatiques indicatives.....	62
Analyse	63
Synthèse	71
<i>Le périmètre de remembrement urbain des Guillemins</i>	72
Description	72
Objectifs	73
Orientations programmatiques indicatives.....	74
Analyse	75
Synthèse	86
<i>La rénovation du quartier Grand Léopold</i>	87
Description	87
Objectifs	88
Orientations programmatiques indicatives.....	90
Analyse	91
Synthèse	99
PARTIE 4 : CONCLUSION	100
ANNEXE	104
Tableau d'analyse du Val Benoit	104
TABLE DES ILLUSTRATIONS	111
BIBLIOGRAPHIE	113
Partie théorique	113
Partie pratique	116

REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord remercier chaleureusement M. David Tieleman, promoteur de ce mémoire, pour son accompagnement tout au long de mon travail. Ses connaissances transmises dans la bonne humeur m'ont permis de m'ouvrir sur cette problématique de société et d'analyser sur un sujet que je ne maîtrisais pas.

Ensuite, je remerciais M. Pierre Leblanc et M. Hans Claus d'avoir accepté d'être mes lecteurs et de me transmettre leurs conseils et remarques pédagogiques.

J'adresserais également mes remerciements à mon amie Laura, aux membres de ma famille pour leurs relectures, et en particulier à mes parents pour leur soutien sans failles pendant ces cinq années d'étude.

Enfin, un dernier merci à la commune de la Ville de Liège et aux divers acteurs m'ayant transmis les documents relatifs aux projets étudiés dans ce mémoire.

AVANT PROPOS

Le parc pénitentiaire belge s'enfonce dans une forme de désuétude depuis maintenant des dizaines d'années (LELOUP). Les prisons belges, soumises à une surpopulation toujours croissante, ne peuvent plus satisfaire les droits fondamentaux des détenus. Au-delà de ça, les prisons ne doivent pas être considérées comme un univers à part entière, elles font parties de notre société (ROSTAIN). Il paraît dès lors important de ne pas ignorer ces institutions mais de comprendre les phénomènes de déresponsabilisation qu'elles engendrent chez les détenus et les répercussions que cela occasionne lors de leur remise en liberté. L'architecture joue un rôle important dans la manière de gérer ces faits. Malheureusement, la politique pénitentiaire actuelle reste très hasardeuse quant à l'application de nouveaux concepts de prisons.

Je n'ai pas la prétention de développer de nouvelles manières d'aborder la détention, mais j'ai orienté ce travail sur la présentation d'un concept d'incarcération qui se veut plus durable : les maisons de détention. Au travers du projet *exécution différenciée des peines (PEP)*, un grand nombre de personnes travaillant autour ou dans le monde pénitentiaire s'est rassemblé pour mieux collaborer sur ce qu'ils considèrent être une nécessité de réforme de la prison. Ensemble, elles ont publié un ouvrage, *Les maisons : vers une approche pénitentiaire durable*, reprenant leurs recherches mais aussi leurs décisions et projets pilotes qu'elles exposent au monde politique. Le projet des maisons remplace la notion classique de prisons, afin d'accéder à la détention à petite échelle. Plus efficaces en termes de sécurité et de propositions personnalisées de peine, les maisons de détention se veulent plus intégrées à la société, mais aussi à la ville d'aujourd'hui (CLAUS).

Enfin, il est très difficile de parler d'une matière que l'on ne maîtrise pas. Dans la *partie 3 : mise en pratique*, certains paragraphes d'analyse ne permettent pas une totale objectivité et nécessitent un apport personnel dû au manque voir à l'inexistence d'informations concrètes. Hors, notre subjectivité est empreinte de jugements et d'observations fausses. Le manque de connaissance dans le domaine de la détention et l'inexpérience professionnelle poussent inconsciemment à se laisser rattraper par les clichés et stéréotypes qui planent au-dessus des détenus. J'ai donc tenté d'écrire de la manière la plus neutre possible, afin d'ouvrir des pistes de réflexion quant à la possibilité d'intégrer des maisons de détention dans les restructurations urbanistiques de Liège, et ainsi faire naître des discussions constructives.

PARTIE 1 : INTRODUCTION

La nécessité de réformer le système d'incarcération actuel ne devrait plus être démontrée. Depuis sa création, la prison doit faire face à de nombreux échecs : surpopulation, manque d'hygiène, d'intimité, récidives, violences, grèves du personnel (LELOUP). Bien que les politiques et l'opinion publique soient lucides quant aux problèmes que le modèle pénitentiaire actuel engendre, la seule solution exposée est la construction de toujours plus d'établissements (DE MEYER, CLAUS). Conscients que cette décision n'est pas la plus adéquate, Hans Claus et l'asbl De Huizen remettent en question l'organisation de la détention et proposent une approche pénitentiaire plus durable : les maisons de détention. Le concept repose sur l'abandon de la conception carcérale classique basée sur le contrôle, et l'ouverture vers une peine censée et adaptée à chaque individu. Il est également possible d'intégrer les maisons dans une perspective de rénovation urbaine, afin de rapprocher détention et société (DE MEYER, CLAUS). C'est dans cette vision de renouvellement de la peine, en étroite relation avec la ville, que j'aborde le sujet suivant : « **Implanter une maison de détention à Liège : étude des opportunités dans les masterplans de rénovation urbaine** ».

En termes de méthodologie, je définis d'abord le contexte dans lequel cette question s'inscrit et présente de manière globale l'évolution de la prison. J'aborde ensuite le concept de maisons de détention et le travail de *De Huizen*, sur lequel je m'appuie pour analyser divers sites liégeois soumis à une reconversion ou à une rénovation. Enfin, par le biais de leurs études, je soumetts les masterplans de la ville à une série de critères, me permettant de mettre en évidence leurs atouts et faiblesses, qui impacte l'implantation d'une maison de transition.

Tout au long de ce travail écrit, des parties de texte sont mises en évidence, en **gras**, afin de permettre au lecteur de saisir l'essentiel de chaque paragraphe.

LA PRISON : DU 18^E SIECLE A NOS JOURS

L'acte de punir traverse l'histoire depuis des siècles. Emile Durkheim expliquait dès lors qu'un acte n'est qualifié de criminel que parce que la société a décidé de le juger comme tel, selon la norme qu'elle a établie (DURKHEIM). Un acte criminel n'existe donc pas avant qu'une loi l'ait décrit et y accole une punition. Le symbole architectural actuel de cette peine n'est autre que la prison. Cependant, avant d'entrer dans sa description, il faut savoir que la prison n'a pas toujours existé telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Depuis l'Antiquité, le contrôle social s'exerçait via des réseaux d'interconnaissance. Sitôt que l'individu « déviant » était détecté par son propre village, il était immédiatement éjecté du territoire (COMBESSIE). Les châtiments corporels faisaient partie d'une punition courante, pouvant mener jusqu'à la mort, car le corps de l'individu était souvent son seul bien réel. Petit à petit, ce type de réseaux d'entraide s'estompa et l'on commença à réfléchir à une forme de sanction moins barbare. À partir du 18^e siècle, la mort ne fût réservée qu'à un certain nombre de crimes. « Quant aux supplices qui n'entraînaient pas la mort, ils furent remplacés par un dispositif pratique et modulable : l'enfermement. C'est alors que la peine de prison prit une importance qui n'allait cesser de s'étendre » (COMBESSIE, 2018, p.8). Foucault décrit cette transition par l'expression « non pas moins punir, mais punir mieux », afin « d'insérer le pouvoir de punir plus profondément dans le corps social » (FOUCAULT, p.84). Apparut donc la nécessité de créer des professions liées exclusivement au maintien et au contrôle de l'ordre. C'est à ce même moment que furent créés les procès et des établissements fermés destinés à regrouper tous types d'exclus de la société : prisons, asiles psychiatriques, etc...(COMBESSIE).

Les réflexions sur les établissements pénitentiaires débutèrent et se basèrent sur l'image que l'on se faisait du détenu, et sur ce que l'on voulait lui faire subir : « c'est le marquage sur le plan, la distribution de l'espace tel qu'il est conçu par rapport à la manière dont le détenu est considéré, la manière dont il interagit ou pourrait interagir avec les autres détenus, le rôle et la place des « gardiens de prison » et la manière dont l'espace est structuré et supposé structurant pour l'individu » (TENAERTS, p.104). L'espace est pensé pour isoler corps et esprit, afin d'asseoir le pouvoir de l'institution en place. Le détenu est coupé du reste du monde, et se voit assigner un nouveau statut qui le requalifie au sien de la hiérarchie institutionnelle. Cela a pour but de modifier « la perception que l'individu a de lui-même » et de le forcer « à se défaire de son moi antérieur, ce qui le rend vulnérable » (ROSTAIN, p.5)

Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, en Belgique, Edouard Ducpétiaux (ancien avocat nommé à la direction des prisons) proposa un modèle de prison plus avancé où le surveillant est au centre d'un plan rayonnant et a une vue sur toutes les cellules. Les prisonniers sont isolés les uns des autres mais surveillés de jour comme de nuit (SCHEER, TIELEMAN). À cette époque, l'enfermement individuel était vu comme la solution la plus bénéfique pour la rémission du détenu : « l'on s'attendait à ce que le détenu s'améliore moralement, en le coupant d'influences néfastes et en le soumettant aux bonnes influences de l'aumônier et de sa propre réflexion. » (CLAUS p.8).

Aujourd'hui, les objectifs de la peine ne sont plus les mêmes. Les essais d'incarcération telle que la structure panoptique ont pu implicitement montrer les ravages psychologiques qu'un isolement social provoque (DE MEYER, CLAUS). « La prison, même si elle constitue, d'un point de vue sociologique, une situation limite, ne doit pas être considérée comme un univers à part » (ROSTAIN, p.3). Basée sur le contrôle uniforme, cette structure panoptique empêche une surveillance personnalisée pour chaque détenu, ce que déplore Hans Claus : « cette nouvelle vision a été introduite dans une infrastructure qui ne permettait pas d'approche agogique de ces interactions sociales » (CLAUS, p 8).

Changer cette forme de surveillance pour aller vers une guidance individuelle nécessite donc un changement global du modèle architectural, afin de pouvoir continuer d'assurer la sécurité de tous, et l'évolution du détenu (BEYENS dans CLAUS).

LES PROBLEMES RENCONTRES EN MILIEU CARCERAL

Avant leur arrivée en prison, les personnes incarcérées disent déjà se sentir dépouillées de leurs biens et de leur existence. « Ce sentiment s'accroît avec l'incarcération qui les prive de prise d'initiative et du contrôle sur leur vie. » (ROSTAING p.7). J-M. Delarue, dans son article *Questions obsédantes sur la prison*, caractérise la prison en cinq termes : perte d'identité, perte d'intimité, soumission constante, absence d'autonomie et hiérarchie sociale brutale.

LA PRISON ET LA VILLE

Aujourd'hui, les établissements tels que les prisons sont souvent éloignés le plus possible du centre des villes ou de leur périphérie proche. Pourtant il fût un temps où les centres d'enfermement étaient implantés dans la ville, bien que mis à distance du cœur historique (HERZOG-EVANS). En tant que futur architecte, comprendre cette transition est une étape essentielle dans la compréhension de la conception du modèle pénitentiaire. Dans *L'architecture carcérale*, David Scheer et David Tieleman retracent l'évolution de l'implantation des prisons en parallèle du développement de la cité urbaine.

La révolution industrielle du 19^e siècle a engendré une ville turbulente où les activités économiques et les interactions sociales sont omniprésentes. La prison est alors placée à proximité de ce tumulte, intégrée au tissu urbain et à la typologie du bâti environnant. Elle est ainsi accessible facilement, et respecte les proportions humaines.

Dans les années 80, la période industrielle laisse derrière elle une forte modification du territoire et un essor croissant de l'automobile. Ces éléments engendrent un abandon des centres urbains pour des emplacements plus pratiques situés en périphérie de la ville : on assiste à la naissance de l'étalement urbain. En ce qui concerne les prisons, leur vétusté et leur capacité pénitentiaire dépassée ont été des facteurs décisifs pour les rejeter totalement à l'extérieur de la ville et de sa périphérie proche, les isolant ainsi de tous contacts et échanges aisés (HERZOG-EVANS). Les bâtiments restants sont donc détruits, ou transformés pour accueillir une autre fonction plus adaptée à la demande. Ce repli dans des zones complètement stériles engendre beaucoup de conséquences. **Dans *La prison et la ville une troublante cohabitation*, Philippe Combessie explique que la prison est une privation de liberté qui actuellement se traduit aussi par une rupture totale avec la société : éloignement géographique des biens et de l'entourage, incohérence dans l'exécution de la peine, difficultés de réintégration, etc.** Cette rupture ne s'applique pas qu'aux prisonniers, leurs familles et le personnel pénitentiaire sont aussi concernés. Ils ne sont pas entendus lorsqu'ils expriment les désagréments dus à la distance : loin des villes, les transports sont plus compliqués, plus coûteux, plus longs. Pour les proches des détenus, cela diminue les possibilités de visites (donc de soutien au détenu) et pour le personnel, cela complique le choix du lieu de scolarisation des enfants et de travail du conjoint (COMBESSIE).

LA SURPOPULATION

Dans la liste des nombreux problèmes pénitentiaires relevés au sein des prisons, l'un des plus répandu est la surpopulation. « Durant les 30 dernières années, notre capacité pénitentiaire a connu un accroissement de près de 50% tandis que la population carcérale subissait, elle, une augmentation de 80% » (OIP, p.34). Le paradoxe étant que cette augmentation n'est pas due à un accroissement de la criminalité, mais à une accentuation du contrôle : le phénomène d'enfermement est d'autant plus visible de l'extérieur, et donc d'autant plus dissuasif (TENAERTS).

Le premier réflexe des politiques pénales face à ce débordement de détenus est de construire de nouveaux établissements capables d'accueillir un grand nombre de prisonniers. C'est un cercle vicieux qui ne permet pas de réelles solutions, au contraire, les durées de mise en détention n'ont fait qu'augmenter ces vingt dernières années. Lorsque plusieurs détenus doivent partager la même cellule de 9 m², cela crée forcément des tensions : les matelas posés au sol réduisent les mouvements possibles, la promiscuité pousse les détenus à se renfermer sur eux-mêmes, le manque d'intimité et d'hygiène fini d'altérer la qualité et donc l'efficacité de la peine (DELARUE). Dans *La notice 2016 pour le droit à la dignité des personnes détenues*, le CPT (Le Comité pour la prévention de la torture et des traitements inhumains et dégradants du Conseil de l'Europe) exprime très clairement qu'augmenter la capacité pénitentiaire n'est pas une réponse pertinente au problème de surpeuplement des prisons. : « La première priorité doit être de veiller à ce que l'emprisonnement soit véritablement la sanction ultime. Cela suppose, avant tout, de mettre l'accent sur différentes mesures non privatives de liberté. Il conviendrait également de développer plus avant les mesures facilitant la réinsertion sociale des personnes qui ont été privées de liberté, ce qui est de nature à diminuer la récidive (et donc les réincarcérations répétées). » (CPT cité par l'OIP, p.16)

DEFAILLANCE DE LA POLITIQUE PENALE

« L'Ordre des barreaux germanophone et francophones, poursuit l'État belge pour violation des droits fondamentaux des détenus dans les prisons du royaume » (LELOUP p.1). En effet, comme cité dans *la notice 2016*, dans beaucoup d'établissements pénitentiaires belges, les règles d'hygiène et de sécurité ne sont pas respectées. Outre le fait que les établissements actuels sont vétustes, la politique pénale reste plus accrochée au renouvellement du parc pénitentiaire plutôt qu'à une approche plus constructive : « pour les mêmes raisons d'austérité, les Pays-Bas décidaient il y a quelques années de fermer 26 des établissements pénitentiaires du pays. Il s'agit là de choix politiques de la Belgique : investir dans le répressif plutôt que dans les politiques sociales (scolaires, sportives, culturelles et de santé publique) en amont de ce qui représente leur échec suprême : l'enfermement (...) [Pourtant] environ 75% des personnes détenues sont très peu instruites ou qualifiées. La plupart n'a pas de diplôme ou dispose seulement d'une formation de base. » (OIP, p.43).

Investir dans de nouvelles constructions pénitentiaires est une chose, investir dans d'anciens modèles en est une autre. De nombreuses expertises démontrent l'efficacité des établissements à échelle humaine, pourtant les nouvelles mesures prises par les politiques ne parlent que de grande capacité et de sécurité renforcée. L'accent est donc mis sur l'infrastructure et non sur le relationnel, et loge tous les détenus sous les mêmes conditions de régime strictes alors qu'une minorité devrait y être soumise (OIP).

Il revient souvent, dans de nombreux documents sur la thématique pénitentiaire, que des études démontrent l'inefficacité de la peine d'emprisonnement par le taux de récidive qu'elle engendre. Marie-Noëlle Tenaerts dans son article *Spatialités et finalités des prisons* interroge donc l'utilité de la prison telle qu'elle est exploitée actuellement. L'une des raisons pour lesquelles les politiques maintiennent ce type d'incarcération est le symbole répressif que représentent les prisons. Elles sont là « afin de légitimer la violence de l'état. Si la prison perdure, c'est parce qu'elle produit des effets sur la société. Elle est une réponse politique à la criminalité médiatisée, elle participe au maintien de la structure actuelle de la société. » (TENAERTS, p.109).

En réalité, la prison ne sert encore qu'à rassembler des individus référencés comme « dangereux », alors que le système pénitentiaire et judiciaire devrait mettre à disposition de tout détenu des moyens lui permettant de sortir du cercle de la criminalité, et de se réintégrer à la société (DELARUE).

INEFFICACITE DE L'EXECUTION DE LA PEINE

MORCELLEMENT DU SUIVI DE LA PEINE

Le manque de coordination entre les services pénitentiaires et post pénitentiaires ne permet pas une compréhension globale du parcours du détenu. « Les mondes judiciaires et administratifs ne communiquent que de manière purement bureaucratique par rapport à la personne du justiciable (...) L'Etat ne réussit pas à entrer en véritable contact avec le condamné » (CLAUS p.12). L'aspect humain est donc souvent trop peu développé, et le suivi du détenu se fait par tâtonnement : il est entraîné dans des solutions qui ne sont pas toujours les plus adéquates (CLAUS).

« Le morcellement et la répartition des compétences ont pour conséquences que le détenu reste plus longtemps en détention, que l'accompagnement effectif est reporté jusqu'à la libération et qu'il ne peut provisoirement compter que sur ses codétenus. » (CLAUS p.14)

ABSENCE DE PERSONNALISATION DE LA PEINE

Toujours dans son article *Spatialités et finalités des prisons*, Marie-Noëlle Tenaerts décrit le paradoxe de « déresponsabilisation/ responsabilisation » présent au sein du système pénitentiaire. Elle explique que le détenu est déresponsabilisé car il est coupé du monde extérieur. Au sein de la prison, le détenu n'est là que pour attendre la fin de sa peine, qu'il purge de manière passive. « Le paradoxe consiste [donc] à penser un projet de réhabilitation alors que tout, en dehors de la reconnaissance de sa responsabilité par le jugement, le déresponsabilise dans la vie quotidienne de l'univers carcéral. Responsabiliser, c'est tenir compte de situations singulières et complexes, tenir compte de l'individu en tant que tel alors que l'institution, dans sa forme, dans le temps qu'elle concède, ne le permet pas. » (TENAERTS p.108).

Personnaliser la peine requiert donc de créer un contexte constructif dans lequel le détenu fait face à ses erreurs pour ne plus les réitérer mais aussi où il est responsabilisé dans le but de jouer un rôle au sein de la société dont il a été écarté (TENEARTS).

VETUSTE DU MODELE ARCHITECTURAL PENITENTIAIRE

Bien que le modèle panoptique de Bentham et les prisons *Ducpétiaux* furent des avancées majeures au sein de leurs époques, il n'est pas nécessaire de s'étendre longtemps sur la question pour comprendre que ces plans ne sont plus d'actualité. Pourtant, les nouvelles constructions pénitentiaires ne prennent pas en compte le changement de société qui s'est opéré depuis le 19^e siècle. Les prisons contemporaines belges sont neuves, imposantes et technologiques, mais leur architecture ne diffère en rien de leurs ancêtres : elles continuent d'isoler socialement, de renforcer les tensions entre détenus et agents, et obligent ces derniers « à une gestion anonyme de personnes qui ne les connaissent pas et dont ils ignorent tout. » (DELARUE, p.7). David Scheer dans *Le paradoxe de la modernisation carcérale* explique que les détenus et le personnel pénitentiaire ont même une préférence poussée pour les espaces anciens.

En effet, la modernisation des prisons n'a pas engendré une réforme de leur structure, mais une épuration des espaces, les rendant ainsi plus froids, impersonnels et surtout rigides. Les interactions au sein des prisons, déjà limitées et pourtant essentielles d'un point de vue humain, s'en trouvent encore plus impactées. Les vieilles prisons sont vues comme chaleureuses, bien que vétustes, et il y règnerait une atmosphère moins tendue. En résumé, « le modèle « Ducpétiaux » idéalise la vie recluse en omettant l'usage collectif de l'espace de détention (...) [et] les prisons de type « Ducpétiaux revisité » offrent un cadre ultra sécuritaire tout en isolant socialement les détenus et les travailleurs en leur sein » (SCHEER, p.23). Les bâtiments prônent la sécurité par l'isolement de la personne et l'avancée technique. Cela réduit ainsi les possibilités de créer une détention proche du détenu et de son parcours, puisque architecturalement, l'accent n'est pas mis sur le contact social et humain, et ne soutient pas les relations famille-détenu-personnel-services d'aides (SCHEER).

« La leçon des réalisations de ces trente dernières années n'a pas été tirée, pour des motifs budgétaires que l'on peut entendre, mais que l'on ne saurait accepter. » (DELARUE, p.8). La peine s'exerce au sein d'un établissement conçu par un architecte, dont le rôle est ici de retranscrire la pensée sociétale au travers des espaces carcéraux.

Si le système pénitentiaire veut faire évoluer l'efficacité de la peine privative de liberté, comme il le laisse entendre au travers de nouvelles mesures (Master plan III, Loi de principes), alors il est nécessaire de façonner les nouveaux espaces d'incarcération à l'image de cette évolution (BEYENS dans CLAUS).

SYNTHESE

La surpopulation, l'inéquation ville/prison, les failles dans la politique pénale, l'inefficacité de la peine contemporaine et la vétusté de l'architecture pénitentiaire ne sont que quelques éléments d'une longue liste de difficultés que doit gérer le monde carcéral. Elles sont d'ailleurs largement expliquées dans de nombreux articles et également dans des rapports nationaux comme *La notice 2016 pour le droit à la dignité des détenus*.

Dans le cadre de ce travail, ces cinq facteurs me semblent suffisants pour exprimer le contexte dans lequel s'inscrit ma démarche, mais aussi et surtout celle de l'asbl de Huizen. Je me pencherai plus précisément sur **la notion de « ville et prison »** dans la seconde partie de ma rédaction, afin d'étudier la possibilité d'implantation d'une maison de détention à Liège.

LES ESSAIS DE RESOLUTION

LA LOI DE PRINCIPES

Un détenu est une personne dont la peine infligée est celle de la privation de liberté. Il est donc essentiel de fixer un cadre légal afin que cette peine puisse se dérouler dans des limites acceptables, et que le criminel n'endure pas plus que sa punition de base. C'est dans cette optique que ce travail de loi fût confié au professeur Lieven Dupont, qu'il termina en 1997. *La loi de principes concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus* ne fût votée que le 12 janvier 2005, et n'est actuellement pas encore totalement en vigueur (CLAUS).

NOTION

« Cette loi de Principes vise à élaborer un statut juridique du condamné en tant que sujet de droit (...) Ce principe de limitation des dégâts implique, outre un renforcement du statut juridique des détenus, un démantèlement maximal de la prison en tant qu'institution totale, une ouverture la plus grande possible sur le monde extérieur et l'élaboration d'un parcours carcéral dans la perspective d'une possible libération anticipée. » (OIP, p.54).

La loi de principe interroge également l'aspect sécuritaire : elle met en valeur le concept de *sécurité dynamique* qui promeut les interactions constructives entre le personnel et les détenus (HERZOG-EVANS).

CONTENU

Dans *Les Maisons : vers une approche pénitentiaire durable*, Hans Claus résume la loi de principes en 5 points clés :

- **Normalisation** : la prison, même si elle est une punition, doit être tenue de soumettre une détention dont les conditions révèlent la vie réelle, normale, en société. Le but étant de réinsérer la personne détenue afin d'éviter toute récidive.
- **Responsabilisation** : le détenu étant sensé mener une vie « normale », il doit donc avoir à sa disposition les moyens et services d'aide nécessaires pour se responsabiliser et prendre sa vie en main.
- **Participation** : le détenu participe activement au bon déroulement de sa détention et doit effectuer ses propres choix en ce qui concerne ses objectifs et formations.

- **Réinsertion** : le détenu est préparé en vue de se réinsérer dans la société, de ce fait il doit pouvoir garder contact avec ses proches et le monde du travail.
- **Réparation** : ce point vise à restaurer un lien entre l'auteur de l'infraction- la victime- la société.

MASTER PLAN III

Comme déjà expliqué précédemment, l'état physique des prisons belges est une problématique très préoccupante, et la construction de nouvelles prisons ne dépassant pas le plan ancien Ducpétiaux ne s'avère pas être une solution durable aux problèmes carcéraux. Pourtant, le 13 mai 2016, le gouvernement vota le master plan III proposé par le ministre de la Justice Koen Geens. Ce plan propose, au-delà de constructions pénitentiaires neuves, « la rénovation des prisons existantes, (...) la fermeture de prisons existantes et (...) la mise en œuvre d'une politique de détention de plus petite échelle et plus humaine. » (GEENS cité par SEGERS). En effet, le ministre de la Justice exprimait sa détermination à changer les conditions de détention en Belgique et ainsi dépasser une bonne fois pour toute ce problème.

NOTION

Le master plan III se veut donc être une avancée majeure dans le rétablissement des conditions de détention sûres et humaines. Un communiqué de presse, écrit par Jean Segers, décrit les problèmes avancés et les prévisions en termes de changement :

- « Surpopulation et problèmes d'infrastructure
- Conditions de vie inhumaines dans certains établissements
- Infrastructure inadaptée à la réalisation de la réinsertion des détenus
- Environnement de travail dangereux pour le personnel de surveillance et de soutien
- Impossibilité de mettre place et de mener une politique en matière de différenciation des peines
- Manque d'infrastructures adaptées hors des prisons pour les soins et l'accompagnement des internés » (SEGERS).

Le gouvernement exprime donc l'intention de :

- Rénover et agrandir le parc pénitentiaire belge afin de parer au problème qu'est la surpopulation carcérale (1432 places neuves et rénovées)
- Mieux adapter l'infrastructure pour la réinsertion du détenu
- Être ouvert à de nouvelles alternatives d'incarcération

Ce master plan contient également une partie dédiée à l'internement en milieu carcéral (860 places), avec la mise en place d'infrastructures et de soins adaptés.

CONTENU

« La vision globale repose sur quatre piliers:

NOUVELLES PRISONS / EXTENSION DE PRISONS EXISTANTES

- Construction d'une nouvelle prison à Bourg-Léopold et à Vresse-sur-Semois
- Remplacement de la maison d'arrêt de Lantin (...) par :
 - Verviers : reconstruction en maison d'arrêt de 240 places ;
 - Liège : nouvelle maison d'arrêt de 312 places (...)
 - Ypres : extension de la prison existante avec 56 places (capacité actuelle : 67 places) (...)

RENOVATION DE PRISONS EXISTANTES

- Merksplas: rénovation du site existant en prison (400 places) pour des détenus à profil adapté (...)

POLITIQUE DE DETENTION DIFFERENCIEE

- Maisons de transition (...) (100 places) : (...) projets de petite échelle dans lesquels des détenus, sélectionnés sur la base d'une série de critères (...) [peuvent] passer la dernière partie de la peine (...), où ils bénéficient d'une assistance et d'un accompagnement intenses qui doivent leur permettre de fonctionner à nouveau et mieux dans la société.
- Un établissement avec un niveau de sécurité moindre sera érigé en Flandre (...)
 - Ruiselede : extension avec 50 places
- Un établissement avec un niveau de sécurité moindre sera érigé en Wallonie (...)
 - Jamioulx : extension avec 50 places » (SEGERS)

REACTIONS

Bien que le master plan III prévoit un changement dans le système pénitentiaire en termes d'efficacité de la peine, de nombreuses sources scientifiques se montrent réfractaires. Les arguments exprimés portent surtout sur l'expansion du bâti pénitentiaire qui n'amène pas de réelles solutions face à la surpopulation et qui est un coup financier conséquent. La *Notice 2016 pour le droit à la dignité des personnes détenues* exprime clairement l'importance des

détentions de petites échelles qui permettent de mieux gérer les tensions. L'OIP, l'Observatoire International des Prisons, ajoute que plus il y a de places à combler, plus la surpopulation continuera d'augmenter. **Ce n'est donc pas sur l'accroissement de la capacité pénitentiaire que les politiques pénales doivent travailler, mais sur la diminution du taux d'incarcération.** Ces faits sont appuyés unanimement dans beaucoup de sources et repris dans la notice de l'OIP : « Il est frappant de constater qu'alors qu'il pointe la vétusté flagrante des établissements pénitentiaires et les difficultés qui en résultent pour le respect de la dignité humaine, les seules mesures de rénovation qui étaient envisagées dans ce Masterplan avaient trait à une augmentation de la capacité carcérale. (...) Cet accroissement du parc carcéral va à l'encontre même de l'objectif qu'il poursuit puisque l'étude des précédentes expériences d'élargissement démontre que plus on construit de prisons, plus la surpopulation augmente ! (...) Plus on crée de places dans les prisons, plus elles se remplissent tel un puits sans fond (...) [Prenons exemple sur les Finlandais qui] En élargissant leur gamme de peines, en transformant leur politique pénale, (...) ont désengorgé leurs prisons très rapidement et sans que cela ait le moindre impact sur la criminalité. » (OIP, p.33)

Enfin, en juillet 2018, un appel à candidatures pour la création de projets pilotes portant sur les maisons de détention, en Flandre et en Wallonie, fut lancé en vue de la mise en pratique (Service Public Fédéral).

PARTIE 2 : LES MAISONS DE DÉTENTION

LE CONCEPT

LE « PROJET D'EXECUTION DIFFERENCIEE DE LA PEINE » (PEP)

Le PEP est un projet qui s'est développé dans le cadre d'une évolution pénitentiaire, et préconisé par la Fédération Des Associations Réflexion-Action, Prison Et Justice (FARAPEJ). Constituée d'environ 70 associations françaises, cette fédération propose diverses actions pour aider toutes personnes concernées par le milieu pénal et les questions qu'il engendre. Le PEP « est né de diverses réflexions menées dans le cadre de la gestion des détenus condamnés à de longues peines. » (BAN PUBLIC, 2006). Ce projet ne date cependant pas d'hier : dès 1996, des expérimentations de cette esquisse de réforme furent faites dans quelques établissements en France. En 1997, un ensemble d'experts a finalement souligné l'importance de ce programme dans le processus d'individualisation des peines des détenus (MINISTÈRE DE LA JUSTICE FRANCAISE). En 2000, une circulaire du Ministère de la justice française (MDJF) voit le jour, afin de généraliser l'application du PEP.

Dans notre cas, nous nous intéresserons à l'application belge de ce projet, lancé en 2011 au sein de la Liga voor Mensenrechten (Ligue des droits de l'homme néerlandophone), et dans lequel s'inscrit le projet des Maisons de détention porté par l'asbl néerlandophone De Huizen.

LES PRINCIPES DU PEP

Afin de comprendre le contexte global dans lequel œuvre De Huizen, il est nécessaire d'exprimer ce qui régit le projet d'exécution différenciée de la peine. La circulaire française du MDJF décrit le PEP en trois principes simples :

- « 1° Donner plus de sens à la peine privative de liberté en impliquant davantage le condamné dans l'évolution de celle-ci pendant toute la durée de son incarcération ;
- 2° Définir des modalités de prise en charge et d'observation permettant une meilleure connaissance du détenu ; améliorer dès lors l'efficacité des actions visant à sa réinsertion et accroître la sécurité des établissements ;
- 3° Améliorer l'individualisation judiciaire et administrative de la peine en proposant au juge ou à l'autorité administrative compétente des éléments objectifs d'appréciation du comportement de chaque détenu sur lesquels ils peuvent asseoir leur décision » (MINISTÈRE DE LA JUSTICE FRANÇAISE, bulletin n°83 annexe 1).

Afin de mener à bien l'exécution même de ces principes, certains éléments doivent être mis en avant et servir de bases dans la mise en œuvre du PEP :

« 1° Les détenus doivent s'impliquer personnellement dans leur projet individuel.

Favoriser la réinsertion et prévenir la récidive d'une personne détenue supposent que celle-ci soit capable de se projeter dans l'avenir et de s'impliquer dans un projet personnel (...).

2° Le projet individuel doit être construit de façon globale.

(...) Le projet individuel doit être réaliste et adapté à la situation personnelle et pénitentiaire de chaque détenu. (...)

3° Le projet d'exécution de peine est également un dispositif de suivi des détenus. A ce titre, le projet individuel est formalisé. (...) Tous les détenus, qu'ils aient ou non accepté de s'inscrire dans un projet individuel, doivent faire l'objet d'une observation et d'un recueil d'informations régulier pendant l'exécution de leur peine. Ces éléments sont consignés dans leur livret individuel (...).

4° Le projet d'exécution de peine répond à un souci de cohérence entre l'individualisation administrative et judiciaire de la peine » (MINISTÈRE DE LA JUSTICE FRANÇAISE n° 83 annexe 1).

Le PEP nécessite donc une étroite collaboration et entente entre les différentes parties du système judiciaire et pénitentiaire, et exige d'elles un souci d'exécution dynamique de la peine.

CE QU'EN PENSENT LES DETENUS

Aux termes de ses 23 années d'expérience Hans Claus, ancien directeur de prison, a eu la possibilité d'extraire deux types de défaillance du système pénitentiaire actuel, qui revenaient sans cesse dans les discussions partagées avec les détenus.

La première défaillance porte sur **l'infrastructure des prisons**. Entre eux, les détenus se méfient les uns des autres, et également des agents pénitentiaires. Cette méfiance fait ressortir ce que l'on pourrait appeler un instinct de survie, qui pousse les individus incarcérés à adopter un comportement d'auto-défense basé sur l'autorité. Se révolter contre le système qui vous enferme est une conséquence qui survient lorsque le détenu est livré à lui-même, et à ses codétenus. « L'infrastructure, au travers de laquelle des agents surveillent de loin des dizaines de détenus se trouvant dans des rangées de cellules, contribue à créer un tel climat » (CLAUS p.12).

La seconde défaillance porte sur « **le morcellement déconcertant des compétences** » (CLAUS, p.12). Les détenus ne font que confirmer ce qui a déjà été évoqué précédemment dans ce travail : une discordance entre les services pénitentiaires et post pénitentiaires. Au

sein de ces deux services, le justiciable et son parcours sont perçus différemment et les solutions envisagées ne sont pas totalisables.

De plus, un article de David Scheer intitulé *Le paradoxe de la modernisation carcérale*, démontre que « les vieilles prisons semblent davantage appréciées des détenus et du personnel au détriment des établissements pénitentiaires plus récents. En effet, nombre d'agents pénitentiaires et de détenus disent préférer évoluer au sein d'anciennes prisons – parfois très vétustes et insalubres – qu'au sein de nouvelles constructions carcérales présentées comme plus propres, saines et confortables (...) Les prisons de type *Ducpétiaux revisité* offrent un cadre ultra sécuritaire tout en isolant socialement les détenus et les travailleurs en leur sein. La protection légale de la société se mue donc en un abandon des acteurs internes de la prison. **Les futurs établissements « Ducpétiaux + » remettent l'objectif de normalisation au goût du jour (...) mais perpétuent la quête de sécurité par la segmentation.** (SCHEER, p.2 et 23)

LES PRINCIPES DES MAISONS DE DETENTION

Le concept des maisons de détention a pu se développer en Belgique grâce à la détermination de Hans Claus, et au groupe de travail De Huizen ^{asbl} dont il fait partie et qu'il guide. Cette partie du mémoire résumera certaines de leurs recherches nécessaires à la compréhension du concept. Ce qui suit est tiré de leur ouvrage *Les Maisons : vers une approche pénitentiaire plus durable*.

LA PETITE ECHELLE

Le fait que la détention dans une maison soit vu par De Huizen comme une solution possible s'explique en deux mots : petite échelle. Les prisons actuelles sont imposantes, voire effrayantes, mais ce n'est pas ce qui détermine leur efficacité à exécuter correctement les peines. Au contraire, ces symboles de contrôle, par leurs formes et leurs dimensions, uniformisent et réduisent à néant tout effort individuel. Ces structures rendent « impossible un traitement différencié, une guidance individuelle ou orientée vers un groupe cible » (CLAUS p.8).

Le mot *maison* ne renvoie pas spécifiquement à une typologie de bâti résidentielle. Ce mot est employé afin d'exprimer l'échelle dans laquelle les détenus évolueront. Le regroupement de maisons peut être envisagé, mais chaque établissement doit avoir un nombre limité de détenus. Dans *Les maisons : une approche différenciée de la peine*, Hans Claus conseille « un maximum de trois maisons de dix personnes, car une approche personnalisée est le cœur d'une bonne exécution de la peine » (CLAUS, p.9). Au-delà de ça, ce concept rend également le système de détention plus abordable pour la société, qui se voit encouragée à « prendre ses responsabilités par rapport à l'exécution de la peine » (CLAUS, p.10)

« **Parce que : des mauvais garçons, des petites classes** » (GROUPE DE TRAVAIL DE HUIZEN dans CLAUS, p.35)

LA DIFFERENCIATION

L'échelle des maisons de détention « rend possible une différenciation effective et efficace » (CLAUS p.9). Cette différenciation n'est pas possible actuellement à cause de la grandeur des prisons, qu'elles datent du 19^e, 20^e ou 21^e siècle. Le détenu n'est pas identifié comme un individu ayant son propre vécu et nécessitant une approche personnalisée : il est noyé dans la masse.

« La société industrielle qui a donné naissance à la prison n'existe plus ». (BEYENS dans CLAUS, p.19). Les problèmes sociaux (pauvreté, maladies physiques et mentales, jeunesse etc...) que cette époque a connue ne sont plus gérés de la même manière aujourd'hui. L'aspect social a pris de grandes proportions et désormais, de multiples solutions personnalisées sont accessibles à tous types de personnes. Notre société est basée sur le choix afin que chaque individu prenne en charge son propre parcours. La prison doit également s'adapter à ce changement sociétal. La création de diverses maisons de détention ayant des niveaux de sécurité différents, des plans de solutions individuels (comprenant un plan de détention et de réinsertion) et des accompagnateurs personnels permettraient une approche différenciée et adaptée à chaque individu.

« **La détention est mieux reliée à la vie du détenu** » (GROUPE DE TRAVAIL DE HUIZEN dans CLAUS, p.36)

LA PROXIMITE

Le projet des maisons défend l'idée qu'il faut rapprocher les prisons des villes tel qu'autrefois. Il est possible d'implanter ces maisons de détention dans les centres urbains et ruraux sans qu'elles soient néfastes pour le voisinage. Une étude de l'environnement proche permet de combiner la fonction de détention avec une autre fonction qui profiterait économiquement, culturellement et socialement à la ville ou au quartier. Cela, en vue de ne pas impacter négativement le lieu mais aussi afin d'exhorter les détenus à participer à la vie en société, d'où ils ne sont plus exclus. Ce partage de services ou d'équipements avec le lieu permet de modérer la stigmatisation du détenu pouvant être vu comme dangereux, néfaste et incapable. De plus, ce programme permet une transition entre le moment où le détenu purge sa peine et le moment où il sera libéré. Cette étape est parfois vécue brutalement car les détenus sont alors livrés à eux-mêmes après avoir été reclus dans une cellule, isolés du reste du monde. Normaliser la détention permet d'utiliser « l'offre d'aide et de services provenant des environs immédiats, afin de réaliser les plans individuels. Cela stimule l'engagement

mutuel et la responsabilité des détenus et de la société. » (GROUPE DE TRAVAIL DE HUIZEN dans CLAUS, p.36)

« La détention de proximité, par laquelle la privation de liberté est entremêlée au tissu social répond mieux aux objectifs de la détention prévus par la Loi de principes » (GROUPE DE TRAVAIL DE HUIZEN dans CLAUS, p.36)

TYPOLOGIE DE MAISONS DE DETENTION

Chaque maison de détention est unique par son régime de sécurité, sa taille, son approche orientée vers le détenu, et dans son rapport à l'environnement. « Elles sont regroupées par région [et] chaque région propose toutes les formes de détention. Un parcours complet de détention peut ainsi avoir lieu dans la région où le détenu se réinsérera par la suite. » (GROUPE DE TRAVAIL DE HUIZEN dans CLAUS, p.36). Le détenu peut donc évoluer en fonction de ce qui a été prévu dans son Plan de solutions.

- **Les maisons fermées et sécurisées** : appelé aussi *Maison de détention de crise*, cet endroit est destiné à accueillir les nouveaux détenus. « Parmi ces maisons, un certain nombre proposeront un régime de base. (...) On peut [y] travailler, participer à des activités de détente, bénéficier d'une offre d'aide sociale, [et] recevoir des visites. Elles peuvent être utilisée pour la détention préventive ou pour des détenus qui n'entreprennent pas de Plan de solutions individuel. (...) D'autres maisons fermées organisent des formations professionnelles intra-muros ou hébergent des détenus qui poursuivent un autre programme, en dehors de leur Plan de solutions individuel. » (GROUPE DE TRAVAIL DE HUIZEN dans CLAUS, p.36)
- **Les maisons fermées, mais pas fortement sécurisées** : « Elles hébergent des détenus qui, selon les dispositions de leur Plan de solutions individuel, reçoivent un accompagnement hors des murs. Un régime de base complet est offert à l'intérieur des murs. » (GROUPE DE TRAVAIL DE HUIZEN dans CLAUS, p.36)
- **Les maisons ouvertes** : « (...) Elles offrent seulement un logement, des possibilités de visite et des activités de détente. Le travail, la formation professionnelle ou d'autres programmes du Plan de solutions individuel se déroulent en dehors des murs. » (GROUPE DE TRAVAIL DE HUIZEN de CLAUS, p.37)

Type de Maison	Nombre de détenus
Maison de crise	10
Maison d'arrêt	10

Maison de détention, bien fermée, avec un régime de base	10
Maison de détention, bien fermée, avec formation professionnelle	10
Maison de détention, bien fermée avec des programmes particuliers	10
Maison de détention fermée avec un régime de base	10
Maison de détention fermée avec formation professionnelle	10
Maison de détention fermée avec des programmes particuliers (2)	20
Maison de détention ouverte (6)	60
Nombre total de détenus	150

Figure 1 - Tableau de répartition du projet pilote de 150 détenus, Groupe de travail De Huizen dans CLAUS, p.37

LE PLAN DE SOLUTION

PRINCIPES

Un plan de solutions est une recherche des moyens pouvant résoudre les problèmes du détenu, qui l'ont mené à l'enfermement. Personnel à chaque détenu, ce plan est élaboré avec l'aide d'un accompagnateur de plan qui prend en compte le parcours judiciaire mais aussi le vécu de l'individu. Ce programme est réalisé en étroite collaboration avec le détenu, afin de le rendre acteur de sa peine et de lui donner la motivation nécessaire à son reclassement. Il est possible de remanier ce plan tout au long de l'avancée de la peine afin qu'il s'adapte aux besoins et demandes du détenu.

Un plan de solutions contient un plan de détention, ainsi qu'un plan de réinsertion, et est soumis au juge ou au tribunal de l'application des peines. Il est ensuite signé par le directeur de la région de détention. « Le plan de solutions est une traduction concrète des principes de base (petite échelle, différenciation et proximité) du concept des Maisons. [Il] est axé avant tout sur le réseau social et la fonction ou rôles sociaux du détenu, car ces facteurs sont cruciaux dans la prévention de la récidive. » (GRYSON dans CLAUS, p.59)

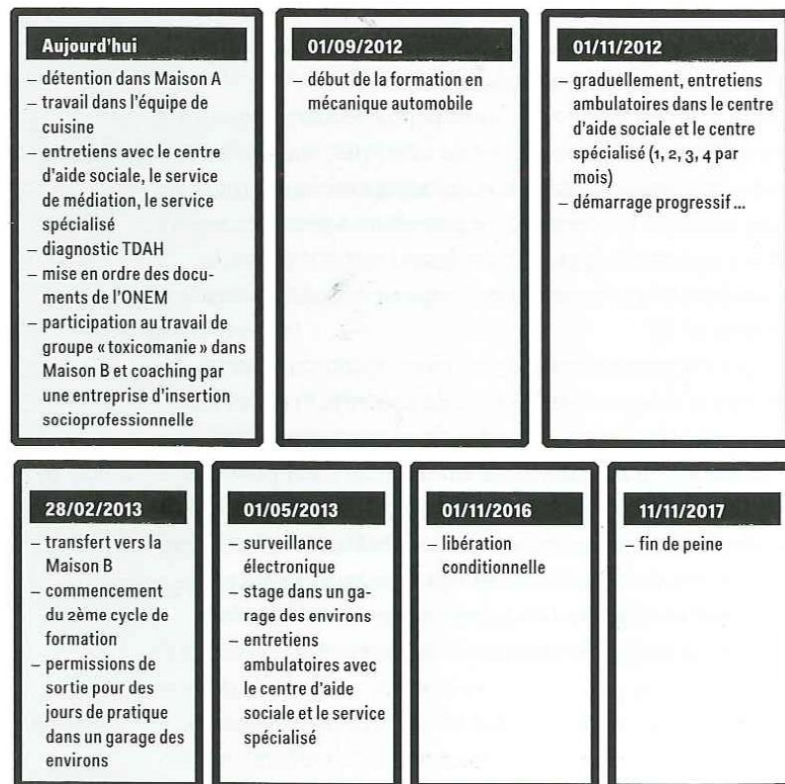


Figure 2 - Exemple de calendrier de détention, GRYSON dans CLAUS, p.64

CONTENU

PLAN DE DETENTION

Le plan de détention permet d'établir dans le temps le parcours du détenu au sein de différentes maisons présentes dans la région. Il met également en place les diverses orientations et formations auxquelles le détenu devra participer tout au long de son évolution. Si le plan de détention échoue, le détenu est transféré dans une maison de détention ne possédant qu'un régime de base (GRYSON dans CLAUS).

PLAN DE REINSERTION

Suite logique du plan de détention, ce plan n'est néanmoins pas obligatoire pour le détenu. Il peut choisir ou non de le construire pendant l'exécution de sa détention et ainsi prévoir son retour en société dès le début de sa peine. Penser la réinsertion permet au détenu d'être stimulé mais aussi de diminuer ses chances de récidives. Il est alors possible de penser à une libération conditionnelle, une détention limitée ou une surveillance électronique (GRYSON dans CLAUS).

LE PERSONNEL

Au sein du projet des Maisons de détention, cinq fonctions principales sont prévues (NAESSENS dans CLAUS) :

- **Le portier** : il n'est présent que dans les maisons fermées et semi-ouvertes. Il doit être en permanence sur place et veille sur les circulations intra et extra muros.
- **L'accompagnateur de la Maison** : présent dans tous types de maisons, sa mission est de veiller au bon ordre et que les détenus puissent bénéficier d'un cadre agréable dans un environnement commun.
- **L'accompagnateur individuel de plan** : il aide les condamnés dans leur parcours et l'établissement de leur Plan de solutions. Il travaille dans plusieurs maisons et établit des liens contractuels avec les services et accompagnement extérieur dont à besoin le détenu. C'est également lui qui rend compte au tribunal de l'application des peines de l'évolution du détenu. Chaque détenu crée un lien durable avec son accompagnateur, ce qui permet de ne plus passer par plusieurs médiateurs à qui il faut réitérer leur histoire.
- **Le directeur de la région de détention** : il régit les trois fonctions précédentes. Il veille au respect des contrats passés avec la société civile et s'occupe de l'organisation touchant à la réinsertion.
- **L'accompagnateur sous contrat, issu de la société** : ce sont par exemples des enseignants ou des psychologues, ... Ils sont en lien avec l'accompagnateur individuel de plan mais ne sont pas liés au tribunal.

LES RESISTANCES AU PROJET

« De nombreuses études montrent que la détention, telle qu'elle est conçue actuellement, est particulièrement pathogène pour toutes les parties concernées. » (GRYSON dans CLAUS, p.58)

En tentant de combattre la criminalité, la société ne fait que renforcer ce qu'elle cherche à éviter. Le délit d'un individu n'est pas seulement représentatif d'un seul problème, mais d'un engrenage propice à développer la criminalité : des problèmes juridiques, la pauvreté, des difficultés sociales et relationnelles, ... Un détenu peut donc avoir un mauvais départ. Il doit ensuite prouver qu'il peut fonctionner comme la société l'entend, au travers d'une peine qui le coupe de toutes responsabilités et qui ne lui offre pas de réelles solutions. La prison du 18^e

siècle n'est qu'un lieu de rassemblement des exclus. Elle n'a plus de sens dans notre société actuelle où il est possible d'amener un condamné à se trouver une place, grâce à une peine dirigée vers une vie « normale ».

Malgré ce constat, en 2015, le projet « Les Maisons » faisait face à de nombreuses critiques. Les politiques restaient (et restent encore) accrochées à la vision d'une peine d'enfermement qui devient une souffrance nécessaire pour se repentir. « **Tous les grands projets innovants se sont heurtés à l'obstacle de l'habitude, de l'indifférence et du mépris.** » (DE CONINCK dans CLAUS, p.56). Dans *Les maisons vers une approche pénitentiaire plus durable*, Hans Claus consacre un chapitre pour renverser les principales contestations au projet.

LE COUT

Le coût est un argument prépondérant dans notre société capitaliste. Cependant, le coût social (qui associe les dépenses des autorités, les dépenses privées des individus ou associations, et les dépenses externes) des prisons n'est actuellement pas connu. **Il est donc difficile de justifier pour l'opposition que les Maisons reviendraient plus chères que les établissements pénitentiaires actuels puisqu'aucun chiffre n'est publié à ce jour.**

Dépenses des autorités	Dépenses privées	Dépenses externes	Coût social
Caractère direct des dépenses par les pouvoirs publics; actions politiques explicitement orientées vers la détention Par exemple, investissements, coûts du personnel, moyens de fonctionnement se rapportant à la détention	Dépenses d'individus ou d'organisations privées Par exemple, dépenses des détenus Par exemple, dépenses d'organisations privées, sans subventions des pouvoirs publics	Dépenses liées aux conséquences de la détention Par exemple, dépenses en raison de la perte de productivité Par exemple, dépenses en raison de l'absentéisme au travail	Le total des dépenses de la détention à charge de la société

Figure 3- Tableau des répartitions des dépenses du système pénitentiaire, CLAUS p.96

De plus, Hans Claus conseille ne pas lésiner sur la qualité de la détention ni de la réinsertion : « Sinon le projet risque de ne pas se prolonger dans le temps, ou pire, de pas atteindre ses résultats. (...) Dans la phase de démarrage d'un projet, il ne faut pas se montrer trop avare. Une détention à petite échelle et différenciée, qui forge des liens étroits avec l'encadrement pendant la réinsertion, est dès lors plus économique à plus long terme » (CLAUS, p.96).

En termes de bénéfices, une liste d'arguments est avancée. Ci-dessous, en voici quelques-uns (liste non-exhaustive) :

- Rassembler un nombre important de détenu dans un même établissement engendre indéniablement des délabrements coûteux à réparer. Ce coût serait géré grâce à la petite échelle, plus facile à maîtriser.

- Un grand établissement nécessite des mesures de sécurité conséquentes, donc chères. Chaque maison ayant son niveau de sécurité propre, cela permet d'appliquer une sécurisation plus judicieuse, mesurée et adaptée à son type de détenus.
- Selon leur Plan de solutions, les détenus bénéficient d'accès à des infrastructures extérieures et profitent donc d'un lien avec la société. Cela évite d'investir « dans une variante de prison onéreuse » (CLAUS, p.97)
- La maison peut être utile à d'autres fins que la détention et ainsi être multifonctionnelle en vue d'évoluer selon les besoins futurs de la société. Une prison n'est qu'unifonctionnelle et difficile à reconvertir.
- La petite échelle facilite les interventions des services de police.

L'OPINION PUBLIQUE

De manière générale, les Maisons de détention laissent dubitatif bon nombre de personnes car leur aspect extérieur n'est pas aussi impressionnant et sécurisant que des prisons traditionnelles. Cependant, comme l'explique Hans Claus, il est assez facile d'expliquer que la différenciation que permet une maison est nécessaire afin d'éviter, par exemple, qu'un jeune toxicomane se retrouve en cellule avec un délinquant sexuel multirécidiviste. La petite échelle permet cette différenciation.

Le fait de coupler la maison de détention avec une fonction, qui doit être une plus-value pour le quartier, permet de créer un lien entre ce quartier et les détenus. « Il est utile que les pouvoirs locaux soient actionnaires de la maison de détention. » (CLAUS, p.99). Ainsi, le sentiment d'insécurité présent lorsque l'on parle de « prison dans la ville » se réduit « grâce à une participation à des activités (...) mêlant la population détenue évaluée « en progrès » et les citoyens locaux » (DE CONINCK dans CLAUS, p.56)

Aussi, face aux réticences telles que la conservation « peine-prison » et le « luxe » que peut représenter une détention en maison, **il n'y a que l'évolution progressive qui permettra à l'opinion publique de se familiariser avec de nouvelles formes de détention.**

LES EFFETS PERVERS

Afin que le projet des Maisons puisse prendre place dans la réalité sociale et politique, il était indispensable de passer par l'élaboration de projets pilotes. Au-delà du résultat de ces essais, il est utile de spécifier qu'un tel remaniement de la détention ne peut s'opérer que sur le long terme. Se pose donc le problème de la transition, qui mettra en parallèle l'existence déclinante des prisons et celle naissante des maisons de détention. Des effets secondaires dus à cette transition peuvent alors apparaître, puis s'estomper avec le temps. Entre autres :

- L'effet *netwidening* (extension du champs pénal) : la naissance de maisons de détention dans le pays sera vue comme une capacité carcérale supplémentaire, ce qui incitera à vouloir incarcérer plus et non mieux.
- Le *creaming off effect* (effet d'écémage) : les prisons incarcèreront les individus les plus « difficiles », tandis que qu'une autre partie bénéficiera d'un « traitement préférentiel » en maison.

PARCOURS

Au-delà des résultats attendus, les recherches de l'asbl De Huizen ont permis d'enrichir les conversations politiques et d'ouvrir les esprits sur l'application d'une peine sensée et à petite échelle. La chronologie de leur évolution se retrouve sur leur site internet, régulièrement mis à jour :

- Le 10 octobre 2012 Sarah Smeyers, Présidente de la Commission de la Justice, a soumis une *proposition de résolution relative à l'élaboration d'un projet pilote en matière d'exécution différenciée des peines* à la Chambre des représentants.
- En 2011, des étudiants architectes de l'Université de Gand relèvent le défi d'imaginer des projets de maisons de détention, avec l'aide de Hans Claus et Ronny De Meyer.
- Par ses idées pertinentes, l'asbl s'est vu attribuée le label de *maître architecte flamand* en 2014.
- En juillet 2015, une discussion portant sur la détention à échelle humaine s'est déroulée au sein de la *Commission de la Justice de la Chambre*, portée par les politiques participant au projet des Maisons.
- En mai 2016, le ministre de la Justice Koen Geens fait connaître son masterplan *prisons et internement* où il y intègre la construction et la rénovation de prisons, mais aussi la création de maison de transition pour un total de 100 places. Ces maisons accueillent des détenus en fin de peine, qui peuvent alors bénéficier d'un accompagnement leur permettant d'organiser leur réinsertion.
- En octobre 2017, De Huizen présente son projet dans une conférence à Londres (l'ICPA).
- Dans la même année, le concept des maisons est abordé dans le livre *Punir. Un point de vue pénologique* de Kristel Beyens et Sonja Snacken.
- En 2018, Les Maisons reçoit le prix pour le projet criminologique le plus méritant de l'Association des criminologues de Louvain.
- Le 25 avril 2018, l'asbl est entendue par la Commission de la Justice de la Chambre Belge, dans le cadre du projet de loi portant des dispositions diverses en matière pénale, avec les modifications législatives des maisons de transition.

- En juin 2018, un groupe de travail formés d'étudiants de l'UHasselt imagine une série de maisons de détention.
- Le 28 juin 2018, le changement législatif pour le placement dans des maisons de transition est voté.
- Enfin, la même année, le service public fédéral de la Justice lance un appel à candidatures pour l'exploitation de maisons de transition.

LES RESULTATS

PROJETS

L'appel à candidatures fût le début concret de la création du projet pilote des Maisons.

MAISON DE TRANSITION A MALINES

En septembre 2019, une première maison de transition fût ouverte à Malines, en Flandres (REGIE DES BÂTIMENTS). Une quinzaine de détenus ont été choisis selon certains critères, pour purger les 18 derniers mois de leur peine aux côtés d'accompagnants. De manière générale, cinq conditions doivent être remplies pour que le détenu soit admis en maison de détention, ou de transition. Elles sont résumées dans l'article de Isle Vogelaere (2018) intitulé *Le placement en maison de transition, une nouvelle forme de détention* :

- Le détenu doit être à 18 mois de sa libération conditionnelle.
- Le détenu doit pouvoir vivre en communauté
- « Il ne peut y avoir, dans le chef du condamné, de contre-indications qui ne peuvent être résolues par l'imposition de conditions particulières » (VOGELAERE)
- Le détenu doit être en accord avec le programme et les conditions prévues.
- Le détenu doit consentir au règlement d'ordre intérieur qui régit ses allers et venues.

Le projet est formé de deux maisons l'une à côté de l'autre, disposants de chambres individuelles et d'espaces de vie communautaire. « Les 15 détenus qui emménageront dans la maison de transition à Malines ne pourront pas quitter le bâtiment. Les allées et venues y seront régies comme en prison. En outre, le bâtiment est équipé d'un système de caméras de surveillance et de contrôle d'accès. Par contre, à la différence de ce qui se fait en prison, les détenus seront encadrés et suivis 24h/24 et 7j/7 par des collaborateurs de G4S Care. Des travailleurs sociaux, des psychologues et des criminologues aideront les détenus à redevenir autonomes et à se réinsérer dans la société. L'équipe de G4S Care sera aidée dans sa mission par Exodus Nederland à qui a été confiée la gestion des maisons de transition aux Pays-Bas. ».

(BVBA, GEENS). La maison est située au centre-ville de Malines, ce qui l'assimile complètement à la vie de la ville.

MAISON DE TRANSITION A ENGHIEU

En janvier 2020, une deuxième maison de transition s'ouvrait à Enghien (REGIE DES BÂTIMENTS), première ville de Wallonie à accueillir un tel projet de réinsertion. Ses conditions sont les mêmes que celle de Malines et accueille également 15 détenus. C'est après l'évaluation de ces deux projets pilotes que seront lancés d'autres projets similaires.

Cependant, en août 2019 une pétition contre l'inauguration de la maison de transition circulait. Le site du journal DH publiait les arguments portés par les citoyens : « Ces derniers déplorent que **leur avis de citoyen n'a pas été pris en considération** et que cette décision n'a fait l'objet d'aucune information préalable. Même s'ils admettent que ce projet répond à d'indiscutables besoins d'amélioration des conditions de réinsertion des détenus, les protestataires considèrent que cette maison de transition n'a pas été suffisamment réfléchie ni concertée avec la population locale ni avec les communes voisines (...) [Ils pointent également] **un manque de policiers** sur le territoire concerné, **trop peu d'effectifs et de moyens à la Ville** pour accompagner ces détenus vers un job ainsi que dans le cadre de leur réinsertion sociale (...) [Ils] incriminent encore **le manque de transports en commun** (...) ainsi que **le manque de vie et de contrôle social** à cet endroit pour favoriser une réelle réinsertion. *"Le site est, de surcroît, situé en zone d'activité économique et non d'habitation, de services publics ou communautaires"*, font-ils remarquer en guise de conclusion. » (DEHENEFFE).

TEMOIGNAGES DE DETENUS

« Qui est mieux placé que les détenus pour participer à la réflexion sur un nouveau concept d'exécution de la peine et de la détention. C'est ce qu'ont pensé les personnes qui se sont attelées à cette tâche. C'est pourquoi nous avons consulté un certain nombre d'entre eux, à différents moments. Tant leur expérience au sein du système actuel que leurs idées sur des alternatives, ainsi que leurs commentaires sur le concept des Maisons, s'avéraient être un matériel de discussion utile (...) » (GRYSON dans CLAUS, p.90).

Concernant le concept et les principes des Maisons, voici une liste non exhaustive de témoignages:

- « Dans un grand système, vous n'êtes plus une personne, vous perdez toute individualité, et par conséquent votre humanité. »
- « Une prison, telle qu'elle est actuellement, est une jungle. Le passage vers une vie de famille normale est bien trop conséquent. »
- « Garder le contact avec la société maintient l'espoir de vouloir y retourner un jour. »

- « La prison a pour conséquence que vous devenez étranger au monde, à la fois par rapport à la société et envers votre propre famille. »
- « La différenciation, l'accompagnement et la resocialisation active sont importants, plus humains, rendent le traitement sur mesure possible »
- « En tant que détenu, vous n'êtes pas considéré comme un être humain mais seulement comme un détenu, alors que l'objectif est pourtant que vous sortiez de prison comme une personne. »
- « Vous ne laissez pas attendre quelqu'un qui a le cancer dans un environnement malsain, avant de le soigner. »

Concernant la vie quotidienne et les activités :

- « Devoir accomplir soi-même toutes les tâches de la vie quotidienne (cuisine, laver etc) et prendre ses propres responsabilités permet de garantir que l'on reste capable de vivre de manière indépendante. »
- « La prison devrait être un lieu d'apprentissage au lieu d'être, par exemple, une place où vous désapprenez l'autonomie. »

Concernant le personnel :

- « Ils sont des personnes et je suis une personne, et lorsque je les rencontrerai plus tard à l'extérieur, ils ne pourront pas introduire une procédure disciplinaire contre moi ou me mettre au cachot. Dès lors, il est mieux que nous apprenions, ici aussi, à vivre de manière sympathique et semblable, les uns par rapport aux autres. »
- « Mieux vaut des éducateurs que des chefs. Un éducateur peut m'apprendre à apprendre de mes erreurs, m'aider à faire autrement, m'orienter vers ce dont j'ai besoin. Un chef m'enferme et s'en va, ne m'apprend rien. »

Concernant l'accompagnement personnalisé :

- « Tous les détenus ont bien un problème avec quelque chose, sinon ils ne seraient pas en prison ; mais chacun est différent dans sa personnalité, ses besoins, ses problèmes... »
- « Ce qui est privé doit le rester. Ce n'est pas parce que je commet une faute que je n'ai plus le droit à une vie privée. »
- « Il est essentiel de pouvoir avoir confiance dans un accompagnateur. »
- « Recevoir une sanction disciplinaire ne vous apprend pas comment vous comporter différemment. »

Concernant la resocialisation active et présente depuis le début de la détention (liste non exhaustive) :

- « L'espoir de sortir et la confiance que vous pouvez réussir votre fonctionnement dans la société sont nécessaires pour survivre en prison. Si cela n'est pas le cas, vous allez vous engourdir avec des drogues et des médicaments. »

- « Les ex-détenus n'ont plus de marge pour pouvoir faire des erreurs, doivent prouver qu'ils peuvent fonctionner de manière parfaite, alors qu'ils ont eu moins d'opportunités dès le départ, et que celle-ci s'amenuisent encore davantage pendant la détention. »
- « Il faut aussi accorder une attention aux évolutions positives, ce que nous savons bien faire. Actuellement, on ne prend en compte, de manière constante, que les risques, problèmes, sanctions disciplinaires,... et les réactions se focalisent là-dessus. Vous perdez ainsi courage.

PARTIE 3 : MISE EN PRATIQUE

METHODOLOGIE GENERALE

LECTURE DES RECHERCHES DE L'ASBL DE HUIZEN

Pour cette partie du travail, je me suis basée sur les recherches Hans Claus et du groupe de travail De Huizen asbl. Le document *Recommandations pour des maisons de transition de qualité et qui réussissent* est un texte datant de 2018, qui pose les bases et les directives nécessaires à l'analyse et à la sélection d'une implantation de maison dite de transition. Pour rappel, une maison de transition accueille uniquement des détenus en fin de peine (18 mois avant leur sortie) qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement individuel. Cette notice tente de répondre à certaines questions telles que « à quels critères une maison de détention doit-elle répondre au niveau de l'espace, de l'architecture, de l'urbanisme ? Quels sont les profils adéquats du personnel ? Quelles étapes doivent être prévues pour implanter une telle maison dans l'environnement social concret ? » (GROUPE DE TRAVAIL STRATÉGIE LES MAISONS^{ASBL}, p.3). Ils y présentent les critères nécessaires à la sélection du personnel, **le plan d'implantation et ses conditions minimales d'infrastructure ainsi que le cadre nécessaire à la sélection de cette implantation, et enfin une description de scénarios permettant la mise en œuvre de la maison de détention.** Je m'intéresserai principalement aux deux derniers points.

Il est important de rappeler que l'une des valeurs du projet des Maisons est de permettre au détenu d'évoluer, selon son plan de solutions, au sein d'un système de plusieurs maisons possédant des niveaux de sécurité et des offres différents. Le travail fourni ici se concentre sur la possibilité d'intégrer une seule maison de transition dans un master plan de reconversion urbaine en cours. Il est donc essentiel de préciser que cette maison devrait être intégré dans un réseau plus vaste de projets semblables, mais que **dans le cadre de ce TFE, l'étude ne se portera que sur un cas de maison type.**

PREPARATION POUR L'ANALYSE DES MASTERS PLANS

PRESENTATION DES MASTERPLANS

J'ai collecté sur le site de la Ville de Liège l'ensemble de leurs projets de rénovation et reconversion urbaine en cours. Six masters plans sont disponibles :

- La création d'un lotissement du verger Fayenbois

- La requalification du quartier de Droixhe
- La requalification du Val Benoît
- La création d'un éco-quartier sur l'île de Coronmeuse
- Le périmètre de remembrement urbain (PRU) des Guillemins
- La rénovation du quartier Grand Léopold

LA NOTICE DE L'ASBL DE HUIZEN

La notice de De Huizen exprime une série de paramètres qui influence la localisation d'une maison de transition mais développe également un tableau des divers espaces utiles.

LE PROGRAMME D'UNE MAISON DE TRANSITION

« Programme d'une maison de transition pour 10 personnes :

Une maison de détention ne peut, comme toute maison de détention, héberger plus de 30 habitants, si l'on veut que l'approche personnalisée et orientée vers des solutions reste intacte. A l'intérieur de la maison, les groupes de vie doivent, de préférence, ne pas dépasser 10 personnes. A la base, une telle unité de vie doit, au niveau de l'espace, répondre au minimum aux exigences suivantes » (GROUPE DE TRAVAIL STRATÉGIE LES MAISONS ^{ASBL}, p.18).

Paquet de base	Espace de vie individuel	Entre autres chambre privée (avec éventuellement sanitaire individuel et kitchenette)	Au plus il y a de surface disponible pour ces espaces, au mieux c'est.	30m2 par détenu
	Espace du personnel	Entre autres, bureau d'entrée, vestiaire, salle à manger, cuisine, sanitaire		100m2
	espace partagé	Entre autres, espace de loisirs, espace repas, éventuellement sanitaires communs, espace de travail (atelier), local de thérapie, bibliothèque, etc.		600m2
	salle de visite	Entre autres espace salon, espace de visites intimes, fouille		60m2
	Dispositifs techniques	Entre autres sas d'entrée, espace de rangement, espace technique, remise, etc.	Limitation de la surface nécessaire	minimale
	espace de circulation	escalier (éventuellement couloir)		minimale
Options	espace semi public	Par exemple, local de cours, salle de réunion, etc.	Dispositifs complémentaires qui constituent une plus-value, tant pour le quartier que pour la maison de transition	indéterminé
	espaces publics	Par exemple, académie de musique, centre de fitness, terrain de sport, etc.		indéterminé

Figure 4 - Tableau programmatique d'une maison de transition, GROUPE DE TRAVAIL STRATEGIE LES MAISONS asbl, p.18

Ce tableau permet d’entrevoir la dimension des espaces dont doit disposer une maison de transition. Ces chiffres peuvent être mis en parallèle avec les surfaces programmatiques de chaque masterplan.

LES PARAMETRES ET FACTEURS D’IMPLANTATION D’UNE MAISON DE TRANSITION

Ces 9 paramètres sont subdivisés en plusieurs facteurs auxquelles sont soumis les terrains choisis. Cette grille d’analyse permet de comparer les terrains entre eux et de les départager.

		Terrai n 1	Terrai n 2	Terrai n 3
1	Accessibilité	o	o	o
2	Relations avec la société	o	o	o
3	Intégration	o	o	o
4	Réseau	o	o	o
5	Résistances	o	o	o
6	Programme	o	o	o
7	Terrain	o	o	o
8	Flexibilité du site	o	o	o
9	Caractéristiques du bâtiment	o	o	o
	Total	o	o	o

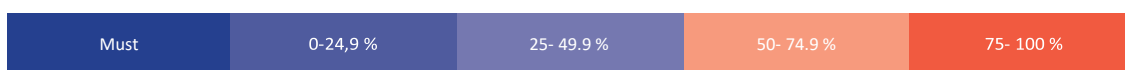


Figure 5- grille d’analyse pour l’implantation d’une maison de transition, GROUPE DE TRAVAIL STRATEGIE LES MAISONS asbl, p.26

Dans le cadre de ce travail, il me faut d’abord trier les sites disponibles à Liège. De plus, certains des critères précités ne sont utiles que dans le cas d’un terrain particulier, d’échelle plus petite que les espaces urbanisés étudiés dans ce travail. Les notions liées au « terrain », à la « flexibilité du site » et aux « caractéristiques du bâtiment » sont donc écartées dans un premier temps. Ci-dessous, le tableau de De Huizen présente les 9 paramètres et les 36 critères qui sont, selon l’asbl, nécessaire à l’analyse d’une localisation pertinente :

« Etape 1. Précisez la propriété du paramètre (cadre 1)

Remplissez dans le cadre 1, pour chaque localisation, les propriétés du paramètre. Par paramètre, il y a une manière possible d’évaluer le paramètre indiqué dans la colonne de droite du cadre. Selon la façon dont les informations pour évaluer le paramètre sont indiquées ou obtenues, ou en fonction des besoins spécifiques de la maison de détention, la manière dont un paramètre est évalué peut varier. Evaluer correctement les propriétés du paramètre nécessite une recherche bien documentée. L’exactitude de cette recherche aura une incidence sur le choix final de l’emplacement

Étape 2. Indiquez la moins bonne propriété avec un ‘ – ’ (cadre 2)

Déterminez quelle localisation a les moins bonnes caractéristiques. Indiquez à côté de cette localisation, dans le cadre 2, un ‘ – ’. Au travers de ce remplissage, un zéro apparaîtra automatiquement dans le cadre 4.

Étape 3. Remplissez l’avantage en ce qui concerne le moins bon emplacement (cadre 3)

Complétez dans le cadre 3, pour chaque emplacement, les avantages par rapport à l’emplacement qui possède les moins bonnes caractéristiques. Indiquez ensuite l’emplacement qui possède le meilleur / le plus grand avantage en mettant l’avantage en caractères ‘gras’.

Étape 4. Répétez cette procédure (étapes 1 à 3) pour chaque paramètre du travail cadre

Etape 5. Donnez des points aux avantages (cadre 4)

L’étape suivante consiste à donner des points aux ‘meilleurs / plus grands’ avantages qui ont été définis. Les points qui sont donnés doivent être proportionnels à l’importance d’un avantage par rapport aux autres. Pour ce faire, des lignes directrices peuvent être établies, afin de rendre ce travail plus simple : il peut être convenu d’un champ d’application au sein duquel les points qui sont donnés doivent se trouver. Les plus grands et les plus importants avantages par rapport aux autres reçoivent cent points ; un avantage qui n’a pas d’importance par rapport au choix de l’emplacement obtient zéro. Les autres points se situent, de manière proportionnelle, entre ces deux extrêmes. Pour vérifier si les points ont été donnés correctement, on peut d’abord examiner si, à l’intérieur de la catégorie, les points attribués à un avantage sont proportionnels à ceux octroyés aux autres avantages. Ensuite, la comparaison peut également être faite avec les paramètres des autres catégories. Les points sont notés dans le cadre 4. » (GROUPE DE TRAVAIL STRATEGIE LES MAISONS^{ASBL}, p.20)

		Facteurs	Alternatives				
			Terrain A	Terrain B	Bâtiment C		
Exemple	Paramètre		(2)		-		Caractéristiques possibles
	Caractéristique:	(1)					
	Avantage +	(3)	(4)		o		Avantages possibles
Accessibilité	1	accessibilité par les transports en commun					Caractéristiques : temps à pieds (en min.) vers l'arrêt de bus le plus proche ou trajet le plus court (en min.) vers un arrêt principal
		temps à pieds ou trajet					
		+					
	2	Accessibilité en voiture					Caractéristiques : temps du trajet (en min.) entre maison de détention et route principale
		temps du trajet					
		+					
	3	Encombrement du quartier					Caractéristiques : aucun/petit/moins/grand impact/... sur le trafic autour de la maison de détention
		impact sur le trafic					
		+					
	4	Accessibilité du site					Caractéristiques : transport jusqu'à l'intérieur/à/ près de /sur
		à quelle distance de la maison de détention les transports peuvent arriver					
		+					
	5	Dispositifs de parking					Caractéristiques : nombre de places de parking disponibles
		nombre de places de parkings					
		+					
	6	Proximité du palais de justice					Caractéristiques : temps de parcours (en min.) entre la maison de détention et le palais de justice
		distance/temps de parcours (en min.) jusqu'au palais de justice					
		+					
	7	Proximité des services d'aide					Caractéristiques : temps de parcours (en min.) entre la maison de détention et le bureau de police/ hôpital/ caserne des pompiers
		distance/temps de parcours jusqu'aux services d'aide					
		+					
Relation avec la société	8	Proximité du centre					Caractéristiques : dans le/près du/à distance raisonnable du/ loin du ... centre
		relations avec le centre					
		+					
	9	Proximité de la société					Caractéristiques : très fermé/semi fermé/ouvert/... construit dans un environnement fort/ peu/ ... peuplé
		densité du tissu d'habitation					
		+					
Total			o		o		o

Facteurs		Alternatives						
		Terrain A		Terrain B		Bâtiment C		
Exemple	Paramètre		(2)		-			Caractéristiques possibles
	Caractéristique:	(1)						
	Avantage +	(3)	(4)		o			
Intégration	10	Typologie						Caractéristiques : petite dimension, aspect familial, non stigmatisant, pas d'autre valeur symbolique
		Caractéristiques de la typologie						
		+						Avantages : intégration la meilleure/mieux/moins/minimum
	11	Interaction de l'environnement						Caractéristiques : forte/modérée/faible/... interaction
		Mesure dans laquelle interaction avec l'environnement						
		+						Avantages : interaction la meilleure/la mieux/la plus petite/la moindre
	12	Intégration dans l'environnement						Caractéristiques : intégrée/semi-intégrée/semi-stigmatisante/stigmatisante/...
		Degré d'intégration						
		+						Avantages : le plus/plus/moins/le moins intégré
Réseau	13	Dispersion						Caractéristiques : emplacement qui offre une dispersion bonne/modérée/faible/... par rapport aux autres maisons de détention
		La dispersion par rapport aux autres maisons de détention						
		+						Avantages : mieux/plus/moins/moindre dispersion
	14	Programmation urbaine						Caractéristiques : Il y a un large programme mixte/un autre programme/pas de programme mixte qui est prévu
		Mélange avec d'autres programmes						
		+						Avantages : la meilleur/mieux/moins/moindre programmation
Résistance	15	Résistance directe du quartier						Caractéristiques : résistance présumée très élevée/élevée /faible/très faible/inexistante / ...
		Résistance présumée du quartier						
		+						Avantages : le moins/moins/plus/le plus de résistance prévue
	16	Possibilités de mise à niveau dans le quartier						Caractéristiques : mise à niveau très nécessaire et très possible/ nécessaire mais pas possible/nécessaire et faisable/pas nécessaire/...
		Possibilités et faisabilité de la mise à niveau						
		+						Avantages: les meilleures/meilleures/moins de/les moins bonnes possibilités de mise à niveau
	17	Valeur de la localisation pour le voisinage						Caractéristiques : localisation très importante/importante/ peu importante/pas importante/ ... pour le quartier
		Importance de l'emplacement pour le quartier						
		+						Avantages : pas de/moins de /plus importante résistance à cause de la valeur de l'emplacement
	18	Destination						Caractéristiques: pas de modification de destination nécessaire/ modification de destination bien nécessaire
Modification de destination								
+							Avantages : modification de destination existante	
Total			o		o		o	

		Facteurs	Alternatives					
			Terrain A	Terrain B	Bâtiment C			
Exemple	Paramètre		(2)		-		Caractéristiques possibles	
	Caractéristique:	(1)						
	Avantage +	(3)	(4)		o		Avantages possibles	
Programme	19	Travail					Caractéristiques : larges/modestes/limitées/ ... offre qualitative de possibilités de travail/ offre moins qualitative/ ...	
		offre et qualité des possibilités de travail						
		+						Avantages: offre meilleure/mieux/moins/moindre en matière de possibilités de travail
	20	Enseignement					Caractéristiques : offre large/modeste/limitée/... qualitative/ moins qualitative de possibilités d'enseignement ...	
		offre et qualité des possibilités d'enseignement						
		+						Avantages : offre la meilleure/mieux/moins bonne/moindre en matière d'enseignement
	21	Culture, sports et loisirs					Caractéristiques : offre large/modeste/limitée/ ... qualitative/ moins qualitative/ ... sur une base journalière/hebdomadaire ...	
		offre, qualité et accessibilité						
		+						Avantages : offre meilleure/mieux/moins bonne/moindre en matière de culture, sports et loisirs
	22	Offre de soins / soutien juridique					Caractéristiques : offre large/modérée/limitée/ ...	
		offre de soins et soutien juridique						
		+						Avantages: la meilleure/meilleure/moins/la moindre en termes de soins et de soutien juridique
Terrain	23	Taille du terrain					Caractéristiques : surface (en m²)	
		surface (en m²)						
		+						Avantages : combien de fois le terrain est plus grand que le plus petit
	24	Degré de fermeture/d'ouverture du terrain					Caractéristiques: présence et qualité des éléments de fermeture naturels et artificiels	
		éléments de fermeture naturels et artificiels						
		+						Avantages: le plus/plus/moins de fermetures intégrées
	25	Restrictions du site					Caractéristiques: contraintes spécifiques du site ou fonctionnalités du terrain, telles que la hauteur de construction, l'alignement, les exigences de l'urbanisme, ...	
		restrictions spécifiques ou caractéristiques du terrain						
		+						Avantages: caractéristiques du terrain les meilleures/mieux/ moindres
	26	Qualité du sol					Caractéristiques : sol marécageux/léger (tourbe) / solide (sable tassé, forte densité d'argile fond rocheux) / ...	
		Résistance du sol et perméabilité à l'eau						
		+						Avantages: la meilleure / bonne / moindre qualité/... du sol
	27	Zone tampon					Caractéristiques : une grande/petite place, une zone verte légère/dense, une fonction publique du côté de la rue, ...	
		nature et effet du tampon						
		+						Avantages : zone tampon la meilleure/bonne/moindre
	Total			o		o		o

		Facteurs	Alternatives				
			Terrain A	Terrain B	Bâtiment C		
Exemple		Paramètre	(1)	(2)	-		Caractéristiques possibles
		caractéristique:	(1)				
		Avantage +	(3)	(4)	o		Avantages possibles
Flexibilité du site	28	Extension					Caractéristiques : possibilités d'extension faciles/modérées/ difficiles
		possibilités d'extension					
		+					Avantages: le plus facile/facile/difficile à étendre
	29	Accessibilité					Caractéristiques : nombre de possibilités d'accès
		nombre de possibilités d'accès					
		+					Avantages: nombre d'accès, plus que le moins
	30	Approche flexible					Caractéristiques : protégé historiquement, bâtiment à structure fixe, hauteur limitée des espaces, ...
		flexibilité du bâtiment et de l'emplacement					
		+					Avantages: surtout/modérément/le moins/... flexible
Caractéristiques du bâtiment	31	Espace extérieur					Caractéristiques : espace extérieur disponible exprimé en m ²
		surface					
		+					Avantages : nombre de m ² supérieur au plus petit espace extérieur
	32	Vie privée par rapport à la transparence					Caractéristiques : façade fermée/semi-ouverte/ouverte, retirée/du côté rue / ...
		niveau de confidentialité - transparence					
		+					Avantages: le meilleur/bon/ moins bon niveau de confidentialité au regard de la transparence
	33	Autonomie					Caractéristiques : communauté autonome/proprie ménage/ seulement autonomie financière/ ...
		mesure dans laquelle une autonomie est prévue					
		+					Avantages: le plus/plus/moins autonome
	34	Modèles d'activité et promenade extérieure					Caractéristiques: unités de vie privée distinctes/unités de travail/unités d'espace communautaire/ ...
		mesure dans laquelle les modèles d'activité sont générés					
		+					Avantages: atouts des modèles d'activité qui ont été générés
	35	Taille du bâtiment					Caractéristiques : surface intérieure
		surface (m ²)					
		+					Avantages: nombre de m ² supplémentaires par rapport au plus petit bâtiment
	36	Adaptabilité du bâtiment / étude de faisabilité de la construction					Caractéristiques : opérations structurelles grandes/moyennes/petites, opérations grandes/moyennes/petites par rapport à la sécurité, ...
		importance des travaux/interventions					
		+					Avantages: le moins/moins/le plus de travaux nécessaires
Total			o		o	o	

Figure 6 - Tableau d'évaluation des localisations possible d'une maison de transition, GROUPE DE TRAVAIL STRATEGIE LES MAISONS asbl, p.22

Ces tableaux ont l'avantage de comparer directement les terrains entre eux via un système de points. Ces derniers sont comptabilisés afin de déterminer sur une échelle globale la position de chaque localisation en termes d'avantages.

LE TABLEAU D'ANALYSE DES MASTERPLANS

Pour ma part, le système de classification décrit précédemment ne me semble pas adapté à l'analyse des sites telle que je la projette. Je procéderai donc comme suit :

- A partir des documents de De Huizen, je créerai d'abord un tableau simplifié et adapté à l'analyse, et non au comparatif, de chaque masterplan de la Ville de Liège. Certains critères développés par l'asbl ne seront donc pas réutilisés en fonction de leur pertinence dans le cadre de l'étude de sites urbains : les thématiques portant sur le *terrain*, la *flexibilité du site* et les *caractéristiques du bâtiment* ne seront pas développées car elles portent sur l'implantation précise et la forme architecturale de la maison. Ce niveau de détail ne sera pas abordé dans ce mémoire. De même, les deux critères *mise à niveau* et *destination* (partie *Résistances*) seront écartés car le principe de rénovation urbaine suggère déjà qu'une mise à niveau (sociale, économique, fonctionnelle, ...) du site va être opérée et, dans cet ordre d'idées, que sa destination va changer et/ou s'améliorer.

La forme du tableau étant peu clair dans le cadre de ce TFE, je l'utiliserai comme base pour la rédaction de l'analyse sous forme de texte continu. Un exemple de cette grille est consultable en annexe.

- De plus, une notion particulière liée à la dimension spatiale des espaces sera également ajoutée à cette étude : dans chaque paragraphe d'un projet, intitulé *Orientations programmatiques indicatives*, un tableau résumera en quelques lignes les fonctions présentées et les surfaces qui s'y rapportent.
- Enfin, une brève synthèse individuelle décrira si le site est finalement adéquat ou non pour accueillir un maison de transition.

Il est important de préciser que la rédaction du tableau d'analyse se fera sur base d'informations récoltées auprès de divers acteurs et sources telles que la ville de Liège, les auteurs de projet, la lecture des plans de reconversion, les sites officiels des services à venir dans le projet (Tram, Tec, SNCB, Forem,...). Cependant, certains critères peuvent faire appel à une part d'interprétation ou pousser à la formulation d'hypothèses par manque d'informations plus concrètes. A titre d'exemple, les paramètres abordant l'intégration à l'environnement ou les résistances du quartier vis-à-vis de la maison de détention, sont difficilement trouvables dans un quelconque document. Afin de permettre une lecture globale des sites, et en guise d'expérimentation afin de nourrir ce TFE, je compléterai donc de la manière la plus objective possible, bien que personnelle, ces divers paramètres sur base de mes observations quant aux informations dont je dispose.

		FACTEURS	SITE	
EXEMPLE		PARAMÈTRES	DESCRIPTIF	CARACTÉRISTIQUES POSSIBLES
ACCESSIBILITÉ	1	Accessibilité par les transports en commun	Ces données seront extraites de sources telles que Google maps, brochures de présentation de projet, notice d'incidences etc...	Caractéristiques : temps à pieds (en min.) vers l'arrêt de bus le plus proche ou trajet le plus court (en min.) vers un arrêt principal
		temps à pieds ou trajet		
	2	Accessibilité en voiture		Caractéristiques : temps du trajet (en min.) entre maison de détention et route principale
		temps du trajet		
	3	Encombrement du quartier		Caractéristiques : aucun/petit/moindre/grand impact/... sur le trafic autour de la maison de détention
		impact sur le trafic		
	4	Accessibilité du site		Caractéristiques : transport jusqu'à l'intérieur/à/ près de /sur
		à quelle distance de la maison de détention les transports peuvent arriver		
	5	Dispositifs de parking		Caractéristiques : nombre de places de parking disponibles
		nombre de places de parkings		
	6	Proximité du palais de justice		Caractéristiques : temps de parcours (en min.) entre la maison de détention et le palais de justice
		distance/temps de parcours (en min.) jusqu'au palais de justice		
	7	Proximité des services d'aide		Caractéristiques : temps de parcours (en min.) entre la maison de détention et le bureau de police/ hôpital/ caserne des pompiers
		distance/temps de parcours jusqu'aux services d'aide		
RELATION AVEC LA SOCIÉTÉ	8	Proximité du centre	Le centre-ville en question sera par défaut la distance du centre du site étudié jusqu'à la place Saint Lambert. Ces données peuvent provenir de Google maps, d'une observation visuel du site et des masterplans disponibles.	Caractéristiques : dans le/près du/à distance raisonnable du/ loin du ... centre
		relations avec le centre		
	9	Proximité de la société		Caractéristiques : très fermé/semi fermé/ouvert/... construit dans un environnement fort/ peu/ ... peuplé
		densité du tissu d'habitation		

INTÉGRATION	10	Typologie	Ces données peuvent provenir de Google maps, d'une observation visuel du site et des masterplans disponibles. Il s'agit de se projeter et d'imaginer quelles genres de relations la maison entretiendrait avec son environnement si celui-ci était réalisé tel que décrit dans les masterplans. Il y a donc une part d'interprétions et de subjectivité concernant ce paramètre.	Caractéristiques : petite dimension, aspect familial, non stigmatisant, pas d'autre valeur symbolique	
		caractéristiques de la typologie			
	11	Interaction de l'environnement		mesure dans laquelle interaction avec l'environnement	Caractéristiques : forte/modérée/faible/... interaction
	12	Intégration dans l'environnement		Degré d'intégration	Caractéristiques : intégrée/semi intégrée/semi stigmatisante/ stigmatisante/ ...
RESEAU	13	Dispersion	Aucun réseau de détention n'est présent à Liège. Il s'agira ici de préciser la distance entre la maison et les prisons les plus proches.	Caractéristiques : emplacement qui offre une dispersion bonne/modérée/faible/... par rapport aux autres maisons de détention	
		la dispersion par rapport aux autres maisons de détention			
	14	Programmation urbaine	Ce critère se réfère à la programmation décrite dans les documents récoltés et retranscrite dans le paragraphe « Orientations programmatiques indicatives » de chaque présentation des sites.	Caractéristiques : Il y a un large programme mixte/un autre programme/pas de programme mixte qui est prévu	
		Mélange avec d'autres programmes			
RESISTANCE	15	Résistance directe du quartier	Il est très difficile de répondre à ces deux paramètres de manière objective et pertinente, il y aura donc une part d'interprétation également quant aux résistances que la population pourrait ressentir et l'utilité pour eux de la maison de transition.	Caractéristiques : résistance présumée très élevée/élevée / faible/très faible/inexistante / ...	
		Résistance présumée du quartier			
	16	Valeur de la localisation pour le voisinage		importance de l'emplacement pour le quartier	Caractéristiques : localisation très importante/importante/ peu importante/pas importante/... pour le quartier
PROGRAMME	17	Travail	Ces données proviendront de Google maps afin de connaître la proximité des services cités. L'offre en elle-même et la qualité seront soumises à une certaine interprétation.	Caractéristiques : larges/modestes/limitées/... offre qualitative de possibilités de travail/offres moins qualitatives...	
		Offre et qualité des possibilités de travail			
	18	Enseignement		offre et qualité des possibilités d'enseignement	Caractéristiques : offre large/modeste/limitée/... qualitative/ moins qualitative de possibilités d'enseignement ...

	19	Culture, sports et loisirs		Caractéristiques : offre large/modeste/limitée/ ... qualitative/ moins qualitative/ ... sur une base journalière/hebdomadaire
		offre, qualité et accessibilité		
	20	Offre de soins / soutien juridique		Caractéristiques : offre large/modérée/limitée/ ...
		offre de soins et soutien juridique		
SYNTHESE	Synthèse provisoire concernant le site			

Figure 7 - tableau d'analyse des sites, interprétation personnelle

LES MASTERPLANS

LES ANALYSES

LE LOTISSEMENT DU VERGER FAYENBOIS

DESCRIPTION



Figure 8 - Localisation du verger Fayenbois, GOOGLE MAPS

Le projet du verger Fayenbois consiste à créer un nouveau quartier de type durable, sur l'emplacement de l'ancien verger Fayenbois. Il cherche à connecter la zone de logement avec un parc accessible à tous ainsi qu'à développer des espaces verts (VILLE DE LIEGE). Ce masterplan fait partie des six grands projets de la Ville de Liège en termes d'aménagement du territoire. **Malheureusement, dans notre champs d'étude il semble évident qu'un projet de lotissement, basé uniquement sur le développement de logements, n'est pas adapté à l'implantation d'une maison de transition ou de détention.** Comme je l'ai déjà spécifié, une maison doit pouvoir bénéficier d'infrastructures sociales et culturelles à proximité, et développer une fonction publique utile à la localité. Un environnement moins orienté vers le « privé » serait probablement plus favorable à l'accueil de détenus. De ce fait, l'analyse de ce projet ne me semble pas nécessaire.

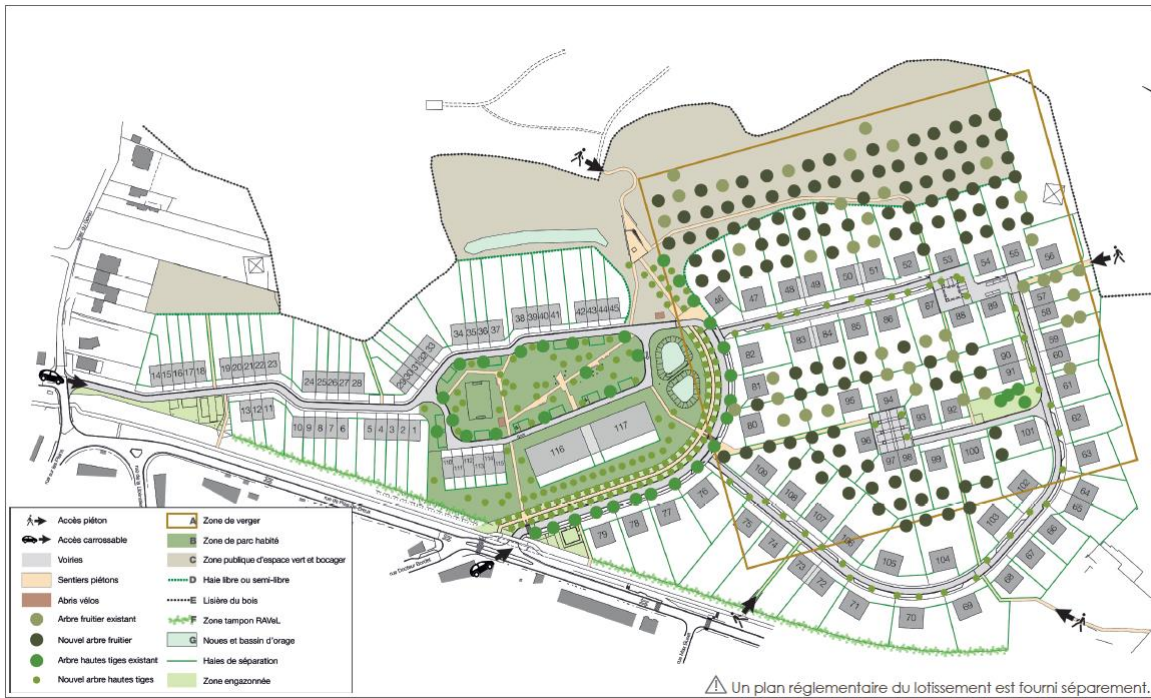


Figure 9 - plan masse verger Fayenbois, Option urbanistique livret 1, BOLLAND-TAILLEUR

LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DE DROIXHE

DESCRIPTION



Figure 10 - Localisation du périmètre de remembrement urbain de Droixhe, QUADRA scrl et FABIENNE HENNEQUIN & ASSOCIES

« La plaine de Droixhe, encore recouverte de verdure au XIX^e siècle fut remblayée en 1909 pour en faire une plaine de manoeuvres de 1913 à 1951. En 1930, l'exposition du centenaire de la Belgique y eut lieu. Cette exposition fut avant tout une exposition de la grande industrie et des sciences, le but étant de rendre compte des innovations depuis 1830. On organisa également sur les deux sites - le parc de la Boverie et le champ de manoeuvres - une exposition d'art wallon qui présentait une rétrospective consacrée aux oeuvres antérieures à 1830, une exposition agricole et un parc d'attractions. La gare de Bressoux a été construite à cette occasion. Aux abords immédiats de part et d'autre de la Meuse, fut organisée en 1939 l'Exposition de l'Eau. Dès la fin des années 1920, les tenants de l'architecture moderniste soutiennent la nécessité de prévoir des logements en hauteur. Le Corbusier prévoit à Paris en 1925 de détruire le bâti existant et d'implanter de manière régulière des buildings à quatre façades. En 1930, le Congrès d'Architecture Moderne de Bruxelles relaye cette idée : il faut faciliter la concentration des habitants sur une surface plus étroite afin de libérer le sol encombré, y aménager des parcs et aérer au maximum les espaces entre constructions. Les immeubles à logements multiples sont encouragés en ville. Ils doivent répondre à une nouvelle fonctionnalité afin de rendre leur gestion quotidienne plus aisée. En 1950, un concours pour un programme de logements correspondant à la demande d'après-guerre et simultanément à l'organisation de l'exposition universelle de 1958 à Bruxelles, fut lancé sur le site péricentral de Droixhe. En 1951, le chantier est mis en route. En 1957, les premiers logements des tours Truffaut sont occupés. » (QUADRA SCRL, p.11)

« Dans le cadre du développement urbain de la Ville de Liège, une attention particulière a été portée sur la Plaine de Droixhe, au riche passé urbanistique. Un projet de requalification a été développé et approuvé. Il porte sur une restructuration du site afin de relever le défi de la rencontre entre l'habitat et l'architecture, entre le logement et le développement socio-économique en privilégiant une construction de la ville durable et la qualité de vie. Ce programme d'aménagement global du quartier fait l'objet d'un Périmètre de remembrement urbain (PRU) adopté par le Gouvernement wallon, sur proposition de la Ville, en décembre 2007. » (VILLE DE LIEGE)

OBJECTIFS

« Le périmètre de remembrement urbain de la plaine de Droixhe est situé à l'Est du territoire de la ville de Liège, à la sortie de la ville vers Visé et Maastricht, en rive droite à la confluence de la Dérivation et de la Meuse. La superficie du projet est de 22,39 ha (...) [et] est situé en zone urbaine de la ville de Liège » (QUADRA SCRL, p.5).

« Le projet de requalification vise un objectif majeur qui est la mixité sociale en proposant au sein du quartier une mixité des fonctions (logements, espaces économiques, associatifs...) et une diversité de l'offre en logements (publics/privés, locatif/acquisitif, typologie variée : appartements, duplex, lofts, logements adaptés, maison de repos...) (...) De plus, l'arrivée du tram et de son centre de maintenance dans le quartier constitue un atout important pour la reconstruction de Droixhe. Il permettra des liaisons rapides vers l'ensemble des quartiers centraux de la Ville. Cette implantation concourt au développement durable et constitue un attrait dans le choix des investisseurs à développer des projets immobiliers sur le quartier. En cohérence avec la stratégie de mise en œuvre du PRU (Périmètre de Remembrement Urbain), l'assainissement de la zone économique, en bordure de site (SPAQUE, SPI+, Ville de Liège) donnera également une plus-value au quartier et améliorera son attractivité par le potentiel « emplois » qu'elle représentera. » (VILLE DE LIEGE).

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES INDICATIVES

La requalification du site se fera en 7 étapes, mélangeant fonction résidentielle et de services :

- « Projet A : construction de 165 logements publics. (...) Ce projet prévoit également la construction de nouveaux locaux destinés à accueillir le Service d'aide à la vie journalière « Revivre chez soi ». Cette asbl apportera son assistance à une quinzaine de personnes souffrant d'un handicap qui pourront bénéficier d'un nouveau logement adapté.
- Projet B1 : construction d'une maison de repos (...)
- Projet B2-B3/C : construction de logements et d'espaces économiques. Les projets B2-B3/C visent la construction de nouveaux bâtiments rez+3/+4 continus le long de l'avenue de la Croix-Rouge et à l'arrière, des éléments en hauteur (...)
- Projet D/E : projet privé – square Micha - construction d'un ensemble résidentiel.

- Le projet D/E vise la construction de bâtiments résidentiels neufs. Le square sera reconstruit sous forme de deux nouveaux îlots. Le projet D vise la construction de 164 appartements, espaces bureaux et commerces. Le projet E consiste en l'aménagement d'un deuxième îlot composé de +/- 61 maisons unifamiliales. Tous ces logements seront exclusivement réservés à la vente (...)
- Projet F/G : rénovation des immeubles avenue G. Truffaut (...)Ce projet, aujourd'hui terminé, portait sur la rénovation de 420 appartements. (...)
- Projet H : rénovation de 150 appartements. (...) Ce projet porte sur la sécurisation de l'immeuble et la rénovation des appartements.
- Projet I : vente des 75 appartements. (...) » (VILLE DE LIEGE).



Figure 11 - Plan masse du périmètre de remembrement urbain de Droixhe, QUADRA scrl ET FABRIENNE HENNEQUIN & ASSOCIÉS

ANALYSE

Malheureusement, les plans et données que j'ai pu récolter via la ville ne sont pas totalement à jour. De plus, après avoir contacté les bureaux travaillant sur ce projet, j'ai pu constater que les informations fournies n'étaient pas actualisées non plus. L'analyse de ce masterplan n'est donc pas impossible mais partirait sur des bases faussées. Par soucis de pertinence, il a donc été décidé que le PRU de Droixhe ne ferait pas l'objet d'une étude détaillée. Les quatre projets précédemment développés, c'est-à-dire le Val Benoît – le PRU des Guillemins - l'éco quartier de Coronmeuse et la rénovation du quartier Grand Léopold , pourront cependant déjà nourrir les conversations.

LA REQUALIFICATION DU VAL BENOIT

DESCRIPTION



Figure 12 - plan de localisation du site du Val Benoît, BAUMANS-DEFFET sprl

« Le site du Val Benoît est un ensemble architectural de style moderniste construit entre 1930 et 1965. L'ensemble bâti, initialement dédié à l'enseignement de l'Université de Liège, est situé en bordure de Meuse, à l'entrée Sud de la ville de Liège. Le site aujourd'hui à l'abandon [et appartenant à la SPI (Services Promotion Initiatives en province de Liège)] fait l'objet [depuis 2012] d'un vaste projet de réhabilitation [commandé au bureau Baumans-Deffet architecture et urbanisme.] (...) [Le nouveau masterplan] vise à la fois à sauvegarder un patrimoine majeur du modernisme en lui insufflant une vie nouvelle et à densifier les 9 ha en un éco quartier. (...) Le plan d'espace fabrique des lieux fertiles à la rencontre, à la coexistence et au vivre ensemble. » (BAUMANS-DEFFET SPRL)

OBJECTIFS

« Le projet vise principalement à reconverter des bâtiments existants, complétés par de nouvelles constructions. Des superficies seront ainsi réservées à l'accueil d'activités économiques (PME, production légère). Mais le site accueillera aussi des services publics (dont les locaux déjà occupés par le Forem) ainsi qu'une centaine de logements et des bureaux destinés à l'accueil d'activités tertiaires. Des espaces sont également prévus pour les parkings en périphérie du site, tandis que le cœur du site, réservé aux modes doux, sera traversé par une 'coulée verte'. L'idée générale est de réaliser un aménagement orienté vers le développement durable. (...) » (VILLE DE LIEGE)



Figure 13 - photographie du site du Val Benoît avant travaux, BAUMANS-DEFFET sprl



Figure 14 - maquette de site des aménagements du Val Benoît, BAUMANS-DEFFET sprl

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES INDICATIVES

Le site accueillera toute une diversité d'entreprises. Des espaces à vendre, à louer, de coworking, à réaménager ou équipés sont déjà proposés : « postes de travail en bureaux privatifs et/ou coworking dans un lieu lumineux, coloré et convivial avec des logettes privatifs pour téléphoner, une salle de détente, une kitchenette (...) [De plus] 10.000 m² [sont] destinés à de l'activité économique sous forme d'espaces bruts (gros œuvre fermé) à

vendre (...) » (VAL BENOÎT). Des services aux entreprises sont également prévus : « salles de réunion, salles de conférence, écrans tactiles et système de vidéo- conférence, espace polyvalent pour salons professionnels et expositions, terrasse, cour intérieure aménagée, WIFI et espaces de convivialité aménagés dans les parties communes, parkings (voitures/vélos). [Le site sera également pourvu d'une série de service à la personne :] Horeca, livraison de sandwiches, point repassage et raccommodage, armoire à colis, distributeurs de boissons, livraison Point Ferme et pains, douches et vestiaires, navette MobilO!, bornes de recharge électriques, mise à disposition de VAE (vélos à assistance électrique). (...) Plus de 230 logements, des studios et de petits appartements de qualité [seront construits], et de nombreux espaces communs [seront accessibles] (...) aux (...) occupants (une salle de fitness, un wellness ou encore des cuisines communes). » (VAL BENOÎT).

Des espaces consacrés à la formation sont également prévus dans La Cité des Métiers. « Un projet destiné à rassembler différents acteurs en matière d'emploi et de formation (...). Elle rassemblera en un seul lieu des personnes ressources et de la documentation pour vous aider dans la construction de votre projet professionnel et vous orienter tout au long de votre vie. » (VAL BENOÎT). Actuellement, le site héberge déjà les bureaux du Forem, ainsi que le bâtiment ARC qui réunit des lofts et des espaces partagés avec toutes une série de services en son sein : cuisine équipée et commune, un sky bar, un petit théâtre, un parcours fitness dans le jardin extérieur, un wellness, une librairie avec un espace de lecture, etc... (GROUPE LIFE).



Figure 15 - Schéma de la répartition des fonctions sur le site du Val Benoît, BAUMANS-DEFFET sprl

ANALYSE

Accessibilité

Le site du Val Benoît est extrêmement bien desservi en terme de mobilité.

Transport en commun

Bus

Les différents arrêts de bus sont éparpillés sur toute la longueur du site, ce qui permet aux usagers de ne parcourir que 2 à 3 minutes de marche pour rejoindre les transports en commun (GOOGLE MAPS). Le tableau suivant montre les différentes lignes du TEC (Le TEC).

Lignes	Destinations (dans un sens)	Source
2	Place de la République Française – Tilleur -Seraing – Bonnelles – CHU	Le TEC
3	Place de la République Française – Tilleur – Jemeppe – Flémalle	
27	Opéra – Ougrée – Bois Abbaye – Seraing – Jemeppe	
58	Guillemins – Standard – Université – CHU – Bonnelles	
90	Liège – Ougrée – Bonnelles – Anthisnes – Ouffet – Warzée	
94	Liège – Ougrée – Bonnelles – Neuville – Tinlot – Warzée	

Figure 16 - Tableau des lignes de bus desservants le Val Benoît, LE TEC

Tram

Le tram longera prochainement le site, un arrêt y est donc prévu sur la rue Ernest Solvay, en face de la centrale thermo-électrique (VAL BENOÎT, GOOGLE MAPS). Un passage est prévu toutes les 15 minutes, et ce 21h/24h.

Une navette gratuite Mobilo est mise en place pour la journée du lundi au vendredi, de 7h à 18h30 entre Sclessin et la rue Ernest Solvay (VAL BENOÎT).

Train

La gare des Guillemins est à 15 minutes à pied via la rue Mandeville, ce qui permet au site d'être accessible en train (SPI).

Voiture

Le site est accessible via l'autoroute E25, sortie 37. L'endroit est cerné par la N633 et la N617, ce qui le rend aisément accessible en voiture. Tous comme les arrêts des transports en commun, seules quelques minutes sont nécessaires pour rejoindre les zones de parking le long de ces nationales. (GOOGLE MAPS).



Figure 17 - Plan d'accès du Val Benoît, SPI

Encombrement du quartier

Le site forme un îlot à part entière. Cela permet au trafic routier de rester à l'écart tout en restant accessible aisément. Seuls les vélos et piétons sont autorisés à circuler sur l'ensemble du site (VAL BENOÎT). L'ajout d'une maison de détention dans l'organisation du masterplan ne devrait pas impacter le trafic de manière considérable étant donné les dispositifs mis en place et la proximité des nationales et autoroutes.

Accessibilité du site

Le site est accessible par tous les transports possibles, et ce à quelques dizaines de mètres maximum de n'importe quel emplacement au sein du Val Benoît (GOOGLES MAPS). Il faudra donc marcher de 1 à quelques minutes pour accéder à la maison en fonction de sa position.

Dispositifs de parkings

Un parking de délestage, près du Stade de Sclessin, est 40 minutes à pied et 10 minutes à vélo du site (GOOGLE MAPS). La navette Mobilo assure la liaison.

Les parkings P1 (38 places)

- P2 (150 places) - P3 (155 places) sont réservés aux utilisateurs du Val Benoît. (SPI)

Proximité du palais de justice

Le palais de Justice de Liège se trouve à 23 minutes en bus via la ligne 2 et 3, 20 minutes en vélo par le Ravel 1, et 10 minutes en voiture via la E25 sortie Centre. (GOOGLE MAPS)

Proximité des services d'aide

Le site est à 6 minutes en voiture de l'hôtel de police, rue Natalis, via la N617 (GOOGLE MAPS).

Les pompiers de la Zone 2, rue Ransonnet (Outremeuse), sont à 10 minutes via la Ngo (GOOGLE MAPS).

L'hôpital des Bruyères et le CHU du Sart Tilman se trouvent à 13 minutes en voiture via la E25 et la N63 (GOOGLE MAPS).

Le Forem est déjà présent sur le site (VAL BENOIT).

Relation avec la société

Proximité du centre

Le site est à 11 minutes du centre-ville de Liège (place Saint Lambert) via la E25 en voiture, 19 minutes en vélo par les quais bucoliques de la Boverie, et 25 minutes en bus par la ligne 2-3-27 (GOOGLE MAPS). Il semble donc que la maison de détention est à *distance raisonnable* du centre grâce aux transports. A pied, le temps de marche est de 50 minutes et de 4km (GOOGLE MAPS) ce *qui n'est pas réellement faisable* dans la cas où le détenu doit se rendre quotidiennement dans le centre.

Proximité de la société

La site du Val Benoît est un ancien espace industriel, ce qui explique sa position spécifique en bordure d'autoroute et le long des quais de la Meuse où sont également présentes des entreprises de toutes sortes. Le tissu urbain est donc *peu dense* à cet endroit étant donné les grandes surfaces commerciales et industrielles. En dehors des bords de Meuse, le Val Benoît est au pied de la colline de Cointe, qui est serpentée de route dont les bords sont ponctués de maisons 4 façades entourées de verdure. L'endroit est donc *peu peuplé*, et à connotation économique plus que résidentielle.

Intégration

Typologie

De style moderniste, le Val Benoît est composé de bâtiments de *grandes dimensions* à caractère industriel (BAUMANS DEFFET SPRL). En dehors des anciens bâtiments rénovés, de nouvelles constructions comme des tours de logements sont prévues. Au-delà du site lui-même, en bordure de Meuse s'étendent beaucoup de zones commerciales ainsi qu'industrielles, qui ont donc la forme de grands hangars fermés ou vitrés. Globalement, une maison de détention *n'aura pas le même aspect symbolique ou l'échelle* représentée sur le site du Val Benoît.

Interaction de l'environnement

L'éventuelle maison de détention qui prendrait place au sein du masterplan du Val Benoît sera en *interaction* avec une foule de services tels que décrits dans le paragraphe abordant l'aspect programmatique du projet. Au vu du nombre d'espaces de travail disponibles et d'activités, il est possible d'imaginer que le site sera parcouru par des usagers de manière *modérée voir faible* tout au long de la journée puisqu'une majorité d'utilisateurs sera en train de travailler, n'ayant donc que leur temps de pause pour profiter des offres du site. Des services publics sont accessibles au public mais il me semble peu probable que cela attire du monde au vu de la distance avec le centre-ville.

Intégration dans l'environnement

A première vue, nous pourrions imaginer la maison *semi-intégrée* à l'environnement du Val Benoît. Le site ne se présente pas comme un quartier conventionnel où le logement est une fonction majoritaire accompagnée de quelques services. Les fonctions économique et commerciale dominent sur l'habitat, ce qui est compréhensible au vu de la localisation du site. De plus, ces habitants ne sont que de passage : des acteurs d'entreprises y logeront pour quelques nuits, des étudiants y koteront le temps de leur cursus... Finalement, la maison de détention pourra interagir avec les différents services notamment en vue d'y voir travailler les détenus, mais une cohésion de quartier ne sera pas développée entre les habitants et la maison. Ce dernier point pourrait être désavantageux pour les détenus, et donc *stigmatiser* la maison de détention.

Réseau

Dispersion

La prison de Lantin est à 15 minutes en voiture et à plus d'une heure en bus avec plusieurs changements de lignes et de marche (GOOGLE MAPS).

La prison de Marche en Famenne à 45 minutes en voiture par la N63 et à presque deux heures en bus (GOOGLE MAPS).

La prison de Huy est à 32 minutes par la N90 et N617 en voiture et à plus d'une heure et demi en bus, en prenant plusieurs changements également (GOOGLE MAPS).

Programmation urbaine

Comme je l'ai déjà exprimé, un grand nombre de services sont disponibles. Le tableau ci-dessous regroupe les grandes programmations du projet et leurs superficies approximatives.

Fonction	Surface (m ²)	Sources
Dimension globale du site	90 000	BAUMANS-DEFFET SPRL
Activité économique (espaces bruts)	10 000	Val Benoît
Espace extérieur public	10 000	Val Benoît
Entreprises	25 000 à 30 000	Ville de Liège
Bureaux	2000 à 12 000	Ville de Liège
Equipements publics	17 000 à 21 000	Ville de Liège
Services	5 000 à 8 000	Ville de Liège
Logements	11 000 à 20 000	Ville de Liège

Figure 18 - Tableau programmatique du Val Benoît

Ces services peuvent accueillir des détenus en tant que travailleurs, et ainsi les former. La maison pourrait également trouver sa place en proposant une fonction qui s'intègre au quartier et aux services déjà proposés, telles qu'un atelier de réparation de vélos, un service de location de trottinettes électriques ou peut être participer à la maintenance du site notamment en ce qui concerne les espaces verts. Cependant, chaque bâtiment sera doté de services accessibles aux entreprises qu'il abrite, et les logements auront leurs propres espaces. Dans cet esprit, chaque bâtiment semble tourné sur lui-même ce qui ne facilite pas l'intégration et la pertinence d'une maison de détention à cet endroit.

Résistance

Résistance directe du quartier

Comme expliqué ci-dessus, chaque bâtiment semble tourné sur lui-même et doté de services très développés. (A titre d'exemple, le bâtiment ARC propose un ensemble de 235 lofts équipés, et d'espaces partagés. Un wellness, une salle de fitness, un parcours de sport à l'extérieur, une cuisine équipée commune, un espace de lecture/ librairie, un petit théâtre... sont quelques-unes des fonctions gratuites mise à disposition des habitants (GROUPE LIFE)). Dans cet élan de rénovation 'chique', il est difficile d'estimer si une maison de détention est la bienvenue. Le Val Benoît n'est pas un quartier majoritairement résidentiel, nous pouvons donc poser l'hypothèse qu'une majorité des usagers du site sont des travailleurs, qui ne sont donc pas en contact permanent avec les détenus, ce qui peut servir la cause du projet de maison si celui-ci dérange les politiques locales.

Valeur de la localisation pour le voisinage

La localisation de la maison me semble importante dans la mesure où le masterplan prévoit des bâtiments de grande envergure. Il est donc nécessaire que la maison y trouve sa place soit en tant qu'architecture à petite échelle (il s'agit donc de prévoir une nouvelle construction) soit en tant que fonction à intégrer dans un bâtiment existant.

Programme

Travail

Le FOREM est un organe pour la recherche de l'emploi et les bureaux sont présents sur le site. Plusieurs établissements de l'HORECA sont également prévus, ainsi que des services d'aide à la personne (VAL BENOIT). Une charte peut être convenue entre la maison de détention et ces fonctions afin que celles-ci permettent au détenu d'avoir accès à des offres de travail provisoire.

Enseignement

Deux organes d'enseignement et de formation sont accessibles sur le site: le centre Forem et CORAIL proposent des formations variées et en numérique.

Le centre IFAPME de Liège est à 33 minutes en bus et propose des formations en lien avec une centaine de métiers (GOOGLE MAPS).

Culture, sports et loisirs

Fonctions	Temps de déplacement en bus (minutes)	Temps de déplacement en voiture (minutes)	Temps de déplacement vélo (minutes)	Temps de déplacement à pied (minutes)	Source
Piscine de Jonfosse	30	10	20	51	Google Maps
Centre culturel d'Ourthe et Meuse	25	7	8	30	
Centre culturel des Chiroux	22	10	15	50	
Théâtre de Liège	21	7	15	50	
Cinéma La Sauvenière	26	10	20	55	

Figure 19 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux culturels, de sport et de loisirs du Val Benoît, GOOGLE MAPS

Offre de soins / soutien juridique

Fonctions	Temps de déplacements en bus (minutes)	Temps de déplacement en voiture (minutes)	Temps de déplacement vélo (minutes)	Temps de déplacement à pied (minutes)	Source
Palais de Justice de Liège	22	10	20	>60	Google Maps
CPAS de Liège	20	10	15	46	
CHU de Liège	25	13	30	>60	

Figure 20 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux de soin et de soutien juridique du Val Benoît, GOOGLE MAPS

SYNTHESE

Le Val Benoît présente certains avantages qui sont anéantis par l'importance des inconvénients qui font défauts à l'implantation d'une maison de transition : la faible présence de logements et l'éloignement du centre-ville.

En effet, une maison de transition trouve mieux sa place dans un masterplan plus ancré dans la ville même et non dans sa périphérie proche. De plus, l'analyse ci-dessus permet de voir que le masterplan prévoit une programmation qui tourne principalement autour des entreprises et de leurs services. Une programmation moins monumentale en terme d'échelle et plus axée sur le logement serait plus adaptée à l'approche développée par l'asbl De Huizen.

L' ECO-QUARTIER SUR L'ILE DE CORONMEUSE

DESCRIPTION



Figure 21 - localisation de Coronmeuse, GOOGLE MAPS

« Porte Nord de la Ville de Liège, le site de Coronmeuse [d'une superficie de 23 ha] bénéficie d'une localisation stratégique pour le remodelage de la ville. Si sa situation lui a permis d'être au centre des attentions pendant de nombreuses années, il a également été longtemps délaissé. Aujourd'hui, les projets qui s'attachent à ce morceau de ville tendent à lui redonner une place affirmée. Après les succès des expositions d'Anvers en 1885 et de Bruxelles en 1897, la ville de Liège songe à s'investir à son tour dans ces événements. C'est dans un premier temps le quartier des Venues qui sera retenu pour l'exposition de 1905 (...) Cette première exposition étant une grande réussite, la ville de Liège décide de récidiver avec deux autres expositions à partir de 1930 (...) [L'exposition internationale de cette même année,] organisée pour les 75 ans de la Belgique, (...) sera aussi l'occasion d'inaugurer les nouveaux sites de l'exposition, qui s'articulent autour du bras d'eau, à Coronmeuse et Bressoux. » (MOUAD, SABAU, p.6) Quelques dizaines d'années après, Liège dépose sa candidature pour accueillir l'exposition internationale de 2017. Le programme de cet événement prévoit un tout nouveau masterplan pour l'île de Coronmeuse qui se déroulera en deux phases : la première sera réalisée afin d'accueillir l'Expo 2017, la seconde prévoit un Eco-quartier qui prendra place lorsque l'exposition prendra fin. Malheureusement, la candidature de Liège ne sera pas retenue pour cet événement (MOUAD, SABAU). Cependant, l'objectif de développer un quartier écologique reste toujours d'actualité. C'est le consortium Néolégia, qui est actuellement en charge de la création du nouveau masterplan. Les divers bureaux

participants à la réalisation de ce projet sont Syntaxe, Artau architectures, Altiplan Architects, et Atelier d'Architecture du Sart Tilman (ALTIPLAN) ;

OBJECTIFS

« [Le] nouvel éco-quartier (...) répondra aux aspirations des citoyens d'aujourd'hui et de demain, à la recherche de modes d'habitat plus conviviaux, qui favorisent la vie en commun, l'activité à taille humaine, le rapport aux éléments naturels et le respect de l'environnement » (MATRICIEL). « Conformément aux souhaits exprimés par la Ville de Liège, ce projet immobilier est essentiellement résidentiel. (...) Une des caractéristiques essentielles du projet réside dans la mixité des typologies de logements. (...) La circulation des voitures sur le site sera limitée et confinée en certains endroits, les parkings prévus étant organisés en souterrain. (...) L'aménagement du site de Coronmeuse tirera pleinement parti de l'arrivée du tram dont il sera un des terminus » (VILLE DE LIEGE). Les bâtiments de la presqu'île de Coronmeuse seront en majorité reconvertis, le parc Astrid et les berges seront rénovées et une connexion avec le quartier saint léonard via une passerelle est prévue (VILLE DE LIÈGE).



Figure 22 - image de synthèse du quartier résidentiel de Coronmeuse, ALTIPLAN



Figure 23 - Image de synthèse de la place de l'Equerre de Coronmeuse, ALTIPLAN



Figure 24 - Image de synthèse du quai de la Darse de Coronmeuse, ALTIPLAN

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES INDICATIVES

Le projet étant basé sur la fonction résidentielle et de service, 1325 unités de logements (basse énergie et passive) sont donc en construction. « (...) Il y aura 6 types de logements différents sur le site : appartements, maisons unifamiliales, habitats groupés, logements kangourous, maisons atelier le long de la darse, et lofts urbains. Par ailleurs, les logements prévus iront de 1 chambre à 4 chambres proposant des espaces de vie confortables allant de 65 m² minimum à 140 m² maximum. Les seuls types de commerce présents sur le site seront des commerces de proximité, de l'Horeca et les commerces de circuit court et de production locale. D'autres types de services à la personne seront également au rendez-vous : hôtel, résidence services, maisons de repos et de soins, crèches, maison de quartier, marché bio couvert, potagers urbains, atelier de réparation de vélos... La mixité des habitants sera également rencontrée par l'engagement de Neolegia de vendre 10% des logements construits aux ménages à revenu moyen. Le parc Astrid de 4 hectares sera complètement rénové et fera l'objet d'une extension avec des installations sportives (piste d'athlétisme/finlandaise), des installations de bien-être (parcours Vita), des plaines de jeux pour enfants, des zones de quiétude avec jeux de fontaines, plan d'eau et pataugeoires. (...) Le bâtiment dit de l'Equerre sera complètement rénové et réhabilité. Ses futures affectations seront : une crèche, une maison de quartier et des vestiaires/sanitaires pour les sportifs du parc Astrid » (VILLE DE LIEGE).

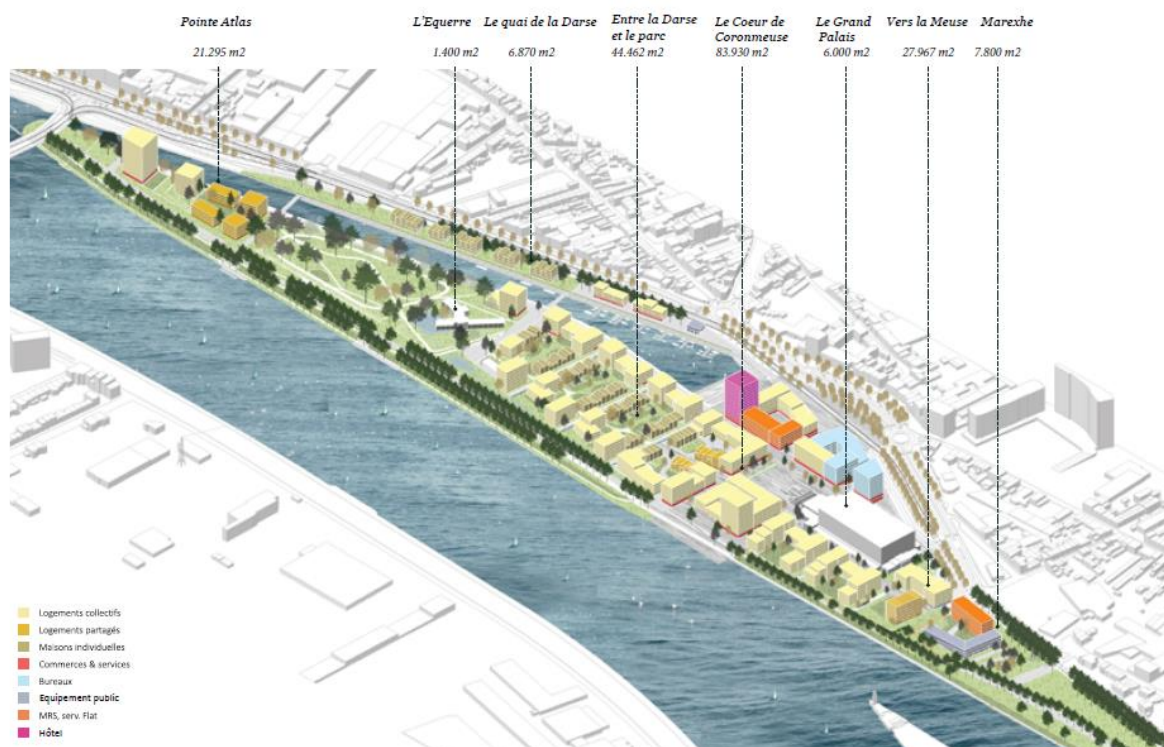


Figure 25 - Schéma de la répartition des fonctions de Coronmeuse, ALTIPLAN

ANALYSE

Accessibilité

Transport en commun

Tram

La presque île de Coronmeuse est très bien desservie en termes de transport en commun. Les arrêts se trouvent uniquement sur les quais et non à l'intérieur du site. Plusieurs arrêts de tram devraient cependant les remplacer car le flux de bus devient trop important. Coronmeuse devait être un des terminus, mais une extension du tracé vers Herstal-Seraing a finalement été confirmée en juin 2021.

Le tableau ci-joint présente les trois futurs arrêts du tram qui se placeront sur le N671. La colonne « temps » détermine le nombre de minutes approximatives nécessaires pour rejoindre l'arrêt. Ce temps **moyen** est déterminé à partir d'un point de départ qui se situe au centre de l'île. Plusieurs chemins sont parfois possibles pour rejoindre un arrêt, dans ce cas-ci la distance la plus courte sera privilégiée.

Rue	Dénomination de l'arrêt	Distance (en km)	Temps à pied (en minutes)	Source
Quai de Coronmeuse	Pont d'Atlas	1,1	14	Google Maps
Rue aux Chevaux	Parc Reine Astrid	0,8	9	
Rue Ernest Solvay	Coronmeuse	0,24	3	

Figure 26 - Tableau des lignes de tram desservants Coronmeuse, GOOGLE MAPS

L'arrêt « Pont d'Atlas » semble inutile au vu de la distance à parcourir à partir du centre de l'île. Cependant, il sera probablement utilisé par les personnes souhaitant rejoindre le début de l'île appelée « Pointe Atlas ». De même l'arrêt « Parc Reine Astrid » devrait avoir une connexion directe via une passerelle au Parc Astrid. L'arrêt « Coronmeuse » desservira bel et bien le centre du site.

Train

Deux gares se situent à proximité du site dans un rayon de 1,5 km.

Gare	Distance (km) et temps (minutes) à pied		Distance (km) et temps (minutes) en voiture		Temps (minutes) en bus ou tram	Source
	1	2	1	2		
Herstal	1,3	18	1,8	5	6	Google maps
Bressoux	2,5	31	2,5	8	25	

Figure 27 - Tableau des lignes de train desservants Coronmeuse, GOOGLE MAPS

La gare d'Herstal est donc accessible à pied en une vingtaine de minutes, mais aussi en bus via la place Coronmeuse actuelle, par le bus 76 de passage toutes les 20 minutes.

La gare de Bressoux se trouve déjà plus loin à pied, d'une trentaine de minutes, et se rejoint en voiture via les quais de Wallonie et le pont Atlas en une dizaine de minutes. Le trajet en bus dure également plus longtemps sur la ligne 76 (GOOGLE MAPS).

Voiture

L'intérieur de l'île serait restreint en ce qui concerne l'accès en voiture. En effet, le projet prévoit un parking souterrain afin de privilégier le piéton en surface. Cependant, le site reste accessible via la N671, qui est la nationale bordant les quais de la Meuse, que l'on peut atteindre via la E25, sortie 38, en 15 minutes. Il est également possible d'y venir par la A25, depuis Maastricht via le pont Atlas en moins de 5 minutes (GOOGLE MAPS).

Encombrement du quartier

Tout comme le Val Benoît, ce projet se développe au sein d'une île, donc dans un espace à part entière. Cette mise à distance de la circulation permettra à Coronmeuse d'être totalement délivrée de la voiture. En ce qui concerne les quartiers alentours, et particulièrement la N671, il semblerait que le projet du tram permette de les désengorger (LE

TEC). En temps normal, cette nationale reste bien fréquentée notamment aux heures de pointes.

En ce qui concerne l'ajout d'une maison de détention, mon avis reste le même que celui du Val Benoît : cela ne devrait pas impacter le trafic de manière considérable étant donné les dispositifs mis en place et ce malgré l'éloignement de l'autoroute et la distance à parcourir à travers la ville via la nationale.

Accessibilité du site

Le site reste facilement accessible en voiture tant qu'il n'y a pas de circulation dense. La gare de Herstal permet une proximité du train mais le tram semble être l'alternative la plus efficace pour y accéder rapidement.

Dispositifs de parkings

Un article de presse de la RTBF assure qu'un parking souterrain d'une capacité de 400 places serait à disposition de l'île (HILDESHEIM). Malheureusement, aucune autre information ne complète ou confirme cette affirmation. Cependant, le projet Coronmeuse semble fortement s'appuyer sur la réalisation du tram, qui prévoit également un P+R (parking relais) à Bressoux, d'une capacité de 771 places, accessible par la A25 (LE TEC). Nous ne connaissons pas encore exactement son emplacement, mais il ne serait qu'à quelques minutes du site.

Proximité du palais de justice

Le palais de Justice de Liège se trouve à 8 minutes en voiture via la N671, ce qui équivaut à un trajet en bus de la ligne 1, depuis la place Saint Lambert jusqu'à l'arrêt Coronmeuse, en 21 minutes (GOOGLE MAPS).

Proximité des services d'aide

La police fédérale de Liège et le commissariat Saint Léonard se trouvent à une dizaine de minutes en voiture, et à 13 minutes en bus ligne 1 depuis la place Coronmeuse. La zone de police de Herstal est accessible en voiture en 5 minutes par la N671 et le boulevard Zénobe. En bus, le trajet durerait 12 minutes via les lignes 5-6-7-134. (GOOGLE MAPS)

Les pompiers de la Zone 2, en Outremeuse sont à 9 minutes en prenant les quais Godefroid Kurth, le point Atlas et la N671 (GOOGLE MAPS).

Le CHR de la Citadelle est à une dizaine de minutes en voiture par la rue des Tawes et à un quart d'heure par la nationale. En bus, sans marche pour traverser les Coteaux de la Citadelle, cela nécessite 45 minutes avec un changement entre la ligne 1 et 71 au départ de la place Coronmeuse (GOOGLE MAPS).

Le centre IsoSI Agora (soin) est à 10 minutes également par la nationale ou la rue des Tawes. En bus, le trajet durerait 30 minutes, avec un changement entre la ligne 1 et 12 (ou 70-72-80-175) et 10 minutes de marche jusqu'au bâtiment (GOOGLE MAPS).

Le Forem de Herstal est à 7 minutes en voiture via la N671, et 9 minutes en bus par les lignes 5-6-7 (GOOGLE MAPS).

Relation avec la société

Proximité du centre

L'île de Coronmeuse est à 12 minutes en vélo de la Place Saint Lambert via le Ravel 1, ce qui équivaut à 17 minutes de bus par la ligne 1 depuis la place Coronmeuse. A pied le temps s'allonge puisqu'il faut une quarantaine de minutes (GOOGLE MAPS).

Proximité de la société

La densité du tissu d'habitation des quartiers alentours est *fort dense et peuplé*. D'ailleurs beaucoup d'entreprise jouxtent la nationale, le logement étant à l'arrière du front bâti économique (GOOGLE MAPS). A l'intérieur même de l'île, le masterplan semble proposer de nombreux logements entre la Darse et le Parc (ALTIPLAN). Cependant, comme le projet se veut vert et agréable à vivre, de nombreuses zones vertes parsèment la fonction résidentielle ce qui permet de proposer des zones *semi-denses* et aérées.

Intégration

Typologie

Les bâtiments subsistant de l'exposition de 1939 sont à caractères moderniste tout comme ceux du Val Benoît. Les façades ont été pensées de manière rationnelle et technique et les bâtiments sont de grandes envergures (MAILOT). Pour le futur projet de Coronmeuse, le bâtiment de l'Equerre sera entièrement rénové, et la façade du Grand Palais restaurée. Le parc Reine Astrid sera également réaménagé et revalorisé. Le Hall des Foires sera quant à lui détruit, afin de laisser place au cœur du projet : des logements nouvelle génération (HILDESHEIM). Selon les images 3D proposées dans la brochure du bureau Altiplan, il semblerait que les nouveaux bâtiments gardent un aspect rationnel et épuré en façade, bien que fortement vitré mais sans murs-rideaux. Des R+4 et R+5 longent la nationale, tandis qu'une tour se marque en arrière-plan. Les logements sont de plus petites échelles, bien que l'on reste dans la typologie R+3 et R+4.

Interaction de l'environnement

Le projet de Coronmeuse est décrit comme un éco-quartier à caractère majoritairement résidentiel. Il y a cependant une diversité des services et d'espaces qui, selon moi, engendre une belle dynamique au sein même de l'île. Cette dynamique n'est cependant pas la même

que dans un centre-ville où une foule d'usagers peut parcourir les lieux, et où le résidentiel se mêle complètement aux magasins et boutiques diverses. Le caractère plus fermé de l'île ne permet peut-être pas d'en faire un lieu de traversée, de rencontre, et ne sera pas aussi fréquenté que souhaité. Cependant, si nous nous en tenons aux théories projetées, il me semble qu'une maison de transition trouverait sa place au sein de ce masterplan. En effet, le centre de l'île propose des commerces et services publics qui pourront accueillir et former les détenus. La réflexion fonctionnelle de la maison pourrait proposer une autre fonction complémentaire à ce centre. Les espaces verts mis à disposition du public permettraient aux détenus d'y rencontrer leurs proches s'ils le souhaitent et également d'y voir une opportunité de travail dans la maintenance ou le jardinage. De plus, et de manière plus pragmatique, des maisons individuelles sont déjà proposées dans le masterplan, sur les quais de la Darse et dans le centre de l'île. Il est donc tout à fait possible d'y prévoir une maison de détention. Au Val Benoît, les bâtiments proposés sont de grandes échelles et leurs fonctionnalités sont précises et condensées. Y intégrer une maison s'avère plus complexe d'un point de vue architectural. Ici, l'emplacement des maisons individuelles permet la création d'un projet de détention sans contraintes préalables constructivement parlant.

Intégration dans l'environnement

La maison de détention peut totalement être intégrée à ce genre de projet. Les proportions du masterplan, la dispersion et la diversité des fonctions, la volumétrie des bâtiments sont des critères qui coïncident avec ceux préconisés par l'asbl De Huizen. De plus le cadre de vie développé sur le site peut avoir un impact positif sur l'évolution du détenu et sur sa motivation à s'intégrer. Les objectifs du projet prônent une certaine mixité sociale, puisque, je le rappelle : « La mixité des habitants sera également rencontrée par l'engagement de Neolegia de vendre 10% des logements construits aux ménages à revenu moyen » (VILLE DE LIEGE). Il est donc plausible de proposer une maison de transition dont le but est d'encadrer de manière dynamique et neuve la réintégration de détenus.

Réseau

Dispersion

La prison de Lantin se trouve à 20 minutes en voiture. En bus, par la ligne 88 puis la ligne 1, le trajet dure une heure (GOOGLE MAPS).

La prison de Marche-En-Famenne est à 50 minutes en voiture par la N63. Le trajet en bus dépasse deux heures (GOOGLE MAPS).

La prison de Huy est à 40 minutes en voiture par la E42 et 1h30 en transports en commun (GOOGLE MAPS).

Programmation urbaine

Coronmeuse propose une mixité et une variété de fonctions, même si le programme se veut majoritairement résidentiel.

Fonctions	Surfaces (m ²)	Sources
Dimension globale du site	250 000	VenhoevenCS
Logements	130 000	VenhoevenCS
Commerces (librairie, restaurants et centre d'information)	600	Willemen Groupe
Bâtiment de L'Equerre (maison de quartier, vestiaires et sanitaires, crèche)	1400	Altiplan
Le grand Palais (équipements publics : ferme urbaine, école, hall de sports, marché bio et restaurant)	6000	Altiplan
Bureaux	35 000	VenhoevenCS
Autre services	25 000	VenhoevenCS
Parkings 400 places (souterrain)	/	Hildesheim (pour RTBF info)
Hôtel	7500	VenhoevenCS
Espaces verts (parc Astrid)	40 000	Ville de Liège

Figure 28 - Tableau programmatique de Coronmeuse

L'île semble chercher à développer un micro centre urbain, ce qui me fait penser qu'une maison de détention peut réellement y trouver sa place, tout en étant à distance raisonnable du centre-ville de Liège (17 minutes en bus, 12 minutes en vélo(GOOGLE MAPS)).

Résistance

Résistance directe du quartier

Les images que l'on peut trouver sur ce projet montrent qu'il y a une envie de renouveau, une envie d'élever le niveau de vie à Liège. « Nous avons pu créer un éco-quartier qui est l'incarnation matérielle d'une conception de la vie en commun (...) qui place l'humain au centre de chaque décision (...) Un éco-quartier qui est le fruit d'une démarche urbanistique ambitieuse tant sur le plan social, économique et environnemental. Et qui poursuit l'objectif de créer un lieu de vie agréable, où la vie quotidienne est facilitée et où les personnes peuvent avancer avec aisance dans les différentes phases de leur parcours résidentiel. (...)

Coronmeuse mise sur la diversité sociale, fonctionnelle et de mobilité, mais également sur la participation des publics et des habitants » (SYNTHAXE ARCHITECTES). Comme déjà cité auparavant, « (...) 10% des logements seront vendus à des ménages à revenus moyen » (VILLE DE LIEGE). Cette remarque semble vouloir attirer l'attention sur le fait que le projet se veut totalement ouvert à la mixité sociale. Pourtant, le chiffre ci-dessus n'est pas en accord avec certains titres d'article, tel que celui du Groupe Willemen, promoteur immobilier du projet: « Coronmeuse : un nouvel éco-quartier de classe mondiale à Liège » (WILLEMEN GROUPE). N'avoir qu'un dixième des logements pour des revenus moyens, sur une zone d'une telle ampleur, me semble presque anodin. De plus, les ménages à revenus faibles ne semblent pas du tout pris en compte. Le but poursuivi dans ce travail n'est évidemment pas de polémiquer sur l'aspect social du projet. Ces quelques phrases veulent seulement démontrer que Coronmeuse tend à se moderniser, et à accueillir des habitants ayant un certain niveau de vie. Dans cet esprit bourgeois, que pensera-t-on d'une maison de détention ? Est-ce que l'aspect proche du luxueux que semble développer Neolegia dans ses images de synthèses n'impactera pas négativement les détenus ? Se sentiront-ils dévalorisés ? Les réponses à ces questions ne se trouvent malheureusement nulle part.

Valeur de la localisation pour le voisinage

Deux cas de figures sont possibles :

- La maison de détention propose en son sein une fonction complémentaire au masterplan, il serait donc plus judicieux dans ce cas de la positionner dans le centre du site où se trouve la place. Cette place est entourée de bâtiments de logements, de rez commerciaux et de services, ainsi que d'une tour-hôtel, d'une maison de repos et de bureaux. Cette programmation à l'image d'un centre-ville permettra peut-être à la maison de se fondre dans la masse.
- La maison est distincte du lieu de travail des détenus. Dans ce cas, elle peut se loger au centre des zones de logements : entre le Parc et la Darse, sur les quais ou encore à la Pointe Atlas. Les détenus n'auront alors qu'à parcourir quelques dizaines ou centaines de mètres pour rejoindre des fonctions économiques.

Programme

Travail

Les possibilités de travail sont diverses et variées (liste non exhaustive) : le secteur de l'Horeca, la maintenance techniques des bureaux, l'entretien des espaces verts, la gérance ou l'aide dans un commerce local, la maintenance hygiénique des sanitaires et espaces publiques, la participation à la ferme urbaine et à l'organisation de son marché etc...

Enseignement

Le Forem de Herstal est tout proche et propose de multiples formations (GOOGLE MAPS).

Le Sofft (Service d'Orientation et de Formation pour Femmes à la recherche d'un Travail) est à 36 minutes à pied par les quais et 13 minutes en vélo (GOOGLE MAPS).

Le centre IFAPME de Liège est à 12 minutes en voiture par la N671, 40 minutes en bus par la ligne 1 et 20 minutes en vélo par le Ravel 1 (GOOGLE MAPS).

Le deuxième centre de formation continue IFAPME est à 15 minutes en voiture via la N671, ce qui fait 30 minutes en vélo par le Ravel et 34 minutes de bus par les lignes 76-78-134 puis 53-61 (GOOGLE MAPS).

Culture, sports et loisirs

Fonctions	Temps de déplacement en bus (minutes)	Temps de déplacement en voiture (minutes)	Temps de déplacement vélo (minutes)	Temps de déplacement à pied (minutes)	Source
Piscine de la ville Herstal	12	5	9	27	Google Maps
Centre culturel des Chiroux	21	10	14	45	
Centre culturel de Herstal	11	15	10	30	
Théâtre de Liège	21	11	15	41	
Théâtre du Trianon	17	9	13	40	
Cinéma La Sauvenière	22	11	15	45	

Figure 29- Tableau des temps de déplacement vers les lieux culturels, de sport et de loisirs de Coronmeuse, GOOGLE MAPS

Offre de soins / soutien juridique

Fonctions	Temps de déplacements en bus (minutes)	Temps de déplacement en voiture (minutes)	Temps de déplacement vélo (minutes)	Temps de déplacement à pied (minutes)	Source
Palais de Justice de Liège	21	8	13	40	
CHR citadelle	32	12	13	45	

Centre IsoSL Agora	30	13	20	50	Google Maps
CPAS de Herstal	11	7	10	25	

Figure 30 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux de soin et de soutien juridique de Coronmeuse, GOOGLE MAPS

SYNTHESE

Le projet de Coronmeuse semble bien adapté pour l'intégration d'une maison de transition. Les fonctions proposées permettent un échange et une cohésion au sein de l'éco-quartier, et que les distances avec les services outre île sont modérées (dans le cas de l'utilisation des transports en commun). De plus, le projet se présente comme un espace de vie de qualité ce qui peut susciter de l'intérêt pour un détenu voulant se réintégrer dans la société. Les points négatifs pourraient être les résistances du quartier vis-à-vis de la maison, l'éventuelle réticence des politiques locales ainsi que la non-intégration du site au cœur même de la ville.

LE PERIMETRE DE REMEMBREMENT URBAIN DES GUILLEMINS

DESCRIPTION

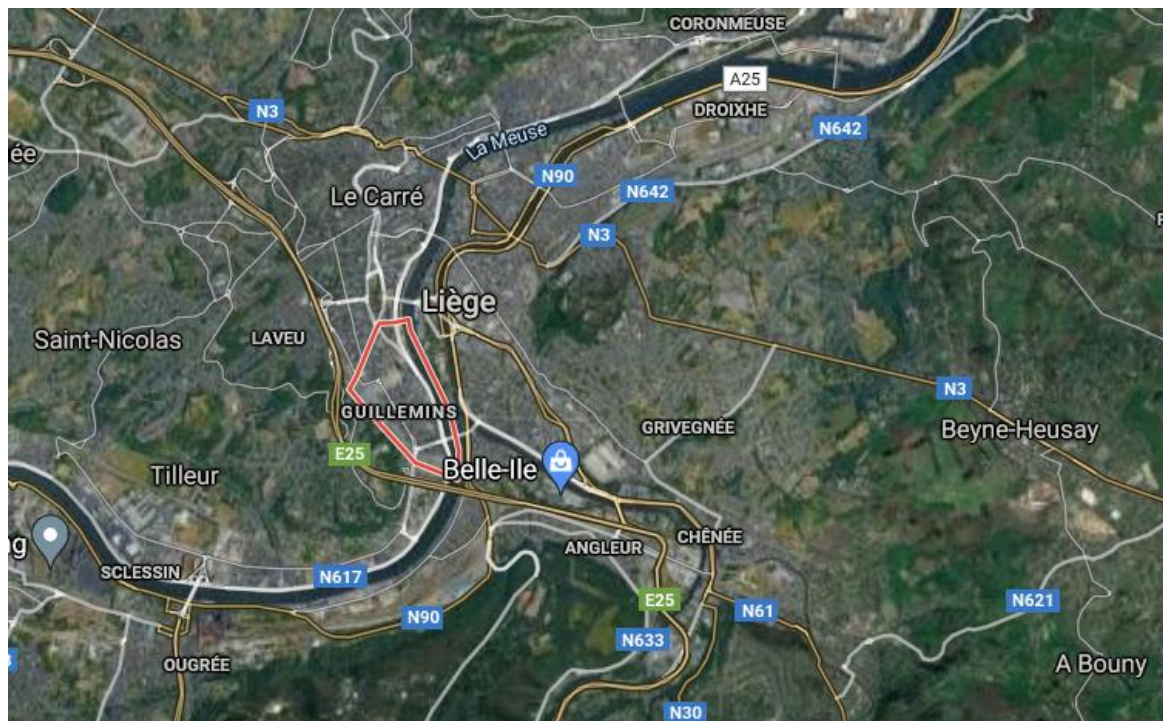


Figure 31 - Localisation du PRU des Guillemins, GOOGLE MAPS

C'est au milieu du 19^e siècle, après la création des voies de chemins de fer et de la gare, que la zone des Guillemins commença à s'urbaniser. En 1999, Claude Strebelle (architecte belge ayant beaucoup travaillé sur le remaniement de Liège) propose un schéma directeur afin de réaménager le quartier et l'espace autour de la gare des Guillemins, œuvre de Santiago Calatrava (DETHIER ARCHITECTURE). « Ce document trace les grandes lignes depuis la colline de Cointe jusqu'aux bords de la Meuse » (DETHIER ARCHITECTURE). » Des rues ont été tracées soit de manière plus ou moins parallèle aux voies et à la Meuse, soit de façon perpendiculaire à ces tracés. Ont ainsi été définis de vastes îlots qui se sont peu à peu couverts de maisons bourgeoises, d'immeubles de commerces, d'ateliers et d'entrepôts (en cœur d'îlot). Par la suite, certains immeubles de la première génération ont été remplacés par des immeubles à appartements. Au cours des années 1970, la moitié de la rue Paradis a déjà été démolie pour l'aménagement d'un nouvel axe routier rapide vers les quais, lequel ne sera cependant jamais réalisé. C'est aussi à cette époque qu'a été installé le vaste complexe de la cité administrative. Son parking a pris place sur un vaste espace de friche qui n'a jamais été aménagé. » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE, p.16). Un appel d'offres international fût lancé pour le compte de la Ville de Liège et le bureau *Dethier* le remporta. L'aménagement de la place fût réfléchi de sorte à valoriser le site et à s'intégrer dans un futur plan de réaménagement plus global. En 2000 le schéma directeur fût validé et le permis octroyé quatre ans plus tard. Dix années se sont écoulées avant que puisse naître la place, notamment à cause des réajustements budgétaires et de la conciliation des différents

acteurs. Actuellement, la place est donc achevée mais le PRU n'est pas encore finalisé. Au total, le projet s'étend sur 21 ha à réaménager (DETHIER ARCHITECTURE).

OBJECTIFS

La gare étant un symbole important pour la ville, il était intéressant de vouloir la relier à d'autres points fort de Liège. Un axe urbain a donc été tracé afin de relier la gare, le parc et le musée de la Boverie, le Palais des Congrès et la Médiacité. Autour de la gare, il est prévu de restructurer le tissu urbain par des îlots fermés, ou semi-ouverts et de créer une grande place. Le projet tend à valoriser la mixité des fonctions tout en privilégiant le logement. Il est prévu de réaffecter en priorité les zones en friche, en commençant par celles qui sont les plus proches de la gare, et de protéger la rue de Guillemins et ses commerces. Le réseau routier sera diminué au profit des circulations douces qui tendent à se développer. Les bureaux seront concentrés au bout de la rue du Plan Incliné et aux alentours de la Cité administrative de l'Etat. Un nouveau quartier durable et familiale doit se créer à l'emplacement de l'îlot *Paradis* (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE) .

Actuellement, la place face à la Gare des Guillemins est réalisée ainsi que la passerelle reliant le quartier Guillemins au parc de la Boverie. Les quais de la Meuse ont également été réaménagés et une partie des démolitions ont été exécutées. L'espace dégagé a laissé place à la Tour des Finances inaugurée en 2015 (VILLE DE LIEGE). Sur les images ci-dessous, l'ampleur du projet est largement visible : l'image de synthèse dessinée par *Miysis* permet d'appréhender ce qu'il reste à développer comme l'îlot « *Paradis Express* », les constructions d'immeubles sur le terrain entre la gare et la Tour, l'aménagement d'espaces verts, la démolition supplémentaire d'habitations et la construction de nouvelles. L'image tirée de Google Earth permet de prendre conscience de l'espace tel qu'il est en ce moment.



Figure 32 - image 3D du périmètre de remembrement urbain des Guillemins, MIYSIS

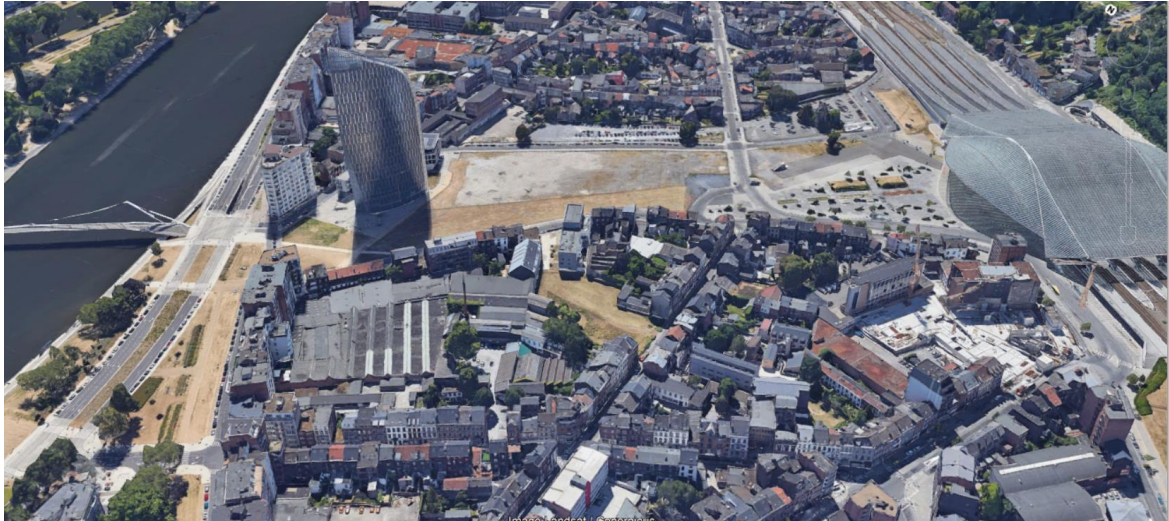


Figure 33 - image 3D du quartier des Guillemins actuel, GOOGLE EARTH

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES INDICATIVES

« Sur le plan fonctionnel, l'objectif est de développer une polarité complémentaire non concurrentielle par rapport au centre-ville. Les fonctions des nouveaux immeubles pourront être les suivantes : garderie, salle de sport, espace culturel, commerces (seulement autorisés à proximité de la gare et limités en superficie pour compléter le pôle commercial de la rue des Guillemins), hôtellerie, bureaux (le long de l'esplanade et rue du Plan Incliné, à l'emplacement des bâtiments SNCB actuels) et logements (notamment le long de la rue Bovy et en intérieurs d'îlots). » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE, p.5). En termes de chiffres, 400 à 500 nouveaux logements devraient être réalisés ainsi qu'un éco quartier appelé « Paradis Express » qui regrouperait 170 logements sur 35 000 m². Une programmation spécifique de logements est prévue dans le remaniement cet îlot avec plusieurs immeubles de taille variable. Diverses fonctions seraient développées : commerces, bureaux, espaces pour professions libérales et structure d'accueil de la petite enfance (VILLE DE LIEGE).

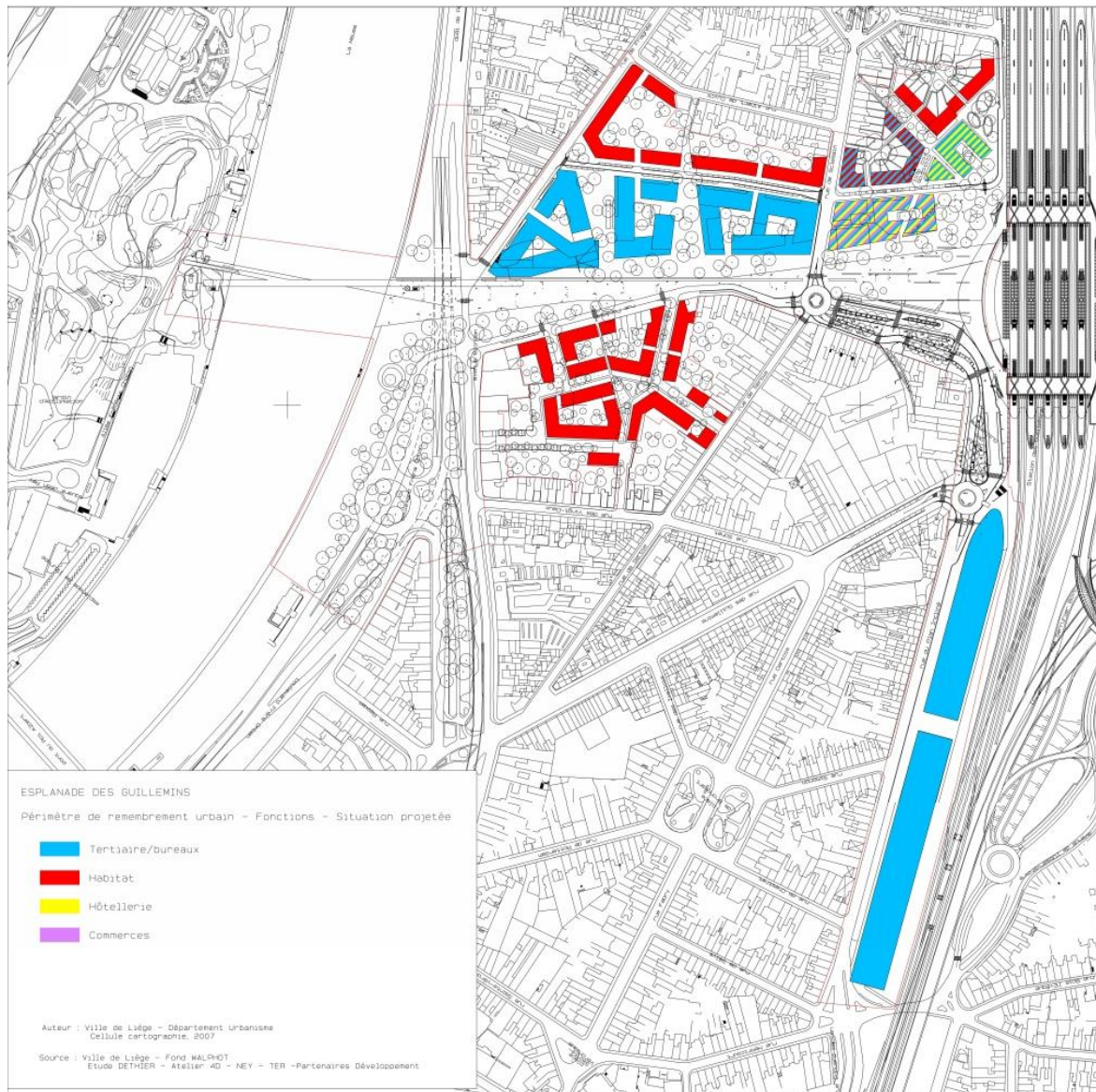


Figure 34 - plan de la répartition des fonctions du PRU des Guillemins, DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE

ANALYSE

Accessibilité

Transport en commun

Tram

Le PRU des Guillemins sera desservi par deux arrêts de tram : un s'arrêtant au pied même de la gare, l'autre au coin de la rue Paradis et de l'Avenue Blondin (LE TEC). A pied et depuis le centre du PRU, un piéton est à 3 minutes de l'arrêt « gare des Guillemins » et 4 minutes de l'arrêt « Petit Paradis » (GOOGLE MAPS).

Train

« La gare de Liège-Guillemins se situe au centre d'un carrefour de voies importantes à l'échelle du pays. A présent, elle se positionne également dans les réseaux européens. (...) Sur les lignes nationales et régionales, la fréquence de passage est cadencée, avec un ou deux trains par heure » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p. 47)

Lignes internationales	Lignes nationales et régionales :	Source
train Thalys Paris (à 2 heures à terme)	Lille-Flandres via Namur et Charleroi	Département de l'urbanisme de la ville de Liège p. 47
Bruxelles (à 40 min)	Marche-en-Famenne	
Cologne (1 heure)	Luxembourg via Gouvy	
ligne de nuit vers Berlin	Aix-la-Chapelle via Verviers	
...	Maastricht	
	Anvers via Hasselt	
	Bruxelles et Ostende	

Figure 35 - Tableau des lignes de train desservant les Guillemins, GOOGLE MAPS

« La gare-TGV de Liège se situe au centre des réseaux ferroviaires du continent. Seule gare wallonne située sur le réseau à grande vitesse, elle est extrêmement bien située du fait de la proximité de l'aéroport, de la connexion directe avec l'autoroute et de sa position au cœur d'un réseau autoroutier reliant l'Allemagne, les Pays-Bas et la France » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p. 48).

Bus

« De nombreuses lignes de bus urbain et interurbain passent dans le quartier, avec une fréquence de desserte assez élevée. Les lignes urbaines desservent le centre-ville (Avroy, Saint-Lambert) mais aussi des quartiers périphériques (Cointe, Chênée,...). Les lignes interurbaines desservent par exemple Athus, Bastogne et Sprimont. Les rues les plus fréquentées sont la rue des Guillemins, la rue Paradis et la rue de Sclessin. Les bus TEC ne circulent pas en site propre dans ces rues » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p. 45).

Le tableau ci-dessous présente toutes les lignes de bus du TEC passant au pied de la gare des Guillemins. Elles sont réparties sur six « quais » (A, B, C, D, E et F).

Lignes	Destinations (dans un sens)	Source
1	Coronmeuse – Saint Lambert – Guillemins	Le TEC
2	Rép. Française - Tilleur - Seraing - Bonnelles-CHU	
3	République Française – Tilleur – Jemeppe – Flémalle	
8	Guillemins - Laveu - St-Nicolas	
138	Liège - Fléron - Herve - Battice - Verviers	
140	Liège - Wandre - Visé	
17	Guillemins - Bressoux - Droixhe - Marché Couvert	
240	Liège - Sarolay - Hermalle - Visé	
25	Opéra - Gros Hêtre - Bonnelles	
30	Pont d'Avroy - Guillemins - Chênée - Embourg	
4	Vers Bavière - d'Harscamp - Guillemins - St Lambert	
48	Opéra - Guillemins - Sart-Tilman Université - CHU	
248	Guillemins - Liege Science Park - Sart-Tilman	
58	Guillemins - Standard - Université - CHU-Bonnelles	
27	Opéra - Ougrée - Bois Abbaye - Seraing - Jemeppe	
377	Liège - Esneux - Comblain-au-Pont	
64	Liège - Banneux - Aywaille	
65	Liège – Aywaille – Remouchamps	
9	Liège - Seraing - Engihoul - Flône - Tihange - Huy	
90	Liège - Ougrée - Bonnelles - Anthisnes - Ouffet - Warzée	
94	Liège - Ougrée - Bonnelles - Neuville - Tinlot - Warzée	
1011	Liège - Athus (Express)	
E20	Liège - Marche	
20	Pont d'Avroy- Guillemins – Cointe – Sclessin	
57	Guillemins – Bierset (aéroport de Liège)	

Figure 36 - Tableau des lignes de bus desservant les Guillemins, GOOGLE MAPS

L'îlot Paradis est desservi par un arrêt au début de la Rue Paradis (coté quai de Meuse).

Lignes	Destinations (dans un sens)	Source
2	Rép. Française - Tilleur - Seraing - Bonnelles-CHU	Le TEC
3	République Française – Tilleur – Jemeppe – Flémalle	
17	Guillemins - Bressoux - Droixhe - Marché Couvert	
138	Liège - Fléron - Herve - Battice - Verviers	
140	Liège - Wandre - Visé	
240	Liège - Sarolay - Hermalle - Visé	

Figure 37 - Tableau des lignes de bus desservants l'îlot Paradis, GOOGLE MAPS

Voiture

« Les principaux axes de circulation sont : la rue Paradis, la rue Dartois, la rue des Guillemins, la place des Guillemins, la rue de Serbie, l'axe rue de Sclessin/rue Buisseret et la rue de Fragnée. Les autres rues jouent essentiellement un rôle de desserte locale. (...) La liaison E25 E40 passe derrière la gare, au niveau de la colline de Cointe qu'elle traverse dans un tunnel. (...) Elle peut être rejointe via une entrée/sortie d'autoroute qui se trouve au bout du la rue du Plan Incliné. Un accès direct de l'autoroute vers l'arrière de la gare est par ailleurs réalisé, avec une entrée/sortie au départ de l'avenue de l'Observatoire. Relevons par ailleurs que, via la rue des Guillemins puis le Boulevard d'Avroy, le centre-ville peut être facilement atteint, tout comme les quais de la Meuse. » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p. 45).

L'autoroute se rejoint en voiture depuis le centre de la place des Guillemins en 3 minutes sans circulation (GOOGLE MAPS).

Encombrement du quartier

L'accès à l'autoroute ainsi que les nombreuses lignes de bus ont permis de réduire le trafic dans le périmètre des Guillemins. Cependant, « le quartier [reste] un lieu de transit où convergent de nombreux flux de trafic venant de l'extérieur du quartier, pour les autobus comme pour la circulation automobile » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p. 45). En dehors des transports en commun, il est évident que l'accès à une maison de détention en voiture est peu recommandable. A l'avenir, les modes doux seront d'autant plus favorisés, ce qui pourrait rendre le quartier impraticable en voiture.

Accessibilité du site

Le site est donc accessible par le tram, le bus, le train, et en dernier lieu en voiture. Les transports en commun sont à privilégier.

Dispositifs de parkings

« En matière de stationnement (...) le projet de périmètre de remembrement urbain implique des évolutions qui peuvent avoir des impacts plus négatifs :

- suppression du parking en surface de la cité administrative (plusieurs centaines de places) (...)

- augmentation de la pression pour le parking en voirie du fait de la présence de nouvelles activités économiques, de nouveaux habitants ou encore de l'augmentation du nombre d'utilisateurs de la gare.

Rappelons néanmoins que le projet vise aussi à créer des emplacements de stationnement en suffisance pour les nouvelles activités, ces parkings étant implantés sous les nouvelles constructions à ériger » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p.63).

Le tableau ci-dessous présente la capacité de stationnement public du quartier des Guillemins :

Type de parking	Type de stationnement	Payant	Gratuit	Nombre de places	Accès	Source
Voirie	Provisoire (1h30)	X		300	Rues Paradis, Sohet, de Serbie, Dartois, Sclessin, des XXII, du Plan Incliné, des Franchises, Buisseret et avenue Blonden	Département de l'urbanisme de la ville de Liège p.49
Voirie	Provisoire (1h30)	X		100	Rue des Guillemins	
Plein air	Relais	X		40	Avenue Blonden	
Couvert	Relais	X		26	Rue de Fragnée	
Plein air	Relais	X		20	Rue des Guillemins	
					Rues de l'Etat tiers, A. De Cuyck, du	

Voirie	Relais		X	200	Mambour, Bovy, de Fragnée, Jonckeu, Dossin, place des Guillemins	
--------	--------	--	---	-----	--	--

Figure 38 - Tableau de la capacité de stationnement public du quartier des Guillemins, DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE, p.49

Le tableau ci-dessous présente les divers parkings mis à disposition par la SNCB.

Type de parking	Type de stationnement	Payant	Gratuit	Nombre de places	Accès	Source
Souterrain	Relais	X		850	via l'Avenue de l'Observatoire	SNCB
Couvert	Relais	X		700	Rue du Plan Incliné	
Plein air	Relais	X		154	Rue de Sclessin	
Plein air	Dépôt		X	/	via l'Avenue de l'Observatoire	

Vélos	Relais		X	/	via la Place des Guillemins, sur la droite à l'avant de la gare	SNCB
-------	--------	--	---	---	---	------

Figure 39 - Tableau des parkings mis à disposition par la SNCB, SNCB

Proximité du palais de justice

Le palais de Justice de Liège est accessible en voiture par la N617 (quais) en 10 minutes sans circulation. En bus, cela correspond à un trajet de 22 minutes par les lignes 2-3-4-25-27-30-48-64-65-377 (GOOGLE MAPS).

Proximité des services d'aide

L'hôtel de Police de Liège, rue Natalis, se trouve à 13 minutes en bus (lignes 4-26-31) et à 5 minutes en voiture. Le commissariat du centre est à 6 minutes en voiture via les quais (N617) et 16 minutes en bus par les lignes 2-3. (GOOGLE MAPS).

La caserne de pompiers de Flémalle est à 16 minutes par la N617. Les pompiers de la Zone 2, en Outremeuse sont à 8 minutes par la N671 (GOOGLE MAPS).

La polyclinique CHU de Lucien Brull est à 8 minutes en voiture par les quais jusque Bavière, ce qui équivaut à 30 minutes de bus par la ligne 4. Le CHU du Sart Tilman est également à 30 minutes en bus et 13 minutes en voiture par la N617 et la N63 (GOOGLE MAPS).

Le Forem de Liège, situé au Val Benoît, est à 14 minutes en bus par la ligne 4, 20 minutes à pied et 7 minutes en vélo (GOOGLE MAPS).

Relation avec la société

Proximité du centre

La place Saint Lambert est à 12 minutes en vélo par le Ravel 1, et 20 minutes en bus par les lignes 1 ou 4, via le boulevard d'Avroy (GOOGLE MAPS).

Proximité de la société

Le tissu urbain est relativement dense en dehors de la place devant la gare (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE). Cela se densifiera d'autant plus lorsque les nouvelles constructions seront réalisées. De nombreuses fonctions se mêlent au sein du quartier mais le logement reste la fonction majoritaire. « Le parc de logements existant dans les quartiers concernés par le projet est dominé par les appartements et les maisons unifamiliales mitoyennes » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p.41). La maison de détention serait donc au cœur de la société. Des aménagements d'espace verts sont prévus afin d'aérer les centres d'îlots et le quartier de manière générale.

Intégration

Typologie

« Au niveau des gabarits, deux échelles sont prévues :

- la première échelle correspond à des bâtiments « socles », qui répondent aux gabarits des constructions traditionnelles du quartier (19^e siècle) ;
- le long de l'esplanade, une ou quelques « émergences ponctuelles » « d'échelle métropolitaine » seront autorisées, avec une hauteur plus élevée répondant au gabarit de la gare ou des immeubles des quais. Une tour peut ainsi être étudiée du côté des berges. » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p.5)

Les îlots datant du 19^e siècle comportent des bâtiments de 2 à 4 étages pouvant mesurer jusqu'à 14 m. Les nouvelles constructions sur l'esplanade, devant la gare, seront des R+3 et R+4, avec des points ponctuels allant jusqu'à 40m (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE).

Interaction de l'environnement

« L'axe commercial majeur du quartier est la rue des Guillemins. Outre les nombreux commerces de proximité, elle abrite quelques commerces plus spécifiques (alimentation spécialisée, vêtements, agence de voyage, bijouterie...). Sa structure commerciale est dès lors relativement diversifiée. L'Horeca domine aux abords de la gare, dans la rue ou sur la place des Guillemins. » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p.52). « Il convient [également] de relever la proximité de nombreux équipements et services urbains (...):

- professions libérales ;
- écoles, équipements sportifs... ;
- proximité des commerces et des équipements culturels du centre-ville, du parc de la Boverie et de la Médiacité ;
- jonction immédiate avec la gare des Guillemins (trains classiques et TGV).
- excellente desserte en transports en commun... » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p.59).

Le quartier des Guillemins est donc en mesure de proposer des services et offres d'emplois aux détenus qui souhaiteraient travailler en dehors de leur lieu de détention. La maison serait donc en *interaction forte* avec son environnement. Les espaces verts qui seront aménagés ainsi que cette proximité avec le parc de la Boverie leur permettront d'avoir accès à des lieux de promenades et de convivialités (cela peut être intéressant en cas de visites familiales notamment).

Intégration dans l'environnement

La maison serait bien *intégrée* dans ce quartier des Guillemins. Tout comme l'éco-quartier de Coronmeuse, la répartition des fonctions et leur diversité, les proportions du masterplan, et la volumétrie des bâtiments semble corrélée avec les prescriptions de l'asbl de Huizen. Au milieu de cette diversité, la maison ne paraîtrait pas *stigmatisante*. La proximité de la gare est également un élément important puisqu'une liaison plus aisée entre les familles et les détenus peut être envisagée.

Réseau

Dispersion

La prison de Lantin se trouve à 15 minutes en voiture. En bus, par la ligne 4 et 88 le trajet dure plus d'une heure (GOOGLE MAPS).

La prison de Marche-En-Famenne est à 45 minutes en voiture par la N63. Le trajet en train puis en bus (ligne 92) dure 1h40 (GOOGLE MAPS).

La prison de Huy est à 30 minutes en voiture par la E42 et 45 minutes en transports en commun (GOOGLE MAPS).

Programmation urbaine

Fonction	Surface (m ²)	Sources
Dimension globale du projet	210 000	Département d'urbanisme de la Ville de Liège p.11
Logements (maisons urbaines, appartements – 400 à 500)	32 000	
Bureaux (sur l'esplanade et sur le Plan incliné)	55 000 (esplanade) et 45 000 (Plan incliné)	
Commerces, Horeca	2600	
Equipements hôteliers	10 000	
Autres fonctions d'accompagnement possibles : garderie, salle de sport, espace culturel ...	1000	

Figure 40 - Tabelau programmatique des Guillemins, DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE, p.11

Résistance

Résistance directe du quartier

« Le projet porté par le périmètre de remembrement urbain devrait améliorer la qualité de vie dans le quartier grâce à plusieurs actions, ce qui renforcera son attractivité résidentielle pour les nouveaux habitants (...) La création de nouveaux logements de types variés devrait en outre permettre d'élargir l'offre pour l'accueil d'une nouvelle population dans le centre de la commune et de l'agglomération. Il s'agit en particulier de diversifier l'offre, dans une gamme à la fois intermédiaire et supérieure, et en envisageant des logements pour les familles. Notons que le projet du périmètre de rénovation urbaine recommanderait un quota de 30% de logements sociaux parmi les nouvelles constructions. » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p.59)

Ce paragraphe, tiré de *la notice d'incidences sur l'environnement* du projet, montre bien que le PRU des Guillemins tend à modifier le niveau de vie de la population. Au sein d'une ville, il est toutefois normal de prévoir des logements sociaux pour les familles et personnes à faible revenu ou en difficulté. Même si le projet cherche à « élever » le niveau social du quartier, la mixité proposée semble favorable à l'implantation d'une maison de détention.

Valeur de la localisation pour le voisinage

L'habitat et le tertiaire semblent séparés sur le masterplan. L'esplanade, c'est-à-dire l'espace entre la gare et la tour des Finances, accueillera les bureaux, tandis que le logement se développera au sein des îlots de la rue Paradis, Varin et Albert de Cuyck. Dans le choix de la localisation d'une maison de transition, il est probablement plus opportun de la placer dans les zones d'habitat, tout en étant en contact avec les zones de commerces, de services et l'Horeca. Ainsi, la maison peut elle-même proposer une fonction en lien direct avec son contexte. L'idéal est peut-être donc de la placer dans les bâtiments longeant la rue Bovy, qui mélangent habitat, commerces et hôtellerie (voir annexe, situation projetée).

Une deuxième alternative, comme déjà développée précédemment dans l'analyse de Coronmeuse, est d'intégrer la maison à la zone d'habitat, les détenus travaillent en dehors de leur lieu de détention. Les rues commerçantes, comme celle des Guillemins, peuvent alors proposer d'éventuels emplois ou formations.

Programme

Travail

Les possibilités de travail sont en parties les mêmes que celles proposées dans le projet de Coronmeuse : (liste non exhaustive) : le secteur de l'Horeca, la maintenance techniques des bureaux, l'entretien des espaces verts, la gérance ou l'aide dans un commerce local, la maintenance hygiénique des sanitaires et espaces publiques...

Enseignement

Le Carrefour Emploi et Formations ainsi que le centre de Formation Corail se trouvent sur le site du Val Benoît à 20 minutes à pied de la place des Guillemins, 4 minutes en voiture et 15 minutes en bus par la ligne 4 (GOOGLE MAPS).

Culture, sports et loisirs

« Il n'existe aucune infrastructure publique de dimension culturelle, mais le quartier comporte quelques équipements privés de dimension culturelle (galerie d'art, cabaret). (...) Aucune infrastructure sportive publique n'est présente dans le quartier. Seuls les clubs privés y ont des installations importantes :

- Passage Fitness club, rue du Plan Incliné : fitness ;
- Club Champions, rue du Plan Incliné : karaté ;
- Squash 22, rue des Vingt-Deux : fitness + restaurant ;
- Evolution 22, rue des Vingt-Deux : fitness ;
- Ronin Sport, rue de l'Etat Tiers : aérobic ;
- Salle fitness, Galerie des Guillemins: fitness ;

- Le Carré d'As, rue Paradis: bowling + restaurant. » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE p.42)

Notons également la présence d'infrastructures dans un périmètre plus large que celui étudié :

Fonctions	Temps de déplacement en bus (minutes)	Temps de déplacement en voiture (minutes)	Temps de déplacement vélo (minutes)	Temps de déplacement à pied (minutes)	Source
Piscine d'Outremeuse	24	10	10	30	Google Maps
Centre culturel des Chiroux	16	5	10	25	
Centre culturel de Chênée	20	10	16	55	
Théâtre de Liège	18	6	10	25	
Cinéma Chruchill (Grignoux)	15	7	7	25	

Figure 41- Tableau des temps de déplacement vers les lieux culturels, de sport et de loisirs des Guillemins, GOOGLE MAPS

Offre de soins / soutien juridique

Fonctions	Temps de déplacements en bus (minutes)	Temps de déplacement en voiture (minutes)	Temps de déplacement vélo (minutes)	Temps de déplacement à pied (minutes)	Source
Palais de Justice de Liège	22	10	13	34	Google Maps
CHU du Sart Tilman	25	16	50	>60	
Centre IsoSL du Valdor	23	9	9	26	
CPAS de Herstal	13	6	6	20	

Figure 42- Tableau des temps de déplacement vers les lieux de soins et de soutien juridique des Guillemins, GOOGLE MAPS

SYNTHESE

Le PRU des Guillemins est un masterplan pouvant s'adapter à l'implantation d'une maison de transition. Ses atouts sont : la proximité des divers services, la polyfonctionnalité du quartier, la facilité d'accès via la gare, les transports en commun et même la voiture. Malheureusement, les dispositifs de stationnement longs sont principalement payants et donc contraignants. De plus, malgré les changements le quartier pourrait rester un lieu d'encombrement routier et donc de nuisances sonores, ce qui peut rendre le lieu moins attrayant.

LA RENOVATION DU QUARTIER GRAND LEOPOLD

DESCRIPTION



Figure 43 - Localisation du quartier Grand Léopold, BAUMANS-DEFFET sprl

« Avec l'arrivée massive de l'automobile dans les années 60-70, la rue Léopold est devenue un axe important de circulation convergeant vers la place St Lambert alors utilisée comme un grand rond-point. Plusieurs projets se succédèrent pour aménager la place jusqu'à l'adoption du schéma directeur proposé par C. Strebelle (...) Ce schéma ne fut transformé en plans qu'en septembre 1992 et les travaux commencèrent en 1994. Cette longue période de travaux a créé une dépréciation de l'espace environnant, devenu particulièrement hostile au piéton et peu convivial. Cette période correspond aussi à la fuite massive des résidences et des activités de commerces et de services vers les périphéries, plus accessibles à l'automobile. On assiste alors à un déclin qualitatif des commerces et des logements de l'artère haussmannienne. C'est à partir de la fin des années 90 que commence à s'implanter les typologies commerciales que nous connaissons actuellement (magasins africains, alimentation générale...). Il y a ensuite eu, le 27 janvier 2010, la dramatique explosion de la rue Léopold, qui fit 14 victimes, une vingtaine de blessés et délogea temporairement des centaines d'habitants dans plusieurs rues avoisinantes. Cet événement n'a pas seulement endeuillé la ville, il a aussi révélé au grand jour l'état extrêmement vétuste du parc immobilier du quartier et a dévoilé à la vue de tous, la grande précarité dans laquelle vivent bon nombre de ses habitants. (...) L'autorité communale a dû par conséquent déclarer inhabitable un grand nombre de ces habitations. » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.32).

La ville de Liège a donc chargé le bureau Baumans-Deffet d'une étude approfondie du quartier en vue de le redynamiser à long terme. En 2013, le bureau d'architecture a donc proposé une étude de rénovation urbaine au comité de la ville.

Actuellement, certaines phases de cette rénovation ont déjà été réalisées telle que :

- « La rénovation d'immeuble de logements et commerces rue Souverain-Pont
- La reconstruction un immeuble neuf sur le terrain mis à nu après l'explosion de 2010
- La maison de l'Habitat au coin des rues Léopold et de la Cité
- La rénovation d'un immeuble de logements et commerce au 10 de la rue Léopold
- La rénovation de la façade de la rue Sainte-Catherine en Neuvise
- La rénovation des étages d'un immeuble à appartements au coin de la rue Cathédrale et de la Madeleine » (BONIVERT).

La commune et les bureaux d'architecture ne mettent pas à disposition un masterplan complet, mais bien une étude écrite, portant sur l'analyse de l'existant. Cette étude se traduit dans quelques schémas et plans arborant des couleurs pour les zones à retravailler. Une programmation détaillée n'est donc pas publiée, les schémas de ce travail ne servant que de guide, semble-t-il, pour les futurs investisseurs et concepteurs des projets à prévoir.

OBJECTIFS

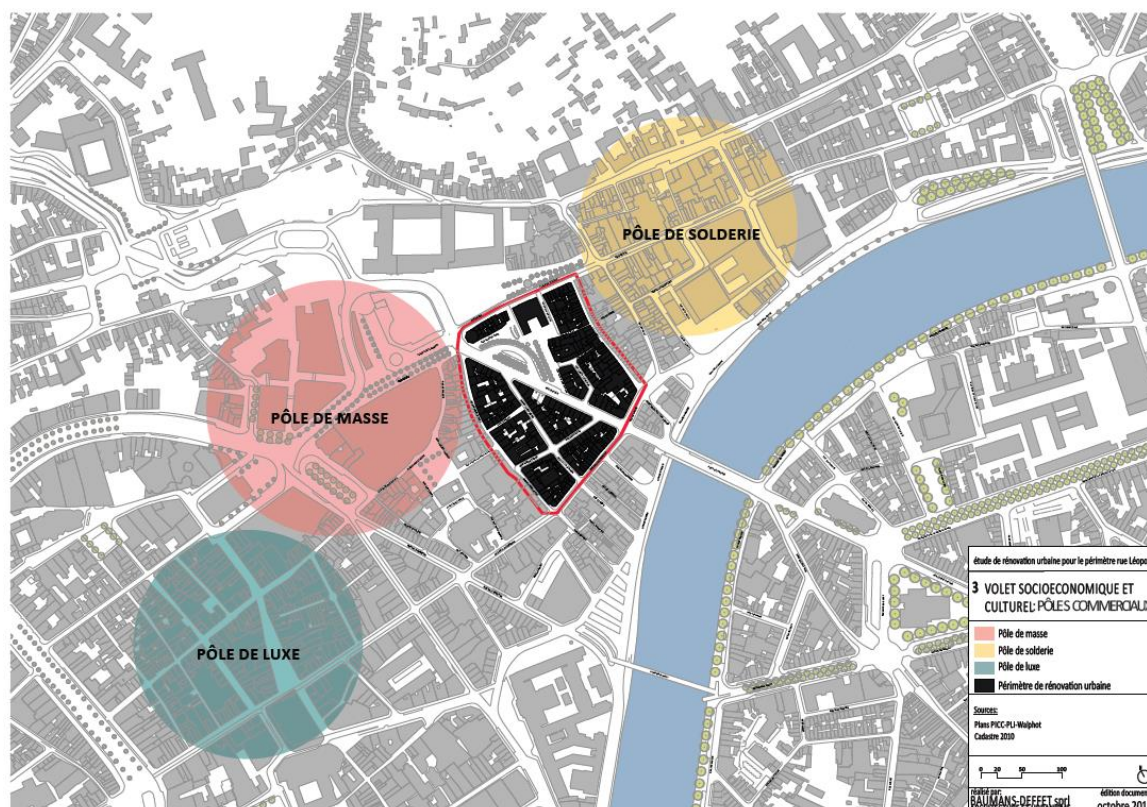


Figure 44 - plan d'implantation du quartier Grand Léopold, BAUMANS-DEFFET sprl

« Si le fait de tirer parti de la position stratégique du quartier dans la ville colore chacun des objectifs, on peut classer ceux-ci en 4 catégories (...):

- Améliorer la convivialité, le rôle et la qualité des espaces publics [: création de lieux de convivialité / place ; réaménagement de la rue Sainte-Catherine ; élargissement des trottoirs ; piétonisation de certaines rues ; installation systématique d'un nouvel éclairage urbain ; réorganisation des possibilités de stationnement en voirie ; ... (BAUMANS-DEFFET SPRL,p.169)]

- Valoriser le tissu ancien et le patrimoine [: opérations de rénovation ou reconstruction ; plans-masses ; prime au ravalement des façades commerciales ; prime pour la verdurisation des cœurs d'îlots ; aménager des accès indépendants et valoriser des étages ; requalification des intérieurs d'îlots ; mettre en place des exigences dans les permis ; campagnes d'harmonisation des enseignes ; diffuser un guide de bonnes pratiques et renforcer les opérations de contrôle des infractions ;... (BAUMANS-DEFFET SPRL,p.169)]

- Offrir un habitat de qualité adapté à une population diversifiée [: maîtrise du foncier par la Ville et définition des opérations de rénovation/ reconstruction/ achat / expropriation de terrains et bâtiments ; définition d'un programme ; mettre en place des concours d'architecture pour des logements publics ; mettre en place des appels à projet ; aménagement des accès indépendants et valoriser des étages ; exigences dans les permis, primes pour la rénovation, la verdurisation et l'accessibilité aux étages ; campagnes de contrôle de la salubrité des logements ;taxer des étages inoccupés ;... (BAUMANS-DEFFET SPRL,p.169)]

- Développer un quartier de centre-ville multifonctionnel et attractif [: nouvelles surfaces commerciales de tailles variées ; gérer l'attribution des rez-de-chaussée ; sélectionner des activités ; diffuser une base de données des rez-de-chaussée libres ; mettre en place une synergie avec gestion de centre-ville, bureau du commerce ; charte d'harmonisation de la rue Léopold ; parcours d'art public thématique dans le quartier ; infrastructure touristique-culturelle ;... (BAUMANS-DEFFET SPRL,p.169)] » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.4)



Figure 45 - carte de synthèse du projet de rénovation urbaine du quartier Grand Léopold, BAUMANS-DEFFET sprl

Le quartier Grand Léopold fait l'objet d'un masterplan qui prend en compte l'existant afin de surtout promouvoir la restauration. Certains bâtiments se verront détruits selon leur état d'insalubrité et de nouvelles constructions verront le jour. Les deux fonctions prépondérantes dans ce projet sont donc le logement et le commerce. La plupart des rez-de-chaussée seront dédiés aux services commerciaux, tandis que les étages seront revus afin de répondre à la demande de logements corrects. Une bonne partie des bâtiments est d'ailleurs actuellement à l'état d'abandon et non-habité. La mixité sociale se verra renforcée afin d'avoir des « ménages de compositions variées et de différents niveaux socio-économiques » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.222). Diverses typologies d'habitat seront donc réalisées.

En ce qui concerne la fonction commerciale, la rénovation de Grand Léopold visera à « proposer une offre commerciale différente et complémentaire de celle existante au centre-ville (design, mode, art,...) en valorisant le patrimoine existant (...) Proposer des commerces alternatifs (bio, artisanat...)», des restaurants avec terrasses. Développer des activités de services et de bureaux le long de l'axe Léopold. » (BAUMANS-DEFFET SPRL,p.222)

ANALYSE

Accessibilité

Transport en commun

Tram

Le projet du tram traversera la rue Léopold, axe principal du quartier. Il bifurquera avant le pont des Arches afin de rejoindre le rond-point sur les quais de la Batte. Aucun arrêt n'est prévu au centre même de la rue, mais deux autres seront installés de part et d'autre de l'artère: l'un place saint Lambert, l'autre en face de la Halle (LE TEC). Depuis le centre du quartier, qui se situe exactement au milieu de la rue Léopold, un piéton devra parcourir entre 200 et 300 mètres afin de rejoindre l'un de ces deux arrêts (GOOGLE MAPS).

Train

La gare de Liège Saint Lambert, situé au-dessus de la place Saint Lambert, est accessible à pied en 6 minutes (GOOGLE MAPS).

La gare des Guillemins est à une demi-heure à pied, et 17 minutes en bus par les lignes 1 ou 4 (GOOGLE MAPS).

Bus

La place Saint Lambert, accolée à la rue Léopold, est un rassemblement de bus fort convoité. Elle forme un regroupement de lignes avec la gare Léopold, située à l'entrée Nord de la rue. Le quartier a donc accès à cette gare et à la Place Saint Lambert.

Lignes au départ de Saint Lambert	Destinations (dans un sens)	Source
70	St-Lambert - Rocourt - Liers - Slins	Le TEC
71	St-Lambert - Citadelle - Vottem - Milmort	
72	St-Lambert - Citadelle - Fond des Tawes	
73	Liège - Rocourt - Liers - Slins - Glons	
74	Nivelles - Feluy	
75	Liège - Bierset - Hannut	
88	St-Lambert - Mont Légia - Ans - Alleur - Lantin	
90	Liège-Ougrée-Bonnelles-Anthisnes-Ouffet-Warzée	
94	Liège-Ougrée-Bonnelles-Neuville-Tinlot-Warzée	

174	Liège - Wihogne	
175	Liège - Ans - Alleur - Othée - Oreya	
12	St-Lambert - Ans - Loncin - Awans	
19	St-Lambert - Ans - Cité Lonay - XIV Verges	
84	Liège - Momalle - Waremme	
1	Coronmeuse - St-Lambert - Guillemins	
4	Bavière - d'Harscamp - Guillemins - St Lambert	
24	St-Lambert - Thier-à-Liège - P+R Vottem	
61	St-Lambert - Tilleur	
81	St-Lambert - Montegnée - Grâce-Hollogne - Mons	
53	St-Lambert - Grâce-Hollogne - Jemeppe	
83	Liège - Bierset - Hannut	

Figure 46 - Tableau des lignes de bus desservant Grand Léopold au départ de Saint Lambert, LE TEC

Lignes au départ de la gare Léopold	Destinations (dans un sens)	Source
76	Liège - Herstal - Hermée - Bassenge-Roclenge/Emael	Le TEC
78	Liège - Visé - Maastricht	
134	Liège - Herstal - Vottem - Liers - Glons	
10	Gare Léopold - Beyne - Fléron - Magnée - Romsée	
13	Gare Léopold - Grivegnée - Belleflamme - Malvaux	
60	Gare Léopold - Bressoux - Jupille - Les Bruyères	
67	Liège - Jupille - Barchon - Dalhem - Visé	
68	Liège - Jupille - Retinne - Fléron - Soumagne	
69	Liège - Jupille - Fléron - Soumagne - Verviers	

Figure 47 - Tableau des lignes de bus desservant Grand Léopold au départ de la gare Léopold, LE TEC

Voiture

Les divers lignes de bus et tram mises à disposition permettent de ne pas entrer dans la ville en voiture. Il est donc préférable de partir du principe que la voiture doit rester à l'extérieur de la ville car l'accès direct à la rue Léopold est aisé en théorie, mais pas dans la pratique. En effet, l'axe urbain est une nationale (N3) venant directement de l'autoroute E25 (sortie 33) depuis le haut de la Ville, vers la place Saint Lambert. L'entrée dans le quartier est donc facilité mais la circulation, les divers feux de signalisation, les nombreux passages piétons, le flux de bus, d'usagers et de vélos sont trop d'éléments contraignants Grand Léopold (BAUMANS-

DEFFET). Le masterplan prévoit un aménagement des voiries et une amélioration des usages mais cela prendra encore du temps avant que les choses ne soient mises en place.

Encombrement du quartier

Comme déjà expliqué ci-dessus, la rue Léopold est un axe urbain fort fréquenté et pourtant mal agencé, ce qui crée de nombreux bouchons et dérangements. « Le périmètre d'étude est coupé en deux zones par la rue Léopold, voirie régionale prioritaire traversant la ville d'Est en Ouest. Aux heures de pointe du matin et du soir, nous observons +/- 1.660 uv/heure sur la rue Léopold. Cette voirie est donc surchargée et le flot de circulation y est continu. La césure dans le quartier est accentuée par le peu de possibilités de traverser cette voirie. » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.79). Les chiffres de l'AMCV (association du management du centre-ville), repris dans l'étude du bureau Baumans-Deffet montrent d'ailleurs que le flux piéton diminue de plus en plus aux abords de la rue Léopold, car les usagers s'y trouvent peu à l'aise. De fait, le projet de rénovation du quartier prévoit une piétonisation de certaines rues dont celle de la Madeleine, la création de nouveaux stationnements et l'élargissement des trottoirs (BAUMANS-DEFFET SPRL).

Accessibilité du site

Le site est accessible en voiture via la N3 depuis l'autoroute E25. La gare de Saint Lambert est toute proche et de nombreuses lignes de bus desservent la rue et ses environs (GOOGLE MAPS).

Dispositifs de parkings

« Les voiries de la partie Sud-Est du périmètre sont des voiries en sens unique avec parking linéaire. Leur statut est local mais elles donnent l'accès au Parking Saint Denis (en superstructure) d'une capacité de 820 places et sont encombrées par des automobilistes cherchant à s'immobiliser le long des parkings en voirie. » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.79) Une réorganisation des stationnements est prévue, mais aucune information complémentaire n'est disponible. Il est à noter que le parking Saint-Denis est payant, ce qui peut engendrer un coup pour les visiteurs des détenus.

D'autres dispositifs de parkings sont présents et proches du quartier :

Type de parking	Type de stationnement	Payant	Gratuit	Nombre de places	Accès	Source
Souterrain	Relais	X		500	Place Saint Lambert	Ville de Liège
Plein air	Relais	X		354	Rue Feronstrée	
Souterrain	Relais	X		205	Rue la Batte	

Figure 48 - Tableau des stationnements du quartier Grand Léopold, VILLE DE LIEGE

Proximité du palais de justice

Le palais de Justice de Liège se trouve tout près, à 250m et 3 minutes à pied (GOOGLE MAPS).

Proximité des services d'aide

La police judiciaire fédérale de Liège ainsi que le commissariat, rue Saint Léonard, est à 11 minutes en bus par les lignes 1, 4 et 24 ; et 9 minutes en voiture (GOOGLE MAPS).

Les pompiers de la Zone 2, en Outremeuse sont à moins de 5 minutes par le pont des Arches (GOOGLE MAPS).

L'hôpital de jour La Clé et la polyclinique Lucien Brull sont à 9 minutes en bus par les lignes 67,68,69 et 76, et 5 minutes en voiture. LE CHU des Bruyères est à 25 minutes en bus par la ligne 10 et 15 minutes en voiture par la N3 (GOOGLE MAPS).

Le centre de formation continue IFAPME est à 9 minutes en vélo, 20 minutes en bus par la ligne 82, et 8 minutes en voiture par la N3 (GOOGLE MAPS).

Relation avec la société

Proximité du centre

Le quartier Grand Léopold est pratiquement lui-même dans le centre puisqu'il jouxte la place Saint Lambert et est à 3 minutes à pied du centre-ville commercial près de la cathédrale Saint-Paul (GOOGLE MAPS).

Proximité de la société

Le tissu urbain est fort compact et relativement peuplé, même si une bonne partie des bâtiments sont vides. Le quartier est composé d'îlots fermés, avec des fronts bâti denses. Un grand nombre de rez-de-chaussée sont dédiés aux commerces et le seront d'autant plus dans la suite du projet. La rénovation du quartier vise à densifier le tissu en terme de logement et à créer une cohésion de quartier avec une population fixe. En effet, il y a beaucoup de locations et de logements d'appoint pour l'instant (BAUMANS-DEFFET SPRL).

La maison de détention serait donc au centre même d'une vie de quartier et d'économie, au plus proche de la société.

Intégration

Typologie

La trame et certaines typologies du bâti du quartier sont d'origine moyenâgeuse (ce qui est en outre une belle qualité patrimoniale pour cette zone de la ville). De nombreux bâtiments

autour du quartier et dans les rues elles-mêmes datent du 18^e siècle (BAUMANS-DEFFET SPRL). « Il s'agit en général de bâtiments hauts et étroits, érigés en matériaux traditionnels (brique, calcaire et toiture d'ardoises). Leur style témoigne parfois de l'influence du baroque (façades comportant des panneaux de pierres calcaires décorées de fleurs, guirlandes...), mais présente le plus souvent une grande sobriété propre à l'architecture traditionnelle liégeoise des 17^e et 18^e siècles. Le parcellaire, étroit mais profond, a parfois permis le développement de bâtiments en second rang, comme c'est le cas dans la rue Neuvicé. (...) Dans le cas de la rue Neuvicé et de la rue Souverain-Pont, c'est aussi la répétition de cette structure sur une grande partie de la rue qui revêt un caractère remarquable, car peu de rues liégeoises ont conservé ce caractère d'ensemble (...) Les nouveaux immeubles ensuite reconstruits présentent une typologie « Haussmannienne » unique à Liège, à savoir des immeubles de rapport associant des rez-de-chaussée commerçants et des appartements locatifs aux étages. Le style de ces bâtiments reflète le courant éclectique de l'époque, avec des façades chargées de nombreux décors (soubassements, encadrements, corniches, allèges, balcons...). Les matériaux de base des parements sont toujours la pierre et la brique, mais la plupart des façades étaient originellement enduites et peintes dans des tons clairs. Le métal est présent au niveau des garde-corps. Ce qui fait aussi l'intérêt de la rue Léopold, c'est sa valeur d'ensemble, avec la répétition des immeubles de même typologie illustrant les principes de composition urbanistique chers au 19^e siècle. » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.33)

Interaction de l'environnement

« Malgré le peu de présence d'activités dans le périmètre (relativement restreint), le quartier s'inscrit dans la dynamique plus large de l'hypercentre urbain et de ses multitudes d'activités. Il est situé à proximité directe de :

- La place Saint Lambert, avec ses évènements ponctuels ;
- La rue Feronstrée, avec son complexe muséal ;
- La rue Hors Chateau et ses antiquaires ;
- La place Cockerill, avec l'université, la grand poste et le futur théâtre de la place.

Pour ce qui est de la spécificité du territoire contenu dans le périmètre nous pouvons relever:

- Le marché hebdomadaire de la Batte jouxte le périmètre et active socialement le quartier tous les dimanches ;
- Une forte présence culturelle est relevée rue Neuvicé avec des boutiques d'artisanat , des galeries d'art et des ateliers d'artistes attenants ;
- Notons la présence du théâtre «le proscénium» rue Souverain Pont. » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.126)

Le quartier a donc, malgré sa désuétude actuelle, un grand intérêt commercial, culturel et social. Il semble présenter de belles opportunités de travail et de formation pour les détenus. La grande variété de commerces et l'intention de la Ville de Liège de les diversifier permet d'offrir des opportunités afin que la maison de détention participe à cette hétérogénéité de services.

Intégration dans l'environnement

Actuellement, Grand Léopold reste une zone de Liège avec « une prédominance (voire une exclusivité) populaire » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.124). En l'état, l'intégration d'une maison de détention pourrait stigmatiser d'autant plus le quartier, déjà perçu comme pauvre et insécurisant : « Socialement, le quartier rencontre un nombre important de difficultés tant liées aux personnes qu'aux bâtiments. Les problèmes de drogue et de prostitution sont toujours relativement importants et difficiles à résoudre (...). Une structure sociale locale s'est néanmoins développée autour de ces problématiques pour tenter de les résoudre. Néanmoins, l'image négative que subit le quartier concernant la «criminalité» semble être exagérée, puisque la Police de Liège n'y remarque pas plus de faits de criminalité que dans d'autres quartiers du centre-ville. » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.126).

Cependant, le projet de rénovation tend à supprimer cette atmosphère et le faible niveau économique du quartier. Dans cette optique, une maison de transition semblerait *bien intégrée* et *non stigmatisante*, pour elle et pour le quartier.

Réseau

Dispersion

La prison de Lantin se trouve à 15 minutes en voiture. En bus, par la ligne 88, le trajet dure 40 minutes (GOOGLE MAPS).

La prison de Marche-En-Famenne est à 55 minutes en voiture par la N63. En bus, le trajet devient long et dure plus de deux heures (GOOGLE MAPS).

La prison de Huy est à 36 minutes en voiture par la E42 et plus d'une heure en transports en commun (GOOGLE MAPS).

Programmation urbaine

Aucunes informations détaillées concernant les superficies de nouveaux logements ou de zones à rénover n'ont été trouvées. Le plan de synthèse de la rénovation du quartier (en annexe) donne par contre une idée du nombre de logements soumis à rénovation, neufs ou à démolir.

Résistance

Résistance directe du quartier

Actuellement, il est expliqué dans l'étude du bureau Baumans-Deffet qu'aucune cohésion de quartier n'est présente à cause des changements de locataire constants. Partant de ce principe, il est possible que l'implantation d'une maison de détention ne soit pas perçue comme dérangeante puisque la population ne s'en soucierait pas. Par ailleurs, dans un contexte neuf, il est encore une fois impossible de poser un diagnostic sur l'effet de la maison sur les citoyens. Il semblerait que la mixité sociale soit un élément important dans la rénovation du quartier, ainsi que la diversité des logements. Cette zone de la ville sera encore

plus dynamique et rassemblera autant de diversité commerciale que social. Dans cette optique, il semblerait qu'une maison de transition y trouverait sa place *sans résistances appuyées*.

Valeur de la localisation pour le voisinage

Dans ce cas-ci, les commerces et services sont en contact direct avec le logement puisque ceux-ci sont principalement accolés ou superposés entre eux. Cette typologie est surtout présente le long de la rue principale dite Léopold, la rue Neuve, la rue de la Madeleine et la rue Cathédrale (GOOGLE MAPS). Dès lors, une maison de détention proposant une fonction relative aux services ou commerces a tout intérêt à se positionner dans l'une de ces rues fréquentées et à caractère économique.

Il est par ailleurs difficile de se projeter, mais étant en centre-ville et ne sachant pas si les proches des détenus utiliseront les transports en commun, il est également intéressant de localiser la maison dans l'une des rues proches d'un parking, notamment celui de Saint-Denis.

Programme

Travail

Les possibilités de travail sont dans le secteur de l'horeca, la maintenance communale à l'échelle de la ville, les divers type de commerces accessibles. Il y a également diverses associations dans et autour du quartier, qui permettraient aux détenus d'y participer en tant que bénévoles, en complément de leur travail par exemple (BAUMANS-DEFFET SPRL).

Enseignement

Le centre de formation continue IFAPME est à 9 minutes en vélo, 20 minutes en bus par la ligne 82, et 8 minutes en voiture par la N3 (GOOGLE MAPS).

Le forem du Val Benoît est à 22 minutes en bus par la ligne 2 ou 3, 17 minutes en vélo par le ravel, et 15 minutes en voiture par la N671 (GOOGLE MAPS).

Culture, sports et loisirs

« Il n'y a que peu d'équipements de culture, loisirs et sport dans le périmètre étudié.

Notons toutefois :

- Théâtre «Le Proscénium», rue Souverain Pont, 28.
- Exposition temporaire Chic & Cheap au rez de chaussée à l'angle de la rue de la Madeleine et de la rue Cathédrale. » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.121)

D'autres infrastructures sont présentes au sein de la ville et proche du quartier :

Fonctions	Temps de déplacement en bus (minutes)	Temps de déplacement en voiture (minutes)	Temps de déplacement vélo (minutes)	Temps de déplacement à pied (minutes)	Source
Piscine de Grivegnée	21	13	15	45	Google Maps
Piscine d'Outremeuse	8	8	5	11	
Centre culturel de Chênée	22	15	26	>60	
Centre culturel des Chiroux	5	12	3		
Théâtre de Liège	5	/	4	7	
Cinéma la Sauvenière	5	/	4	8	
Cinéma le Palace	8	9	3	9	

Figure 49 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux culturels, de sport et de loisirs de Grand Léopold, GOOGLE MAPS

Offre de soins / soutien juridique

Fonctions	Temps de déplacements en bus (minutes)	Temps de déplacement en voiture (minutes)	Temps de déplacement vélo (minutes)	Temps de déplacement à pied (minutes)	Source
Palais de Justice de Liège	/	/	/	3	Google Maps
Hôpital de jour La Clé	9	5	6	15	
Polyclinique Lucien Brull	9	5	6	15	
CHU des Bruyères	25	15	17	>60	
IFAPME	20	8	9	32	

Figure 50 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux de soin et de soutien juridique de Grand Léopold, GOOGLE MAPS

SYNTHESE

Le quartier Grand Léopold présente beaucoup d'atouts qui rendent l'implantation d'une maison de détention possible. Les avantages les plus évidents sont : la diversité des fonctions, la localisation au sein de la ville (et de ses services) et l'accessibilité en transports en commun. Par contre, des inconvénients, présents actuellement et qui pourraient perdurer dans le temps, sont à noter: la difficulté d'accès en voiture, les stationnements payants, la non-cohésion sociale, et l'encombrement du quartier. Le faible niveau économique de cette zone serait également un désavantage mais devrait évoluer grâce au projet de rénovation.

PARTIE 4 : CONCLUSION

Pour commencer, rappelons le déroulement de ce travail portant sur la thématique *Implanter une maison de détention à Liège : étude des opportunités dans les masterplans de rénovation urbaine*. En première partie, il a été démontré par le résumé de sources diverses qu'un changement dans la perception et l'application de la peine est devenu essentiel. En seconde partie, j'ai présenté le travail et les conclusions de l'asbl De Huizen, qui lutte pour valoriser et appliquer la détention personnalisée et à petite échelle. Enfin, en troisième partie, j'ai analysé des masterplans liégeois, en vue de connaître leurs dispositions à accueillir ou non une maison de transition. Cette analyse s'est faite au travers des recherches présentées par Hans Claus et son équipe, qui m'ont servi de base à l'élaboration d'un tableau destiné spécifiquement à l'étude de sites.

Dans un deuxième temps, retraçons la méthodologie de l'analyse des sites. Six masterplans, mis à disposition par la ville de Liège, ont été sélectionnés. Il s'agit du **lotissement du verger Fayenbois**, de la **requalification du Val Benoît**, de la création d'un **éco-quartier sur l'île de Coronmeuse**, du **périmètre de remembrement urbain (PRU) des Guillemins**, de la **rénovation du quartier Grand Léopold** et enfin de la **requalification du quartier de Droixhe**. Deux d'entre eux ont été écartés :

- le verger **Fayenbois** : il ne présente pas de diversité fonctionnelle en dehors de l'habitat ;
- le quartier de **Droixhe** : les informations en ma possession ne sont pas assez récentes.

Quatre projets ont donc été soumis à une analyse, partant de critères proposés par De Huizen dans sa notice *Recommandations pour des maisons de transition de qualité et qui réussissent*. L'historique de chaque site a été retracé, ainsi que les objectifs poursuivis par les projets et le programme approximatif. L'analyse quant à elle se divise en 6 critères – accessibilité, relation avec la société, intégration, réseau, résistance, programme – qui englobent une série de paramètres plus détaillés. Cette analyse a permis de montrer que certains sites sont prédisposés ou non à l'implantation d'une maison de détention.

- **Le Val Benoît** : le site présente un potentiel économique, le programme est donc peu tourné vers le logement. Il est également en périphérie de la ville et non au centre. L'esprit dégagé par le projet est par ailleurs porteur pour des détenus qui cherchent à se réintégrer. Son accessibilité par les transports en commun, en voiture, ses nombreux stationnements et son architecture historique en font un pôle attractif. Une maison de transition n'y est cependant pas à sa place car une cohésion de quartier est impossible étant donné la programmation tournée vers le tertiaire. De plus, l'ampleur des bâtiments ainsi que leur fonction peuvent rendre stigmatisante la maison, qui ne se verrait pas totalement intégrée au tissu urbain et social.
- **L'île de Coronmeuse** : son programme riche et ses espaces verts en font un lieu à part entière, agréable à vivre et « autonome ». L'implantation d'une maison s'avère possible mais se heurte peut être à des résistances dues au caractère privilégié du site

et de ses habitants. Bien que le programme soit polyfonctionnel, la localisation de l'île peut porter préjudice aux détenus se trouvant alors écartés de certaines commodités. Les transports en commun étant largement présents, les temps d'accessibilité restent globalement les mêmes que d'autres sites.

- **Le PRU des Guillemins** : ses nombreux atouts en font un masterplan capable d'intégrer une maison de transition. Les commerces et services se mêlent à l'habitat, une attention est portée sur la mixité sociale, l'accessibilité du site est aisée par tous les modes de transport et le centre-ville est proche. En revanche, la gare des Guillemins reste un pôle urbain dynamique qui peut provoquer des encombrements dans le quartier, d'autant plus que les aménagements prévoient une réduction des voiries au profit du piéton et du tram. Bien que la voiture soit de ce fait proscrite, il est tout de même important de signaler que les stationnements sont payants et peu présents. Le PRU prévoit cependant des parkings souterrains sous chaque nouveau bâtiment, ce qui devrait faciliter l'accès à la maison.
- **Le quartier Grand Léopold** : ce quartier est celui qui est le plus intégré au tissu du centre-ville. Sa localisation permet une proximité directe avec de nombreux services. La rue principale sera dotée d'une diversité commerciale unique, ainsi que d'un grand nombre de logements variés. Actuellement, la vétusté de son bâti et sa population paupérisée en font un endroit peu accueillant. Le projet de rénovation devrait rendre le site attrayant, dynamique et donc prometteur en vue d'y intégrer une maison de détention. Cependant, le stationnement reste encore un point négatif ainsi que l'encombrement du quartier : la proximité des bus et le passage du tram, mêlés aux piétons et aux voitures (bien que leur nombre devrait être restreint à l'avenir) pourraient tout de même engendrer des nuisances et un flux routier important.

Les différents masterplans étudiés ici ne sont en réalité qu'une partie des **opportunités** présentes dans la ville de Liège. De nombreuses actions veillant à rendre attrayante la vie urbaine sont maintenant en développement. Dans de nombreux documents que j'ai pu lire lors de ma recherche, il revient souvent que les rénovations et requalifications de zones liégeoises visent à attirer un certain public et à revaloriser l'habitat en milieu urbain. Cet élan de renouveau peut faire office de tremplin à **l'implantation de maisons de détention**. Les politiques prennent conscience des troubles que la « vieille » ville engendre tant en termes de mobilité, de salubrité, d'économie que de vie sociale. Il est donc important de profiter de ce moment de changement et de transition pour valoriser de nouveaux projets et concepts touchant à des problématiques de société présentes depuis longtemps.

Dans un troisième temps, il est intéressant de noter, comme décrit précédemment, que les projets de **requalification urbaine** tendent à rendre attrayante la ville. Cependant, la requalification n'englobe pas seulement les infrastructures vétustes ou les sites anciens. Elle inclut également un renouveau du genre de population qui habite actuellement en centre-ville. Dans *l'Etude de rénovation urbaine pour le périmètre rue Léopold* du bureau d'architecture et d'urbanisme Baumans-Deffet, il est en effet stipulé que « L'opération de rénovation

urbaine vise à mixer les types de populations, à ramener en ville des familles et des ménages à revenus moyens dans un quartier paupérisé. (...) [et de] Mettre en place une réelle qualité de vie, prioritairement dans des zones fortement dégradées, améliorer le parc de logements : l'objectif de la rénovation urbaine est de « bien vivre en ville ». » (BAUMANS-DEFFET SPRL, p.69). Il en est de même dans la notice du PRU des Guillemins, *Projet de délimitation et évaluation des incidences sur l'environnement* du département de l'urbanisme de Liège, où l'on constate un grand nombre d'immeubles vides et de logements insalubres (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE). « Le projet porté par le périmètre de remembrement urbain devrait améliorer la qualité de vie dans le quartier grâce à plusieurs actions, ce qui renforcera son attractivité résidentielle pour les nouveaux habitants (...) La création de nouveaux logements de types variés devrait en outre permettre d'élargir l'offre pour l'accueil d'une nouvelle population dans le centre de la commune et de l'agglomération. Il s'agit en particulier de diversifier l'offre, dans une gamme à la fois intermédiaire et supérieure, et en envisageant des logements pour les familles. Notons que le projet (...) recommanderait un quota de 30% de logements sociaux parmi les nouvelles constructions. » (DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE, p.59). **Cette mixité sociale, bien que mesurée, est un atout qui conforte d'autant plus l'idée que le concept de maison de détention a toute sa place dans les zones urbaines.** De plus, il est important que la Ville se renouvelle esthétiquement certes, mais en réalité ces interventions doivent avoir pour but également de travailler sur des problématiques de société dont fait partie la détention. **Le concept de la ville nouvelle doit intégrer toutes formes d'activités de vie et de mouvement, en ce compris les éléments les plus dérangeants, sociologiquement et économiquement parlant.** Dans ce sens, quel serait le meilleur point de vue : est-ce la ville qui doit s'adapter pour accueillir des maisons de détention, ou est-ce le projet des maisons qui doit trouver sa place au sein de la ville ? La question est complexe. Dans le cas des restructurations urbaines étudiées dans ce mémoire, la ville s'améliore et développe une mixité tant sociale que fonctionnelle. Est-ce pour autant assez dans la cadre de l'intégration d'une maison de détention ? L'architecture est au service de l'évolution sociétale, elle permet de trouver des solutions spatiales à des problématiques de société. **Dans la perspective d'implanter une maison, l'architecture a donc un rôle à jouer dans sa manière d'étudier et de gérer le territoire :** peut-être que certaines zones, au sein de quartier, devraient s'adapter expressément à la maison de détention, et répondre à des critères architecturaux (formels), urbanistiques et environnementaux tournés spécifiquement vers le bon déroulement de la détention (en fonction du niveau de sécurité exigé par la maison). Une étude préalable du territoire, tenant compte de critères sociologiques, urbanistiques voir criminologiques peut permettre de développer une maison ancrée dans la ville, dans une zone qui permet aux détenus de se familiariser avec l'environnement urbain, et aux citoyens de se familiariser avec la détention. L'aménagement spécifique de ces espaces peut, au sein de la communauté urbaine, améliorer le sentiment de sécurité, d'une part en leur laissant le choix de s'implanter ou non dans ces endroits particuliers, d'autre part, en leur donnant des repères : ils sont alors conscients d'entrer en contact plus ou moins direct avec des personnes en détention ou en réinsertion sociale. Cette conscience développerait un sentiment de cohésion sociale chez les personnes réceptives au concept.

On imagine l'importance du rôle de l'architecte dans l'application du concept des maison en ville. Il doit être un acteur essentiel afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution physique de la prison et de son lien avec la ville. **L'architecte doit être capable d'analyser la position des prisons dans le cœur historique urbain**, et d'en tirer parti afin de savoir ce qui fonctionnait ou non, à l'époque, entre la prison et son environnement (je pense notamment à l'ancienne prison Saint Léonard). L'aspect fonctionnel interne de la maison est important puisqu'elle doit répondre à des exigences en matière d'incarcération et de bien-être. Mais son impact extérieur, tant formel que social, est tout aussi important : le lien entre la maison et son quartier ne peut être négligé. La fonction complémentaire qu'elle développe joue également un rôle dans l'intégration des détenus et de leur stigmatisation, ou non. L'architecte doit pouvoir réintégrer la détention dans la ville, tout en prenant en compte les changements de sociétés opérés. Les nouvelles formes de détention doivent permettre à la population de se sentir en sécurité tout en acceptant cet aspect de la diversité sociale. Partant de ce principe, des questions peuvent s'imposer : l'architecture de la maison doit-elle susciter de l'intérêt et ainsi se démarquer pour mieux se valoriser, ou au contraire doit-elle se fondre dans la masse, devenir invisible afin de ne pas provoquer de questionnement et donc des jugements ? Quel est le degré d'intégration d' une maison de détention au sein d'une ville du XXI^e siècle ?

Enfin, il est important de préciser qu'il n'est pas question de juger négativement les objectifs développés par les autorités de la Ville. Ce travail a pour but d'ouvrir des pistes de réflexion quant à la possibilité d'intégrer le concept des maisons de détention au sein même de Liège. Dans ce sens, des interrogations surviennent : **la ville de demain est-elle prête à s'ouvrir à de nouveaux concepts sociaux, telle que les maisons ? Les politiques sont-elles assez conscientes de l'enjeu social que représentent les prisons et des opportunités avancées par De Huizen ? Comment la population citadine va-t-elle réagir à ce retour de l'incarcération en milieu urbain ? La connexion directe à la ville permettra-t-elle aux détenus de se sentir entourés et intégrés, et ainsi prévenir d'autant mieux la récidive ? Faut-il justement intégrer les détenus aussi fortement au tissu urbain (Grand Léopold et Guillemins) ou privilégier une certaine distance (Coronmeuse, Val Benoît) ?** Ces questions non exhaustives permettront d'enrichir les conversations à propos d'inclure dans des rénovations urbaines des projets qui tendent à renouveler des principes désuets pour ainsi faire un pas vers l'évolution de la ville et de sa société.

« Les Maisons de détention rendent les peines sur mesure possibles. Ceci est une nécessité sociale. » (CLAUS, p.10)

ANNEXE

TABLEAU D'ANALYSE DU VAL BENOÎT

	FACTEURS	LE VAL BENOÎT	
EXEMPLE	PARAMÈTRES	DESSCRIPTIF	CARACTÉRISTIQUES POSSIBLES
ACCESSIBILITÉ	1	<p>Le site du Val Benoît est extrêmement bien desservi en terme de mobilité. Les différents arrêts sont éparpillés sur toute la longueur du site, ce qui permet aux usagers de ne parcourir que 2 à 3 minutes de marche pour rejoindre les transports en commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le tram longera prochainement le site, un arrêt y est donc prévu sur la rue Ernest Solvay, en face de la centrale <u>thermo-électrique</u> (VAL BENOÎT, GOOGLE MAPS). Un passage est prévu toutes les 15 minutes, et ce 21h/24h. <p>Plusieurs lignes du TEC longent également le site (TEC):</p> <ul style="list-style-type: none"> 2: Place de la République Française – Tilleur – Seraing – <u>Bonnelles</u> – CHU 3: Place de la République Française – Tilleur – Jemeppe – Flémalle 27: Opéra – Ougrée – Bois Abbaye – Seraing – Jemeppe 58: <u>Guillemins</u> – Standard – Université – CHU – <u>Bonnelles</u> 90: Liège – Ougrée – <u>Bonnelles</u> – <u>Anthisnes</u> – <u>Ouffet</u> – <u>Warzée</u> 94: Liège – Ougrée – <u>Bonnelles</u> – Neuville – <u>Tinlot</u> – <u>Warzée</u> 	<p>Caractéristiques : temps à pieds (en min.) vers l'arrêt de bus le plus proche ou trajet le plus court (en min.) vers un arrêt principal</p>
	<p>Accessibilité par les transports en commun</p> <p>temps à pied ou trajet</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> • Une navette gratuite Mobilo est mise en place pour la journée du lundi au vendredi, entre Sclessin et la rue Ernest Solvay. • La gare des <u>Guillemins</u> est à 15 minutes à pied via la rue Mandeville, ce qui permet au site d'être accessible en train. 	
2	Accessibilité en voiture temps du trajet	La site est accessible via l'autoroute E25, sortie 37. L'endroit est cerné par la N633 et la N617, ce qui le rend aisément accessible en voiture. Tous comme les arrêts des transports en commun, seules quelques minutes sont nécessaires pour rejoindre les zones de parking le long de ces nationales.	Caractéristiques : temps du trajet (en min.) entre maison de détention et route principale
3	Encombrement du quartier impact sur le trafic	Le site forme un <u>îlot</u> à part entière. Cela permet au trafic routier de rester à l'écart tout en restant accessible aisément. Seuls les vélos et piétons sont autorisés à circuler sur l'ensemble du site. (VAL BENOÎT)	Caractéristiques : aucun/petit/ moindre/grand impact/... sur le trafic autour de la maison de détention
4	Accessibilité du site à quelle distance de la maison de détention les transports peuvent arriver	Le site est donc accessible par tous les transports possibles, et ce à quelques dizaines de mètres maximum de n'importe quel emplacement au sein du Val Benoît. (GOOGLES MAPS)	Caractéristiques : transport jusqu'à l'intérieur/à/ près de /sur
5	Dispositifs de parking nombre de places de parkings	Un parking de délestage, près du Stade de Sclessin, est 40 minutes à pied et 10 minutes à vélo du site (GOOGLE MAPS). La navette Mobilo assure la liaison. Les parkings P1 (38 places) - P2 (150 places) - P3 (155 places) sont réservés aux utilisateurs du Val Benoît. (VAL BENOÎT)	Caractéristiques : nombre de places de parking disponibles

	6	Proximité du palais de justice distance/temps de parcours (en min.) jusqu'au palais de justice	Le palais de Justice de Liège se trouve à 23 minutes en bus via la ligne 2 et 3, 20 minutes en vélo par le Ravel 1, et 10 minutes en voiture via la E25 sortie Centre. (GOOGLE MAPS)	Caractéristiques : temps de parcours (en min.) entre la maison de détention et le palais de justice
	7	Proximité des services d'aide distance/temps de parcours jusqu'aux services d'aide	Le site est à 6 minutes en voiture de l'hôtel de police, rue <u>Natalis</u> , via la N617. Les pompiers de la Zone 2, rue <u>Ransonnet (Outremeuse)</u> , sont à 10 minutes via la Ngo. L'hôpital des Bruyères et le CHU du Sart <u>Tilman</u> se trouvent à 13 minutes en voiture via la E25 et la N63. (GOOGLE MAPS). Le Forem est déjà présent sur le site.	Caractéristiques : temps de parcours (en min.) entre la maison de détention et le bureau de police/hôpital/caserne des pompiers
RELATION AVEC LA SOCIETE	8	Proximité du centre relations avec le centre	Le site est à 9 minutes du centre-ville de Liège via les quais en voiture, 17 minutes en vélo par le boulevard d' <u>Ayroy</u> et 25 minutes en bus par la ligne 27. (GOOGLE MAPS).	Caractéristiques : dans le/près du/à distance raisonnable du/ loin du ... centre
	9	Proximité de la société densité du tissu d'habitation	La site du Val Benoît est un ancien espace industriel, ce qui explique sa position spécifique en bordure d'autoroute et le long des quais de la Meuse où sont également présentes des entreprises de toutes sortes. Le tissu urbain est donc peu dense à cet endroit étant donné les grandes superficies des surfaces commerciales et industrielles. En dehors des bords de Meuse, le Val Benoît est au pied de la colline de Cointe, qui est serpentée de route dont les bords sont ponctués de maisons 4 façades entourées de verdure. L'endroit est donc peu peuplé, et à connotation économique plus que résidentiel.	Caractéristiques : très fermé/semi fermé/ouvert/ ... construit dans un environnement fort/ peu/ ... peuplé

INTÉGRATION	10	Typologie	De style moderniste, le Val Benoît est composé de bâtiments de grandes dimensions à caractère industriel. En dehors des anciens bâtiments rénovés, de nouvelles constructions comme des tours de logements sont prévues. Au-delà du site lui-même, en bordure de Meuse s'étendent beaucoup de zones commerciales ainsi qu'industrielles.	Caractéristiques : petite dimension, aspect familial, non stigmatisant, pas d'autre valeur symbolique
		caractéristiques de la typologie		
	111	Interaction de l'environnement	L'éventuelle maison de détention qui prendrait place au sein du <u>masterplan</u> du Val Benoît serait en <u>interaction</u> avec une foule de services tels que décrits dans la paragraphe abordant l'aspect programmatique du projet. Au vu du nombres d'espaces de travail disponibles et d'activités, il est possible d'imaginer que le site serait parcouru par des usagers de manière modérée tout au long de la journée.	Caractéristiques : forte/modérée/faible/... interaction
12	Intégration dans l'environnement	A première vue, nous pourrions imaginer que la maison serait <i>semi-intégrée</i> à l'environnement du Val Benoît. Le site ne se présente pas comme un quartier conventionnel où le logement serait une fonction majoritaire accompagnée de quelques services. Les fonctions économique et commerciale dominant sur l'habitat, ce qui est compréhensible au vue de la localisation du site. De plus, ces habitants pourraient n'être que de passage : des acteurs d'entreprises y logeraient pour quelques nuits, des étudiants y koteriaient le temps de leur cursus... Finalement, j'estime que la maison de détention pourrait interagir avec les différents services notamment en vue d'y voir travailler les détenus, mais qu'une cohésion de quartier ne serait pas développée entre les habitants et la maison.	Caractéristiques : intégrée/semi intégrée/semi stigmatisante/stigmatisante	
	degré d'intégration			
RESEAU	13	Dispersion	La prison de Lantin est à 17 minutes en voiture ainsi que la prison de Marche en Famenne à 45 minutes. (GOOGLE MAPS)	Caractéristiques : emplacement qui offre une dispersion bonne/modérée/faible/ ... par rapport aux autres maisons de détention
		la dispersion par rapport aux autres maisons de détention		
1		Programmati-	Comme je l'ai déjà exprimé, un grand	Caractéristique

	4	<p>quartier urbaine</p> <p>Mélange avec d'autres programmes</p>	<p>nombre de services seront disponibles. Ces services pourraient accueillir des détenus en tant que travailleurs, et ainsi les former. La maison pourrait également trouver sa place en proposant une fonction qui corrèlerait au quartier et aux services déjà proposés, telles qu'un atelier de réparation de vélos, un service de location de trottinettes électriques ou peut être participer à la maintenance du site notamment en ce qui concerne les espaces verts. Cependant, chaque bâtiment sera doté de services accessibles aux entreprises qu'il abrite, et les logements auront leurs propres espaces. Dans cet esprit, chaque bâtiment semble tourné sur lui-même ce qui ne facilitera pas l'intégration et la pertinence d'une maison de détention à cet endroit.</p>	<p>s : il y a un large programme mixte/un autre programme/pas de programme mixte qui est prévu</p>
RÉSISTANCE	1 5	<p>Résistance directe du quartier</p> <p>Résistance présumée du quartier</p>	<p>Comme expliqué ci-dessus, chaque bâtiment semble tourné sur lui-même et doté de services très développés. (A titre d'exemple, le bâtiment ARC propose un ensemble de 235 lofts, équipés, et des espaces partagés. Un wellness, une salle de fitness, un parcours de sport à l'extérieur, une cuisine équipée commune, un espace de lecture/ librairie, un petit théâtre... sont quelques-unes des fonctions gratuites mise à disposition des habitants.) Dans cet élan de rénovation ' chic ', il est difficile d'estimer si une maison de détention serait la bienvenue. Le Val Benoît n'est pas un quartier majoritairement résidentiel, nous pourrions donc poser l'hypothèse qu'une majorité des usagers du site serait des travailleurs, qui ne seraient donc pas en contact permanent avec les détenus, ce qui pourrait servir la cause du projet de maison si celui-ci dérangeait les politiques locales.</p>	<p>Caractéristiques : résistance présumée très élevée/élevée / faible/très faible/inexistante / ...</p>
	1 6	<p>Possibilités de mise à niveau dans le quartier</p>	<p>Je dirais qu'une mise à niveau ne serait pas possible pour la simple et bonne raison que le masterplan du Val Benoît</p>	<p>Caractéristiques : mise à niveau très</p>

	possibilités et faisabilité de la mise à niveau	<p>visé un but qui, à mon sens, ne correspond pas au concept des maisons de détention. Ce but serait de proposer des espaces d'activités économiques et de logements permettant une hyperactivité du lieu ainsi qu'une <u>polyfonctionnalité</u> des services : « Un parc urbain où vivre, créer et travailler, un espace mixte et convivial en entrée de ville, un centre d'affaires orienté high tech, la métamorphose d'un campus universitaire en un quartier d'avenir, une présence SPI et une offre de services (location de salles...), un quartier où tout est possible...</p> <p>Le Val Benoit, ce sont 9 hectares qui conjuguent qualité de vie et optimisation économique. » (VAL BENOIT)</p>	nécessaire et très possible/nécessaire mais pas possible/nécessaire et faisable/pas nécessaire/...
17	<p>Valeur de la localisation pour le voisinage</p> <p>importance de l'emplacement pour le quartier</p>	<p>La localisation de la maison me semble importante dans la mesure où le <u>master plan</u> prévoit des bâtiments de grande envergure. Il serait donc nécessaire que la maison y trouve sa place soit en tant qu'architecture à petite échelle (il s'agirait donc de prévoir une nouvelle construction) soit en tant que fonction à intégrer dans un bâtiment existant.</p>	Caractéristiques : localisation très importante/peu importante/pas importante/... pour le quartier
18	<p>Destination</p> <p>modification de destination</p>	???????	Caractéristiques: pas de modification de destination nécessaire/modification de destination bien nécessaire
19	offre et qualité des possibilités de travail	<p>de l'emploi et leurs bureaux sont présents sur le site.</p> <p>Plusieurs établissements de l'HORECA sont prévus sur le site, ainsi que des services d'aide à la personne. Une charte pourrait être convenue entre la maison de détention et ces fonctions afin qu'elles permettent au détenu d'avoir accès à des offres de travail provisoire.</p>	: larges/modestes /limitées/... offre qualitative de travail/ offre moins qualitative/...

PROGRAMME	20	Enseignement offre et qualité des possibilités d'enseignement	Trois organes d'enseignement et de formations sont accessibles: le centre Forem et CORAIL, sur le site, proposent des formations variées et en numérique. Le centre IFAPME de Liège est à 33 minutes en bus et propose des formations en lien avec une centaine de métiers. (GOOGLE MAPS).	Caractéristiques : offre large/modeste/limitée/... qualitative/ moins qualitative de possibilités d'enseignement ...
	21	Culture, sports et loisirs	La piscine de <u>Jonfosse</u> est à 30 minutes en bus Le centre culturel d'Ourthe et Meuse est à 32 minutes Le centre culturel des <u>Chiroux</u> est à 22 minutes Le théâtre de Liège est à 21 minutes Le cinéma La Sauvenière est à 26 minutes (GOOGLE MAPS).	Caractéristiques : offre large/modeste/limitée/... qualitative/ moins qualitative/... sur une base journalière/hebdomadaire ...
		offre, qualité et accessibilité		
	22	Offre de soins / soutien juridique offre de soins et soutien juridique	Le palais de Justice de Liège est à 10 minutes en voiture Le CPAS de Liège est 24 minutes en bus Le CHU de Liège est à 42 minutes en bus et 13 minutes en voiture (GOOGLE MAPS)	Caractéristiques : offre large/modérée/limitée/ ...
SYNTHESÉ	Le Val Benoît est l'un des sites le moins proche du centre-ville, ce qui me fait penser personnellement qu'une meilleure intégration de la maison de détention reste possible dans un <u>masterplan</u> plus ancré dans la ville même et non dans sa périphérie proche. De plus, la présentation ci-dessus permet de voir que le <u>masterplan</u> prévoit une programmation qui tourne principalement autour des entreprises et de leurs services. Une programmation plus souple et moins « monumentale » serait peut-être plus adaptée à l'approche développée par <u>l'asbl De Huizen</u> .			

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Tableau de répartition du projet pilote de 150 détenus, Groupe de travail De Huizen dans CLAUS, p.37	23
Figure 2 - Exemple de calendrier de détention, GRYSON dans CLAUS, p.64	24
Figure 3- Tableau des répartitions des dépenses du système pénitentiaire, CLAUS p.96... ..	26
Figure 4 - Tableau programmatique d'une maison de transition, GROUPE DE TRAVAIL STRATEGIE LES MAISONS asbl, p.18.....	34
Figure 5- grille d'analyse pour l'implantation d'une maison de transition, GROUPE DE TRAVAIL STRATEGIE LES MAISONS asbl, p.26	35
Figure 6 - Tableau d'évaluation des localisations possible d'une maison de transition, GROUPE DE TRAVAIL STRATEGIE LES MAISONS asbl, p.22	40
Figure 7 - tableau d'analyse des sites, interprétation personnelle	44
Figure 8 - Localisation du verger Fayenbois, GOOGLE MAPS.....	45
Figure 9 - plan masse verger Fayenbois, Option urbanistique livret 1 , BOLLAND-TAILLEUR	46
Figure 10 - Localisation du périmètre de remembrement urbain de Droixhe , QUADRA scrl et FABIENNE HENNEQUIN & ASSOCIES	47
Figure 11 - Plan masse du périmètre de remembrement urbain de Droixhe, QUADRA scrl ET FABIENNE HENNEQUIN & ASSOCIES	49
Figure 12 - plan de localisation du site du Val Benoît, BAUMANS-DEFFET sprl.....	50
Figure 13 - photographie du site du Val Benoît avant travaux, BAUMANS-DEFFET sprl	51
Figure 14 - maquette de site des aménagements du Val Benoît, BAUMANS-DEFFET sprl... ..	51
Figure 15 - Schéma de la répartition des fonctions sur le site du Val Benoît, BAUMANS-DEFFET sprl.....	52
Figure 16 - Tableau des lignes de bus desservants le Val Benoît, LE TEC	53
Figure 17 - Plan d'accès du Val Benoît, SPI	54
Figure 18 - Tableau programmatique du Val Benoît.....	57
Figure 19 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux culturels, de sport et de loisirs du Val Benoît, GOOGLE MAPS	58
Figure 20 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux de soin et de soutien juridique du Val Benoît, GOOGLE MAPS	59
Figure 21 - localisation de Coronmeuse, GOOGLE MAPS	60
Figure 22 - image de synthèse du quartier résidentiel de Coronmeuse, ALTIPLAN	61
Figure 23 - Image de synthèse de la place de l'Equerre de Coronmeuse, ALTIPLAN	61
Figure 24 - Image de synthèse du quai de la Darse de Coronmeuse, ALTIPLAN	62
Figure 25 - Schéma de la répartition des fonctions de Coronmeuse, ALTIPLAN.....	63
Figure 26 - Tabelau des lignes de tram desservants Coronmeuse, GOOGLE MAPS.....	64
Figure 27 - Tableau des lignes de train desservants Coronmeuse, GOOGLE MAPS.....	64
Figure 28 - Tableau programmatique de Coronmeuse	68

Figure 29- Tableau des temps de déplacement vers les lieux culturels, de sport et de loisirs de Coronmeuse, GOOGLE MAPS.....	70
Figure 30 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux de soin et de soutien juridique de Coronmeuse, GOOGLE MAPS.....	71
Figure 31 - Localisation du PRU des Guillemins, GOOGLE MAPS	72
Figure 32 - image 3D du périmètre de remembrement urbain des Guillemins, MIYSIS	73
Figure 33 - image 3D du quartier des Guillemins actuel, GOOGLE EARTH	74
Figure 34 - plan de la répartition des fonctions du PRU des Guillemins, DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE	75
Figure 35 - Tableau des lignes de train desservant les Guillemins, GOOGLE MAPS.....	76
Figure 36 - Tableau des lignes de bus desservant les Guillemins, GOOGLE MAPS	77
Figure 37 - Tableau des lignes de bus desservants l'ilot Paradis, GOOGLE MAPS	78
Figure 38 - Tableau de la capacité de stationnement public du quartier des Guillemins, DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE, p.49	80
Figure 39 - Tableau des parkings mis à disposition par la SNCB, SNCB.....	80
Figure 40 - Tabelau programmatique des Guillemins, DEPARTEMENT DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LIEGE, p.11.....	83
Figure 41- Tableau des temps de déplacement vers les lieux culturels, de sport et de loisirs des Guillemins, GOOGLE MAPS.....	85
Figure 42- Tableau des temps de déplacement vers les lieux de soins et de soutien juridique des Guillemins, GOOGLE MAPS	85
Figure 43 - Localisation du quartier Grand Léopold, BAUMANS-DEFFET sprl	87
Figure 44 - plan d'implantation du quartier Grand Léopold, BAUMANS-DEFFET sprl.....	88
Figure 45 - carte de synthèse du projet de rénovation urbaine du quartier Grand Léopold, BAUMANS-DEFFET sprl.....	90
Figure 46 - Tableau des lignes de bus desservant Grand Léopold au départ de Saint Lambert, LE TEC.....	92
Figure 47 - Tableau des lignes de bus desservant Grand Léopold au départ de la gare Léopold, LE TEC.....	92
Figure 48 - Tableau des stationnements du quartier Grand Léopold, VILLE DE LIEGE	93
Figure 49 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux culturels, de sport et de loisirs de Grand Léopold, GOOGLE MAPS	98
Figure 50 - Tableau des temps de déplacement vers les lieux de soin et de soutien juridique de Grand Léopold , GOOGLE MAPS	98

BIBLIOGRAPHIE

PARTIE THEORIQUE

ARTICLES DE REVUE

Combessie, Philippe. « La ville et la prison une troublante cohabitation ». *Revue Projet* n° 269, n° 1 (2002): 70-76.

Delarue, Jean-Marie. « Quelques questions obsédantes sur la prison ». *Esprit* Novembre, n° 11 (14 novembre 2016): 31-43.

De Meyer, Ronnie, et Claus Hans. « Guest - Dans une maison quelconque. Un tournant décisif pour la détention ? » *A+ architecture in belgium*, Guests Team Vlaams Bouwmeester, [Re]politicize, n° 261 (septembre 2016): 81-85.

Leloup, David. « L'Etat belge au pied du mur ». *Dérivations, pour le débat urbain*, n° 5 (décembre 2017): 82-84.

Rostaing, Corinne. « Une approche sociologique du monde carcéral ». *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* N° 59, n° 3 (2012): 45-56.

Scheer, David. « Le paradoxe de la modernisation carcérale - ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges ». *Cultures & Conflits*, n° 90 (15 octobre 2013): 95-116. <https://doi.org/10.4000/conflits.18743>.

Tenaerts, Marie-Noëlle. « Spatialités et finalités des prisons ». *Dérivations, pour le débat urbain*, n° 5 (décembre 2017): 104-9.

ARTICLES DE PRESSE

Deheneffe, Bruno. « Enghien : Une pétition est lancée contre la maison de transition ». *La Dernière Heure*, 20 août 2019, sect. regions. <https://www.dhnet.be/regions/tournai-ath-mouscron/pays-vert/enghien-une-petition-est-lancee-contre-la-maison-de-transition-5d5b04bc9978e254e274857c>.

Segers, Jean. « Communiqué de Presse : Réduction de la surpopulation dans les prisons, et accueil et soins adaptés pour les internés ». *Les Trois J de Tournai*, 13 mai 2016. <https://www.lestroisjdetournai.be/journal/communiqu-e-de-presse/differents->

[communiqués-de-presse/belgique/différents-communiqués-de-presse/gouvernement-fédéral-et-premier-ministre/premier-ministre/2301-44communiqué-de-presse-reduction-de-la-surpopulation-dans-les-prisons-et-accueil-et-soins-adaptés-pour-les-internes](https://www.gouvernement.be/fr/communiqués-de-presse/belgique/différents-communiqués-de-presse/gouvernement-fédéral-et-premier-ministre/premier-ministre/2301-44communiqué-de-presse-reduction-de-la-surpopulation-dans-les-prisons-et-accueil-et-soins-adaptés-pour-les-internes).

Vogelaere, Ilse. « Le placement en maison de transition : une nouvelle forme de détention ». *Polinfo.be*, 7 août 2018.

<https://polinfo.kluwer.be/NewsView.aspx?contentdomains=POLINFO&id=VS300632501&lang=fr>.

ARTICLES DE COLLOQUE

Tieleman, David, et David Scheer. « Architecture carcérale », 16. Bruxelles, Belgique, 2014. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/168371>.

LIVRES

Claus, Hans - coordination, Kristel Beyens, de Meyer Ronny, Gryson Marjan, Naessens Liesbeth, et Harford Alain. *Les maisons: vers une approche pénitentiaire durable*. Bruxelles: ASP Academic and scientific Publishers, 2015.

Combessie, Philippe. *Sociologie de la prison*. Repères. La découverte, 2018. <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-prison--9782348037528.htm>.

Durkheim, Émile. *De la division du travail social*. Vol. Quadrige. Presses Universitaires de France, 2013. <https://doi.org/10.3917/puf.durk.2013.01>.

Herzog-Evans, Martine. « La prison dans la ville : entre désir et rejet ». In *La prison dans la ville*, 107-22. Questions actuelles de criminologie. Toulouse: ERES, 2009. <https://doi.org/10.3917/eres.herzo.2009.01.0107>.

DOCUMENTS

O.I.P. – section belge. « Notice 2016 Pour le droit à la dignité des personnes détenues ». Bruxelles, Belgique: O.I.P. - section belge, 2016. <http://oipbelgique.be/fr/wp-content/uploads/2017/01/Notice-2016.pdf>.

WEBOGRAPHIE

Ban public. « Annexe 2 : Le projet d'exécution de peine (PEP) ». Portail d'information sur les prisons. BAN PUBLIC, Le portail d'information sur les prisons, 27 février 2006. http://prison.eu.org/spip.php?page=imprimer_article&id_article=7768.

BVBA, Koen Geens, Zenjoy. « La première maison de transition belge ouvre ses portes à Malines | Député fédéral ». *Koen Geens - député fédéral* (blog), 9 septembre 2019. <https://www.koengeens.be/fr/news/2019/09/09/la-premiere-maison-de-transition-belge-ouvre-ses-portes-a-malines>.

Ministère de la justice française. « Bulletin officiel du ministère de la justice ». Bulletin officiel du ministère de la justice n° 83 (1er juillet - 30 septembre 2001), 2001. <http://www.justice.gouv.fr/bulletin-officiel/dap83a.htm>.

Régie des bâtiments, gestionnaire immobilier de l'état. « Maisons de transition | Régie des Bâtiments ». Consulté le 3 avril 2020. <https://www.regiedesbatiments.be/fr/projects/maisons-de-transition>.

Service Public Fédéral - Justice. Appel à candidatures pour l'exploitation de maisons de transition | Service public fédéral Justice (2018) https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/autres_communiquees_118.

Vzw de Huizen. « Vzw de Huizen Les Maisons | De Prison au Maison de Détention. » ASBL Les maisons, 17 novembre 2018. <http://www.dehuizen.be/visuel.htm>.

PARTIE PRATIQUE

DOCUMENTS

Altiplan Architectes. « Eco-quartier Coronmeuse, Liège ». Consulté le 1 juillet 2021. <https://www.altiplan.eu/wp-content/uploads/2017/11/Fo6-42-4324-CORONMEUSE-FR.pdf>.

Baumans-Deffet sprl Architecture et urbanisme. « Etude de rénovation urbaine pour le périmètre rue Léopold ». Etude. Liège, 2013.

Baumans-Deffet sprl Architecture et urbanisme. « Plans des masses et des espaces - Val Benoît », 2013. Consulté le 10 mars 2021.

Département de l'urbanisme de la Ville de Liège. « Périmètre de remembrement urbain du quartier des Guillemins projet de délimitation et évaluation des incidences sur l'environnement ». Urbanisme, mars 2007. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/telechargements/rie-pru-guillemins-rapport-modifie-apres-enquete.pdf>.

Département de l'urbanisme de la Ville de Liège. « PRU Guillemins cartes », 2007. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/telechargements/pru-guillemins-cartes.pdf>.

Doumer, Mouad et Sabau Laëtitia. « Présentation du projet d'éco-quartier Coronmeuse ». *Université de Liège - Faculté des sciences appliquées, Séminaire d'analyse de projets urbains*, 2018 2017, 40.

Groupe de travail stratégie les maisons asbl. « Recommandations pour des maisons de transition de qualité et qui réussissent », août 2018.

Quadra scrl, fh & associés sprl. « Périmètre de remembrement urbain de la plaine de Droixhe - 1er partie analyse de la situation existante, définition du périmètre », 8 mars 2007.

SPI. « Val Benoît - plan d'accès Génie Civil ». *Val Benoît*, 2020, 2.

Ville de Liège, Immobil, Bureau Bolland Tailleur et associés s.a. « Livret 1 - options urbanistiques du lotissement du verger Fayenbois ». Consulté le 25 février 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/telechargements/fayenbois-options-urbanistiques-livret-1.pdf>.

Ville de Liège. « Le nouvel axe urbain Guillemins-Médiacté ». Brochure. Consulté le 10 mai 2021 <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/telechargements/guilleminsmediacite-web.pdf>.

ARTICLES DE PRESSE

Bonivert F. « La rénovation du quartier Grand Léopold avance à grands pas ». *RTC Télé Liège*. 1 mars 2021. /article/info/am-eacute-nagement-du-territoire/la-renovation-du-quartier-grand-leopold-avance-a-grands-pas-_1508429_325.html.

Hildesheim, Marc. « Projet d'écoquartier à Coronmeuse: l'enquête publique est terminée, les travaux vont pouvoir bientôt débiter ». *RTBF Info*. 25 février 2020, sect. Info. https://www.rtf.be/info/regions/liege/detail_projet-d-ecoquartier-a-coronmeuse-l-enquete-publique-est-terminee-les-travaux-vont-pouvoir-bientot-debiter?id=10440744.

Mairlot, Madeleine. « Le site de l'Expo 1939 à Coronmeuse - Classement de Coronmeuse? » *Le vieux Liège ASBL* (blog). Consulté le 5 juillet 2021. <https://levieux-liege.be/patrimoine/le-site-de-l-expo-1939-a-coronmeuse-3/>.

WEBOGRAPHIE

Groupe Life. « Home - ARC ». More life - concept unique de co-living à Liège, 2020. <https://www.arc-liege.be/>.

Altiplan Architectes. « Coronmeuse Liège ». Altiplan. Altiplan. Consulté le 3 août 2021. <https://www.altiplan.eu/project/3602-2/>.

Baumans-Deffet sprl Architecture et Urbanisme. « Baumans-Deffet - Architecture Urbanisme - Val Benoit - Génie Civil ». Baumans-Deffet - Architecture Urbanisme, 2020. http://baumans-deffet.be/fr/projets/all/val_benoit_-_genie_civil/150/.

Baumans-Deffet sprl Architecture et Urbanisme. « Baumans-Deffet - Architecture Urbanisme - Val Benoit - Espaces publics ». Baumans-Deffet - Architecture Urbanisme, 2020. http://baumans-deffet.be/fr/projets/all/val_benoit_-_espaces_publics/171/.

Baumans-Deffet sprl Architecture et Urbanisme. « Baumans-Deffet - Architecture Urbanisme - Val Benoit - Masterplan ». Baumans-Deffet - Architecture Urbanisme, 2020. http://baumans-deffet.be/fr/projets/all/val_benoit_-_masterplan/140/.

Baumans-Deffet sprl Architecture et urbanisme. « Quartier Léopold - Étude de rénovation urbaine ». Baumans-Deffet - Architecture Urbanisme. Consulté le 2 mars 2021. http://baumans-deffet.be/fr/projets/all/quartier_leopold_-_etude_de_renovation_urbaine/142/.

Dethier Architecture. « Place des Guillemins ». Dethier Architecture, 27 juin 2014. <https://www.dethier.be/fr/projets/place-des-guillemins>.

Google Maps. « Google Maps ». Moteur de recherche. Consulté le 4 avril 2021. <https://www.google.be/maps/@50.5144654,5.65248,14z?hl=fr>.

Google. « Google Earth ». Moteur de recherche. Consulté le 1 mai 2021. <https://earth.google.com/web/>.

Le TEC. « Arrêt détaillé - TEC ». Consulté le 3 juillet 2021. <https://www.letec.be/#/Planning/Details/Stop/LIEGE%20Val%20Beno%C3%Aet%20Universit%C3%A9/Lgvalu2>.

Le TEC. « Le tram, Liège en commun ! » Le tram. Consulté le 8 avril 2021. <https://letram.be/>.

Matriciel. « Le consortium NeoLegia remporte le concours Coronmeuse ». Matriciel, ingénierie en énergie environnement et techniques, 15 juillet 2017. <https://www.matriciel.be/neolegia-coronmeuse/>.

SNCB. « B-Parking gare Liège-Guillemins | SNCB ». SNCB international. Consulté le 11 juillet 2021. <https://www.belgiantrain.be:443/fr/station-information/car-or-bike-at-station/b-parking/my-b-parking/liege-guillemins>.

SNCB. « La gare de Liège-Guillemins | SNCB International ». SNCB international. Consulté le 11 juillet 2021. <https://www.b-europe.com/FR/Gares/Liege-Guillemins>.

SPI. « Val Benoit – À l'entrée Sud de Liège ». Consulté le 29 mars 2021. <https://www.valbenoit.be/>.

VenhoevenCS. « Liège Expo 2017 ». VenhoevenCS architecture+urbanism, 2011. <https://venhoevencs.nl/projects/liege-expo-2017/>.

Ville de Liège. « 108 logements Droixhe ». Document. Ville de Liège. Consulté le 31 juillet 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/a-venir/108-logements-a-droixhe/108-logements-droixhe>.

Ville de Liège. « L'esplanade des Guillemins et le Périmètre de remembrement urbain ». Document. Ville de Liège. Consulté le 8 juillet 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/lesplanade-des-guillemins-et-le-perimetre-de-remembrement-urbain>.

Ville de Liège. « La requalification du quartier de Droixhe ». Document. Ville de Liège. Consulté le 31 juillet 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/a-venir/la-requalification-de-droixhe/la-requalification-du-quartier-de-droixhe>.

Ville de Liège. « Le développement de Coronmeuse ». Document. Ville de Liège. Consulté le 3 avril 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/a-venir/le-developpement-de-coronmeuse/le-developpement-de-coronmeuse-1>.

Ville de Liège. « Le Val Benoit ». Document. Ville de Liège. Consulté le 4 août 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/le-val-benoit/le-val-benoit>.

Ville de Liège. « Quartier Grand Léopold ». Document. Ville de Liège. Consulté le 27 juillet 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/a-venir/quartier-grand-leopold>.

Ville de Liège. « Requalification du quartier Grand Léopold ». Document. Ville de Liège. Consulté le 7 août 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/requalification-du-quartier-grand-leopold>.

Ville de Liège. « Stationnement payant hors voirie ». Document. Ville de Liège. Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/mobilite/stationner/voiture/stationnement-payant-hors-voirie>.

Ville de Liège. « Verger de Fayenbois ». Document. Ville de Liège. Consulté le 1 juillet 2021. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/verger-de-fayenbois/verger-de-fayenbois>.

Willemen Groupe. « Coronmeuse : un nouvel éco-quartier de classe mondiale à Liège ». Willemen Groep, 6 juillet 2017. <https://www.willemen.be/fr/nieuws/coronmeuse-eeen-nieuwe-ecowijk-van-wereldklasse-luik-1930>.